

- Un éditorial de Claude Ryan: les fruits indirects de la crise au Québec (page 4)
- La formation légale ne suffit plus devant les nouvelles formes que prend le crime (page 3)
- La réforme du mode de scrutin est plus important que celle de la carte électorale (page 3)

■ la météo

Généralement ensoleillé avec un maximum d'environ 50.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Parution de L'Aspirant

VOL LXI - NO 260

Montréal, lundi 9 novembre 1970

10 CENTS

Chicoutimi, Saguenay, Bas-du-Fleuve, Rive-Nord, Québec-région, Ontario (Ottawa exclu): 15 CENTS

Le FLQ émet un autre communiqué "politique"

La police s'interroge sur l'authenticité du document

Bien que la Police s'interrogeait encore hier soir sur l'authenticité du dernier communiqué du FLQ, quelques faits indiquent que le document, de nature purement politique, semble émaner effectivement de cette organisation. En effet, l'agence américaine Associated Press a reçu à New York copie du texte dans une enveloppe qui contenait l'une des photographies de M. James Richard Cross. De son côté, "Le Journal de Montréal" est entré en possession de

l'original, accompagné d'une autre photo de M. Cross, documents que la direction du quotidien a remis à la Police.

D'autre part, un nombre indéterminé d'exemplaires de ce communiqué - qui porte le numéro 11 et qui est signé "Cellule information-Viger" - a été répandu vendredi sur le campus de l'université de Montréal, notamment au pavillon des sciences sociales.

L'envoi adressé au "Journal de Montréal" et retrouvé dans une cabine télé-

phonique après un coup de fil anonyme, précisait que ce communiqué avait été tiré à 50.000 exemplaires, ce qui paraît nettement exagéré.

"Québec-Presse" en a publié quelques extraits, dimanche. Mais il semble que ce journal en ait reçu copie par des étudiants qui ont trouvé des exemplaires du message sur le campus; c'est ainsi, du reste, que "Le Devoir" et d'autres journaux l'ont obtenu dimanche.

Télé-Métropole, à son téléjournal de

22h30 hier soir, en a fait largement état. Par contre, à son journal télévisé de 23 h, Radio-Canada n'en a pas fait mention.

Mais il reste que la preuve formelle de l'authenticité de ce communiqué, daté du 2 novembre, n'a pas été établie par la police qui poursuivait hier soir ses expertises.

De caractère politique, le document est une sorte d'appendice au manifeste politique du FLQ.

"Le Front de libération du Québec ne vise pas le pouvoir politique", déclare notamment le communiqué qui tient en quatre pages dactylographiées. "Nous sommes déterminés à faire la révolution, seule véritable façon pour les travailleurs québécois d'atteindre et d'exercer le pouvoir. Cette révolution ne se fera pas par une centaine de personnes comme on a tenté de le faire croire les autorités en place, mais par toute la population du Québec. Le véritable

pouvoir populaire s'exercera par le peuple et pour le peuple. Les coups d'Etat, le Front de libération du Québec les laisse aux trois gouvernements en place puisque ceux-ci semblent être passés maîtres en ce domaine."

Les signataires se reconnaissent coupables de "haute trahison", précisant aussitôt: "Trahison contre le Dominion of Canada; trahison contre les marionnettes Trudeau - Bourassa - DRA-
Voir page 6: Le communiqué

Lortie témoigne devant le coroner

Le Dr Valcourt est catégorique:

P. Laporte n'a pas été torturé

Le Dr Jean-Paul Valcourt, pathologiste à l'Institut médico-légal de la ville de Montréal, a mis un terme une fois pour toutes aux innombrables rumeurs voulant que M. Laporte ait subi des tortures ou sévices, que ce soit avant ou après sa mort.

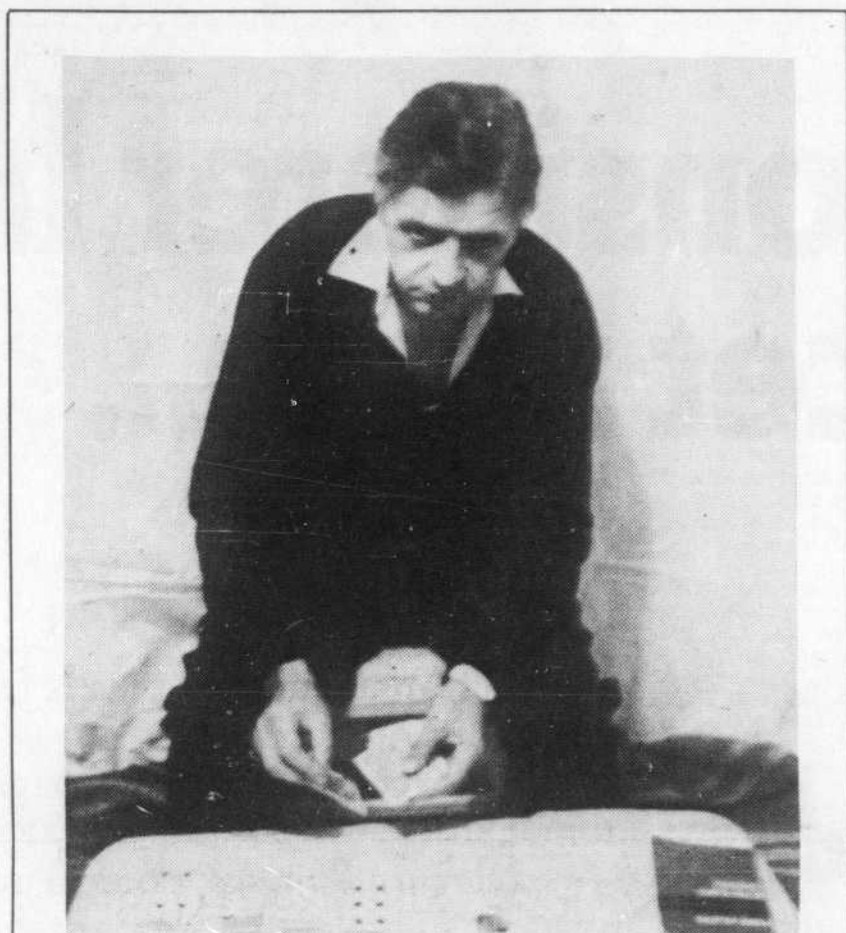
A part les blessures au pouce droit, au poignet gauche, à la poitrine et au cou le cadavre de M. Laporte était intact et ne portait aucune trace de violence.

Le Dr Valcourt s'est dit convaincu que M. Laporte avait été étranglé au moyen de la chaînette qu'il portait au cou. Il a établi que le ministre Laporte était mort entre 15h et 21h le samedi 18 octobre dernier et que les blessures qu'il s'était infligées au pouce et au poignet n'étaient pas majeures et remontaient vraisemblablement à deux ou trois heures avant le décès.

Le Dr Valcourt, dont le témoignage a été corroboré par son collègue le Dr Jean Houle et par deux médecins qui ont vu le cadavre de M. Laporte dans le coffre à bagages de l'auto à Saint-Hubert, a d'ailleurs montré aux journalistes les photographies détaillées du cadavre de M. Laporte et des blessures qu'il avait au poignet gauche, à la poitrine, au pouce droit et au cou.

Le Dr Valcourt a exhibé la chaînette que portait M. Laporte en disant qu'il s'agissait d'une chaînette fort résistante et qu'il ne fallait qu'une pression d'une trentaine de livres pour étrangler un homme. M. Laporte portait une barbe d'une semaine environ au moment de la découverte de son corps, il avait la tête et le cou cyanosés, les pupilles de la langue étaient turgescents, il avait des sérosités sanguinolentes à la bouche, au nez et aux oreilles, il y avait infiltration de sang aux yeux, un sillon tracé par la chaînette qu'il portait au cou, était creusé dans les chairs du cou et se croisait en glissant à l'arrière de la tête. Autant de signes, selon le Dr Valcourt, d'une mort par strangulation.

Puis l'examen interne révèle une pigmentation typique de l'étranglement sous le cuir chevelu, une absence de fracture du larynx (donc pas de strangulation par
Voir page 6: Dr Valcourt



Une photo de M. Cross

Cette photo, distribuée aux journaux par la Sûreté du Québec, montre le diplomate James Richard Cross jouant aux cartes. Il est assis sur une caisse de dynamite; sur la table, à sa gauche, un livre: "Les nègres blancs d'Amérique", de Pierre Vallières.

C'est l'hebdomadaire Québec-Presse qui a reçu par la poste ordinaire, mercredi, cette photo de M. Cross. Un communiqué l'accompagnait: "S.v.p. faites votre possible pour que cette photo soit publiée - Merci - Nous vaincrons - FLQ."

Au dos de cette photo, l'explication suivante: "M. Cross jouant aux cartes sur une caisse de dynamite". Puis la signature du diplomate: "J.R. Cross".

Le même hebdomadaire recevait, samedi soir, une autre photographie de M. Cross. Celui-ci

est assis au même endroit, mais il est penché sur ce qui semble être une revue ou un journal de format tabloïd.

"Le Journal de Montréal" et l'agence de presse américaine AP ont aussi reçu une photo de M. Cross devant cette table.

Il semble donc que la cellule "libération", responsable de l'enlèvement du diplomate, ait diffusé quatre photographies différentes, probablement dans le but de montrer que l'otage est toujours vivant.

Toutefois, rien n'indique à quel moment ces photos ont été prises, mais elles paraissent récentes.

L'agence américaine AP a largement diffusé la photo qu'elle a reçue à son bureau de New York. Devant ce fait, les autorités policières du Québec en ont autorisé la diffusion au Canada.

Pierre Laporte, ayant rompu ses chaînes, a voulu s'enfuir

par Guy Deshaies

Bernard Lortie, arrêté vendredi soir dans un appartement du chemin Queen Mary à Montréal, a été interrogé comme "témoin important" à l'enquête du coroner sur la mort de Pierre Laporte, enquête qui a débuté samedi et qui se poursuivra jeudi prochain.

Bernard Lortie, 19 ans, maigrelet et pâlot, l'air inoffensif, vêtu d'une chemise beige, surgit dans la boîte aux témoins sans regarder les journalistes qui le dévorent des yeux. Il tient dans sa main une feuille de papier.

"M. Lortie, demande Me Jacques Ducros, procureur de la Couronne, avez-vous retenu les services d'un avocat?" - "Non", de répondre le témoin qui explique qu'il ne désire pas retenir les services d'un avocat. "Demandez-vous la protection de la Cour, s'inquiète le juge Trahan?" - "Non", déclare le jeune homme acceptant ainsi que la Couronne puisse se servir du témoignage qu'il rendra comme preuve l'incriminant lors d'un éventuel procès.

Puis, après avoir juré de dire la véri-

té, le témoin, avec quelque hésitation, se dit "ancien étudiant".

"Votre adresse?" - "Je ne sais pas au juste, dit-il, j'ignore le numéro, la dernière adresse c'était en face du Musée de Cire".

C'est là en effet que Lortie a été arrêté, plus précisément à 3720 Queen Mary road, vendredi soir, dans un appartement occupé par Colette-Thérrien et Jacques Delisle.

Puis, Lortie d'une voix atone, s'in-

Voir page 6: Bernard Lortie

Mme Rose reconnaît le chandail que portait P. Laporte: celui de son fils

Le matin du 5 octobre dernier, date de l'enlèvement de l'attaché britannique James Richard Cross, trois des quatre membres de la cellule Chenier du FLQ se trouvaient au Texas.

Ces trois jeunes hommes, Paul Rose, Jacques Rose et Francis Simard, auxquels devait se joindre plus tard Bernard Lortie, avaient été enthousiasmés par l'enlèvement de M. Cross, selon Lortie, et avaient décidé d'enlever M. Laporte quelques heures seulement avant de réaliser leur projet.

C'est Mme Jean-Paul Rose, dans la cinquantaine, petite, vêtue d'une robe noire, portant des lunettes, qui, timidement, la voix étreinte par les sanglots, a raconté au juge Jacques Trahan les détails du voyage qu'elle entreprit aux États-Unis, du 23 septembre au 8 octobre, avec ses deux fils Paul et Jacques ainsi qu'un troisième compagnon Francis Simard.

Après avoir identifié immédiatement les photos de ses fils et celle de Simard, Mme Rose raconte son voyage aux États-Unis.

"Jacques, dit-elle, venait de recevoir un chèque de \$600 du CN (elle croit qu'il s'agit de fonds de retraite) et mes garçons m'ont expliqué qu'ils voulaient aller s'établir aux États-Unis."

"Cela me faisait beaucoup de peine, babillait Mme Rose, de les voir partir pour toujours mais j'étais rassurée et contente en pensant qu'ils allaient cesser de vivre en bandes à Montréal. Cette vie qu'ils menaient m'inquiétait beaucoup. Ils ne venaient à la maison que de temps à autre et on ne savait pas ce qu'ils faisaient la plupart du temps."

Jacques et Paul demandèrent donc à leur mère de les accompagner aux États-Unis avec son auto, une Valiant jaune. Elle accepta et la date du départ fut fixée au 23 septembre à 18h.

"Je me rendis chez ma fille Lise, rue Dorion (la fille est accusé d'être membre du FLQ incidemment) parce qu'il ne fallait pas que leur père sache qu'ils s'en allaient. C'est là, dit Mme Rose, que j'ai appris que Francis Simard allait nous accompagner également. Francis et Ben (Bernard Lortie) venaient manger à la maison de temps à autre. Nous sommes donc partis et nous nous sommes rendus jusqu'au Texas."

Mes garçons et Simard ont essayé de se procurer des armes à plusieurs reprises mais personne ne voulait leur en vendre. Ils me disaient qu'au Texas tout le monde avait une arme pour se défendre. Et puis, on entendit la nouvelles que M. Cross avait été enlevé. Je me souviens que mes fils émettent l'hypothèse que les auteurs de cet enlèvement devaient être Pierre, Alain et Jacques. Aussitôt, explique la mère des frères Rose, ils ont décidé de s'en revenir au Québec. Nous avons voyagé jour et nuit, ils se remplaçaient au volant, déclare Mme Rose: nous sommes arrivés le matin du 8 octobre à 6h, nous sommes allés déjeuner au centre d'achat Woolco sur la rive sud après quoi Paul et Jacques sont venus me reconduire, m'ont demandé de leur prêter encore mon auto et m'ont dit qu'ils allaient se louer une chambre en ville."

"Les avez-vous revus?" demande alors le procureur de la Couronne.

"Oui, dit-elle, ils sont venus à la maison, le mercredi suivant, le 14 octobre (donc après l'enlèvement de M. Laporte). Ils ne sont pas restés longtemps, ils avaient l'air très calme. Je ne les ai plus jamais revus depuis, dit la mère, mais Paul m'a téléphoné par la suite pour me demander comment j'allais et pour me dire de ne pas m'inquiéter et surtout de ne pas parler de cet appel téléphonique."

Le procureur Jean-Guy Boilard offre alors une chaise à Mme Rose. Elle accepte. Puis, l'avocat, fouillant dans les nombreuses pièces à conviction qui ont été déposées près de la boîte aux témoins, sort le couvre-pied qui a été trouvé sous le cadavre de M. Laporte.

"C'est moi qui l'ai tricoté, dit la femme en larmes s'emparant de la couverture: je l'avais donné à Paul

pour la Maison du Pêcheur."

Puis, l'avocat lui montre le tricot gris fer que portait M. Laporte lorsqu'on a découvert son corps. "Oui, oui c'est le chandail de mes garçons."

"Est-ce celui de Paul ou de Jacques?" demande le procureur.

Mme Rose se lève péniblement, renifle le tricot et dit: "Ce doit être à
Voir page 6: Mme Rose

Pierre Bourgault

Le PQ doit reprendre l'initiative de l'action

par Pierre-L. O'Neill

QUÉBEC - "Le Parti québécois doit reprendre l'initiative de l'action, sans quoi le pouvoir fera taire tout le monde, y compris nous, et nous risquons alors de retrouver de nos membres dans le FLQ", a déclaré hier M. Pierre Bourgault.

Le leader indépendantiste s'adressait à 300 délégués péquistes réunis dans le cadre du congrès régional de Québec, tenu en fin de semaine à l'École Cardi-

nal-Roy. Environ une cinquantaine de résolutions ont été adoptées au cours de ces assises préparatoire au congrès qui se tiendra en février 1971 à Québec.

"Le plus grand danger qui menace les péquistes, a dit M. Bourgault, est de se sentir coupables devant des adversaires qui tentent de nous associer aux actes que nous réprouvons".

Voir page 6: Le PQ

Moshe Dayan se prononce pour la reprise de la négociation Jarring

JERUSALEM (Reuter-AFP) - Des

déclarations faites en fin de semaine par le général Moshe Dayan, ministre israélien de la défense, et M. Yigal Alon, vice-président du conseil, au sujet de la volonté d'Israël de revenir aux négociations Jarring, ont suscité des critiques assez vives au sein du gouvernement israélien estime-t-on dans les milieux bien informés de Tel Aviv et de Jérusalem.

On n'en précise pas moins, dans ces mêmes milieux, qu'Israël pourrait reprendre la négociation Jarring en abandonnant certaines de ses exigences relatives au retrait des missiles soviétiques sur la rive occidentale du canal de Suez.

Le cabinet s'est réuni hier et, selon le compte rendu qu'a fait de la réunion le secrétaire du gouvernement, il a entamé une discussion sur la reprise des négociations et sur la présence des missiles soviétiques. Mais, a précisé M. Michael Arnon, cette discussion n'a pas abouti à une conclusion et elle reprendra au cours d'une nouvelle réunion du cabinet.

Mme Golda Meir a exposé à ses ministres les résultats du voyage de trois semaines qu'il a conduit aux États-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne et aux Nations unies, et dont elle est rentrée vendredi.

Mme Meir a estimé positive la reconduction du cessez-le-feu avec l'Égypte. Elle a également souligné "qu'il n'y avait aucun obstacle à la reprise de pourparlers de paix, sous les auspices du Dr Jarring, avec la Jordanie". Mme Meir, qui avait déjà exprimé cette opinion au cours de son voyage aux États-Unis, a en effet expliqué qu'il n'y avait, "entre Israël et la Jordanie, aucun problème de missiles ou de violation du cessez-le-feu".

Le cabinet a également écouté un exposé du général Hain Bar Lev, chef d'état-major de l'armée, consacré à des questions de sécurité.

Le général Dayan avait déclaré samedi à Haïfa: "Je suis favorable à la négocia-
Voir page 6: Israël

Jérôme Choquette

La carte d'identité pourrait devenir obligatoire au Québec

par Gilles Lesage

QUÉBEC - Un projet de carte d'identité obligatoire est présenté à l'étude au ministère de la justice, et il n'est pas exclu qu'un projet de loi en ce sens soit présenté à l'Assemblée nationale d'ici la fin de l'année.

C'est ce que le ministre de la justice, M. Jérôme Choquette, a fait savoir en fin de semaine, alors qu'il participait à un colloque de l'Association des substituts du procureur général du Québec, à la Maison Montmorency.

Le projet de carte d'identité n'a pas encore fait l'objet d'une décision de principe et n'a pas été soumis au conseil des ministres, a précisé M. Choquette, qui voit plus d'avantages que d'inconvénients à cette mesure.

Outre le nom du détenteur, cette carte comporterait l'adresse de son domicile, sa photo et ses empreintes digitales.

Le ministre a expliqué que la police n'a pas, sur les personnes, suffisamment de renseignements qui lui permettent d'assurer "un contrôle convenable de la situation".

Rendre obligatoire, par la loi, une carte d'identité uniforme, ce n'est pas instaurer l'Etat policier et arbitraire, estime M. Choquette, c'est simplement donner à l'Etat "l'équipement minimum" dont il a besoin pour faire face au terrorisme, au crime organisé, et le reste. Si ce projet soulevait des craintes, dit-il, elles doivent être dissipées par les événements récents.

Si une telle carte avait été alors en

vigueur, la police aurait eu de meilleures informations et de meilleurs dossiers sur certaines personnes, a-t-il noté.

Le ministre a dit que ce projet ne répondait pas à une demande "spécifique" de la police et qu'il n'en avait pas discuté avec le maire Jean Drapeau. Il a dit

ne pas se rappeler qu'un projet semblable avait fait l'objet d'une promesse électorale du maire de Montréal, en 1960.

(Soulignons qu'une carte d'identité temporaire, comportant la photo du dé-

Voir page 6: Carte d'identité

Le petit sommet arabe

Égypte, Libye et Soudan décident de se fédérer

LE CAIRE (AFP) - Les chefs d'Etat de l'Égypte, de la Libye et du Soudan ont établi un plan prévoyant la constitution par étapes d'une union entre les trois pays, annonce le communiqué commun publié hier soir au Caire à l'issue du petit sommet qui réunissait depuis mardi dernier le président Anouar El-Sadate, le général Gaafar El-Nimeiry et le colonel Mouammar El-Kadhafi.

Le plan prévoit: ● La création d'un commandement tripartite unifié chargé de dé-

velopper et parachever la complémentarité entre les trois pays.

● La création d'une commission supérieure de planification.

● La création d'un conseil national de sécurité.

● La création d'une commission de coordination.

● La création de sous-commissions en relation avec les divers secteurs d'activité.

Le communiqué commun précise qu'un accord détaillé régit les mo-

Voir page 6: Égypte

Les élections partielles du 16 novembre

La lutte devrait être serrée dans Frontenac

Les questions d'intérêt local auront probablement le dessus sur les problèmes nationaux dans les campagnes en vue des trois élections partielles qui auront lieu le 16 novembre.

Les mises en nomination en vue de ces scrutins ont pris fin, la semaine dernière, dans les circonscriptions de Frontenac et Labelle, au Québec, et celle de Lisgar, au Manitoba.

Les libéraux et les conservateurs présentent des candidats dans les trois circonscriptions, tandis que le Nouveau parti démocratique, le Crédit social et un indépendant sont également dans la course pour le siège manitobain.

La position des partis aux Communes est, actuellement, la suivante: 152 libéraux, 72 conservateurs, 23 néo-démocrates, 13 créditistes, un indépen-

nant et trois sièges vacants, pour un total de 264.

Selon les observateurs, les libéraux ont de bonnes chances de l'emporter dans Labelle et les conservateurs dans Lisgar, tandis que la lutte devrait être serrée dans la circonscription de Frontenac.

Même si les campagnes en vue de ces élections seront menées avant tout sur les problèmes locaux, on prévoit que les leaders des partis fédéraux prêteront main forte à leurs candidats.

Le chef créditiste Réal Caouette a souligné qu'il visitera régulièrement les circonscrip-

tions québécoises de Labelle et Frontenac, tandis que le leader conservateur, M. Robert Stanfield, entend se rendre dans les trois comtés.

Du côté des libéraux, aucun projet n'a encore été dévoilé, mais des porte-parole influents du NPD prévoient d'aider le candidat du parti dans la circonscription de Lisgar.

Ces élections complémentaires revêtent un caractère particulier en ce sens que, pour la première fois, les jeunes de 18 à 20 ans auront le droit de voter.

En vertu de cette nouvelle

loi, le nombre d'électeurs dans Lisgar est passé de 32.000 à 34.000; dans Frontenac de 33.000 à 38.000, et dans Labelle, de 41.000 à 47.000.

Un seul siège, celui de Lisgar, a été déclaré vacant par suite de la mort d'un député, à savoir le conservateur George Muir.

La circonscription de Labelle a perdu son représentant lorsque M. Léo Cadieux, libéral, a abandonné son siège et le portefeuille de la défense pour accéder au poste d'ambassadeur canadien à Paris. Dans Frontenac, le député créditiste Bernard Dumont

a abandonné son siège aux Communes d'Ottawa pour briguer les suffrages aux élections provinciales du Québec, le 29 avril.

Un total de 11 candidats est en lice pour les trois sièges. Voici les noms, par ordre alphabétique:

FRONTENAC: Michel Champagne, 32 ans, enseignant, créditiste; Léopold Corriveau, électricien, libéral; Victor Paul, 54 ans, comptable agréé, conservateur.

LABELLE: Maurice Dupras, 47 ans, courtier d'assurance, libéral; Paul Gélinas, avocat, conservateur; André

Ouellette, 29 ans, enseignant, créditiste.

LISGAR: George G. Elias, agriculteur, indépendant; Gary Enns, 23 ans, étudiant, NPD; Ken Hannsen, 25 ans, avocat, libéral; John L. Harms, fermier, Crédit social; Jack Murta, 27 ans, fermier, conservateur.

Lors des élections générales de 1968, les conservateurs ont obtenu le siège de Lisgar avec un total de 11.785 votes contre 7.748 pour les libéraux, 1.350 pour le CS, 1.305 pour le NPD et 614 pour M. Elias.

Dans Labelle, les libéraux ont obtenu 15.801 votes contre 10.152 pour les conservateurs, 2.215 pour les créditistes et 1.699 pour le NPD.

Dans Frontenac, les créditistes ont obtenu 12.298 votes, les libéraux 9.863, les conservateurs 3.510 et le NPD 1.231.

Les enseignants retraités

La Corporation des enseignants du Québec a annoncé hier l'installation de l'Association des enseignants retraités du Québec dans un bureau de son siège social à Sainte-Foy, près de Québec. Cet aménagement nouveau fait suite aux décisions des derniers congrès de considérer les retraités comme membres à part entière de la CEQ au même titre que les enseignants encore en fonction.

Fondée en août 1961, l'Association des enseignants retraités compte actuellement 1.500 membres et espère regrouper bientôt les 6.000 enseignants retraités du Québec.

Barbes interdites à la régionale

L'Association des enseignants de Vaudreuil-Soulangue a protesté hier contre la décision unanime des commissaires de proscrire le port de la barbe ou d'une moustache qui dépasserait plus d'un demi-pouce chaque côté de la bouche.

Les professeurs qui ne se seront pas conformés à ce règlement dans un délai de sept jours seront suspendus. De même, les étudiants adultes qui suivent des cours de recyclage seront soumis au même règlement et risquent d'être refusés à leurs cours et de perdre l'allocation gouvernementale qui leur permet de faire vivre leur famille pendant leurs études.

Rémunération hebdomadaire moyenne

En juillet 1970, la rémunération hebdomadaire moyenne dans l'ensemble des secteurs d'activité économique a été de \$127,01, soit un léger fléchissement par rapport à juin 1970 (\$127,17). Comparativement à juillet 1969 elle s'est accrue de \$8,80 (7,4%). Parmi les branches d'activité, la construction, le commerce, les finances, l'assurance et l'immeuble ainsi que les services ont enregistré des gains. L'exploitation forestière, l'extraction minière, la fabrication et les transports, les communications et autres services d'utilité publique ont connu des diminutions. Quant à la répartition régionale, il y a eu de faibles augmentations dans la région de l'Atlantique, dans la région des Prairies et en Colombie-Britannique, alors qu'il y a eu diminution au Québec et en Ontario. (BFS)

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

CAUMARTIN. A Montréal, le 7 novembre 1970 à l'âge de 76 ans, est décédé, M. l'Abbé Urgel Caumartin, frère de Sr Théophila des sœurs du St-Nom de Jésus et de Marie et du Père Antonio Caumartin des Pères Blancs, missionnaire d'Afrique. Beau-frère de Mme Paul Caumartin m.d. et nombre de neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des Salons A. Bazinet Inc. No 922 Blvd Rosemont à 9 heures 30, pour se rendre à l'église St-Jean Berchmans où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROSIERS. A Joliette, le 8 novembre 1970 à l'âge de 89 ans, 9 mois, est décédé, Alberta Desrosiers, épouse de feu l'honorable Juge Emery Ladouceur, ex-maire de la cité de Joliette. Elle laisse une fille et un fils, Mlle Denise Ladouceur et Me Bernard Ladouceur avocat. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de la défunte No 160, rue St-Charles Borromée sud pour se rendre à la Cathédrale de Joliette où le service sera célébré à 3h p.m. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Direction funéraire Garceau & Garceau Inc.

HURTUBISE. A Montréal le 5 novembre 1970, à l'âge de 29 ans est décédée Mlle Mireille Hurtubise, fille de feu Gérard Hurtubise et de Yvette Michaud, sœur de Anne. Les funérailles auront lieu mardi le 10 courant des Salons Urgel Bourgie Ltée., angle boul. Décarie et Notre-Dame de Grâce, pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount où le service sera chanté et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Dons à Open Door Society of Children Service Center, 5, Weredale Park, Montréal.

BRUNET
DE
CÔTE-DES-NEIGES
EST LE NOM
QUI DOMINE DANS
LA CRÉATION DES
MONUMENTS
AUCUN AGENT
ÉCONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC
Inscriptions
Réparations et nettoyage
J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tél. 738-8686
Fondée en 1877

IAC Limitée

On peut considérer IAC sous cet angle...



Envergure et diversification

C'est un peu comme si nous avions plus de deux bras. Nous sommes la plus importante compagnie du genre au Canada — et l'une des plus grandes à l'échelle mondiale. Mais cela ne dit pas exactement ce que nous sommes.

Par notre activité, nous aidons les Canadiens à mieux profiter de la vie — et le Canada à progresser. Nous rendons possible la vente de toute une gamme de produits, des automobiles aux avions en passant par les maisons préfabriquées et les grues mécaniques... Par notre entremise, les fermiers peuvent se procurer de l'équipement et de la machinerie... les scieries, moderniser leurs installations... les chemins de fer, mettre plus de wagons en service. Indirectement, nous fournissons des hélicoptères pour le transport de l'équipement minier et nous aidons les hôpitaux à se procurer des appareils de radiographie.

Comment le jeune dentiste arrive-t-il à s'installer lorsque l'équipement moderne coûte si cher? Grâce aux programmes que nous avons conçus à cette fin. Il se peut que nous ayons contribué à l'achat des autobus qui transportent vos enfants à l'école ou des machines qui ser-

vent à la transformation ou à la fabrication de ce que vous mangez.

Voilà ce que fait la compagnie IAC proprement dite.

Niagara Finance, pour sa part, permet aux gens, par exemple, de s'acheter un divan ou de faire un voyage bien mérité.

Par ailleurs, la compagnie de prêts et d'hypothèques Niagara aide les Canadiens à se loger en finançant des premières et deuxièmes hypothèques, des soldes de ventes et des hypothèques combinées.

La Compagnie d'Assurance Mérite se spécialise dans l'assurance des automobiles et des maisons.

La Souveraine, Compagnie d'Assurance-Vie du Canada, offre une foule de services — assurance-vie, régimes de rentes, planification de successions, assurances pour associés et cadres supérieurs.

Mais nous sommes fiers avant tout d'être une entreprise canadienne. Chaque jour ouvrable, les compagnies de IAC mettent quelque \$6 millions à la disposition des consommateurs ou des entreprises commerciales et industrielles. Bien sûr, nous réalisons des bénéfices, mais en même temps, nous contribuons largement à l'essor de l'économie canadienne.

Envergure et diversification... Ces deux traits nous caractérisent bien, mais IAC représente beaucoup plus encore.

Vous pourrez le constater demain.

IAC LIMITÉE

Avec nous, ça bouge!

Bureaux d'administration: 1320 boul. Graham, Montréal 304, P.Q.

IAC comprend les compagnies: IAC Limitée (autrefois Industrial Acceptance Corporation) • Niagara Finance Company Limited
La compagnie de prêts et d'hypothèques Niagara • Niagara Realty Limited • Mérite, Compagnie d'Assurance • La Souveraine, Compagnie d'Assurance-Vie du Canada

Claude Ryan:

La formation légale ne suffit plus devant les formes nouvelles que prend le crime

QUÉBEC (par G.L.) — La société attend de ceux qui se consacrent à l'administration de la justice, surtout à plein temps, une perception plus large et approfondie des crimes nouveaux, dont les lois seules ne peuvent rendre compte dans leur totalité.

Le fait criminel ayant des dimensions inédites, la seule formation légale ne suffit plus, a dit M. Claude Ryan, conférencier au colloque de l'Association des substituts du procureur général du Québec, samedi soir. Il répondait ainsi à une invitation qui lui avait été faite bien avant la crise actuelle.

Le directeur du quotidien "Le Devoir" a ajouté, à l'intention de ceux que l'on appelle communément procureurs de la Couronne, que la société attend d'eux qu'ils manifestent autant de zèle contre les crimes élégants et distingués que pour les crimes crapuleux et spectaculaires. Il a relevé une observation souvent entendue, sans nécessairement la faire sienne, selon laquelle si, depuis dix ans, l'on avait manifesté contre la pègre le quart du zèle que l'on met présentement à combattre le terrorisme, l'on serait peut-être plus avancés qu'on ne l'est à l'heure actuelle. Il ne pense pas que la justice ait manifesté un zèle excessif pour ce qui concerne, par exemple, les faillites et incendies frauduleux, ou encore la corruption d'hommes publics. Par comparaison, des mises en accusation relevant de ces crimes sont plus fréquen-

tes aux États-Unis, note M. Ryan, qui ajoute que la population, devenant plus instruite et plus critique, sera plus exigeante à l'avenir.

La société attend également des procureurs du ministère public qu'ils aient une compétence au moins aussi grande, sinon plus grande, que dans le secteur privé. Ce fait s'inscrit dans l'élargissement de la sphère publique — phénomène sain et justifié — mais qui n'est pas encore perçu dans toute sa richesse possible. Que le secteur privé soit plus compétent, dynamique et efficace, c'est vrai dans bien des secteurs, mais ce n'est pas inscrit dans la nature des choses, indique M. Ryan.

Aussi, au chapitre de l'indépendance vis-à-vis le pouvoir politique, les procureurs publics doivent disposer de garanties institutionnelles les mettant à l'abri de toute ingérence.

Les procureurs doivent en outre, indique le directeur du journal "Le Devoir" être consultés régulièrement et avoir une participation réelle à la prise de décisions concernant leur domaine, par exemple des amendements aux codes ou aux lois.

M. Ryan estime, finalement, que le champ réservé aux substituts du procureur général est trop limité et que les réformes entreprises depuis quelques années, pour être pleinement satisfaisantes, devront s'insérer dans une politique plus large, complète et cohérente, de la justice, ainsi que dans la réintégra-

tion par le Québec de fonctions présentement remplies par Ottawa.

Des menaces

Une période de questions devait suivre l'exposé de M. Ryan. Des procureurs de la Couronne à Montréal en ont profité pour mettre en question des observations critiques de M. Ryan à leur endroit dans le traitement des affaires Vallières et Gagnon, il y a plusieurs mois. L'on convint qu'il serait préférable que les intéressés se rencontrent entre eux pour discuter de ce "litige" particulier.

Le sous-ministre de la justice, M. Antonio Dubé, sans doute pour expliquer l'attitude des procureurs, révéla alors que des substituts avaient été l'objet de menaces de la part des terroristes, et que même des écrits les désignant comme prochaines victimes avaient été interceptés en prison. Dans une telle situation, dit-il, le système de contradiction normale entre les parties — l'adversary system — ne joue plus, et il n'est pas facile d'assurer la protection des personnes et de faire en sorte que les tribunaux siègent normalement.

Ces menaces expliquent le sévère huis-clos qui a entouré la majeure partie du colloque de la fin de semaine. Et les journalistes qui se sont rendus à la partie publique de la réunion ont été l'objet de fouilles dans leurs voitures par des militaires armés. Policiers et militaires étaient d'ailleurs un peu partout dans les jardins de la Maison Montmorency, et même à l'intérieur.

Dans leur recherche prioritaire de la justice, les substituts du ministre doivent porter tout autant d'intérêt aux étapes de la prévention et de la réhabilitation qu'à celle du procès. Ils doivent également, par divers moyens de recyclage, approfondir leurs connaissances de telle sorte que des problèmes nouveaux comme ceux que nous connaissons présentement ne les trouvent désorientés et désemparés.

D'autre part, note le directeur du journal, l'on sort d'une période où les abus des libertés, acquises après des siècles de lutte, ont été si flagrants et graves que certains en concluent, tels M. Réal Caouette dans ses propos récents, qu'il faut mettre au rancart ces libertés. Mais, dit-il, ceux qui sont les représentants attirés de la Couronne doivent faire peser leur influence du côté du droit et de la liberté. Rien ne serait plus dangereux que de laisser se prolonger trop longtemps la période extraordinaire que le Canada vit présentement et de se fermer les yeux sur des abus injustifiés. Il serait normal et souhaitable que l'on puisse revenir au plus tôt à une liberté très étendue.

Finalement, M. Ryan invite les substituts à participer à l'information du public de façon normale et régulière, de telle sorte que cette information ne soit pas cahotique, fragmentaire et parcelaire, comme elle l'a été depuis quelques semaines.

Statut négocié

Les substituts du procureur général sont régis par une loi particulière depuis un an au Québec, et quelque 70 d'en-

Suite à la page 6

Ville de Montréal

La caisse de retraite des policiers: un accord intervient

Une entente est survenue entre la ville de Montréal et l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers relativement au problème épineux de la caisse de retraite.

Cette entente, a déclaré M. Roger Lasnier, directeur de l'Association, sera soumise aujourd'hui aux policiers lors d'une assemblée générale qui commencera à 13 heures à la permanence de la Fraternité des policiers, rue Gifford.

M. Lasnier a refusé de dévoiler les termes de cette entente de principe sur une question explosive qui a suscité au début de 1969 la colère des policiers ainsi que des pompiers et des employés municipaux.

Le conflit avait éclaté à la suite de l'adoption, en décembre 1968, du bill 295 qui libérait la ville de Montréal de l'obligation de contribuer aux caisses de retraite de ses employés jusqu'en mai de cette année.

Les employés municipaux (policiers, pompiers, cols blancs et manuels) avaient alors formé un front commun intersyndical qui avait même menacé de faire la

grève si la ville se prévalait de la loi. Mais une entente avait été annoncée le 29 janvier qui est demeurée secrète.

On croit savoir cependant qu'en vertu de cet accord, le front commun avait obtenu de l'administration Drapeau-Saulnier une promesse écrite de payer ces contributions sous forme d'obligations. Les contributions représentaient une somme de \$20 millions.

L'entente de janvier 1969 n'avait cependant pas de caractère juridique, reposant sur la bonne foi des parties. Mais, selon certaines sources, le comité exécutif de la ville aurait entériné à sa réunion du 29 octobre dernier une entente sur la caisse de retraite des policiers.

Le mystère plane quant à la nature de l'entente d'autant plus que le rapport de la commission Rynault, créée lors de la crise de 1969, n'est pas encore public.

La commission d'enquête avait pour mandat d'examiner quelle formule devrait être retenue dans l'avenir pour les régimes de retraite des employés municipaux. Ses conclusions, croit-on savoir, seront connues plus tard ce mois-ci.

Open-house à Saint-Henri

Les Services sociaux de Saint-Henri ont tenu, en fin de semaine, un "open-house" pour raffermir leurs liens avec la population du quartier et pour inaugurer officiellement leurs nouveaux locaux sur la rue Laporte.

Un des aspects originaux de cette agence sociale affiliée à la campagne des Fédérations, est sa participation à un projet de rénovation urbaine dans Saint-Henri. Les Services sociaux estiment qu'ils ne doivent pas se contenter de dénoncer le problème du logement mais qu'ils ont une responsabilité quant à sa solution. Conjointement avec des citoyens du quartier, ils ont fait accepter un projet de construction de logements à loyer modique (projet Sainte-Elisabeth) par le Service d'habitation de la Ville de Montréal; ils associent aussi les familles qui demeureront dans ces logements, à la critique et à l'élaboration du projet. Les Services sociaux étudient aussi la

possibilité d'assumer la propriété, en tant que société sans but lucratif, d'un certain nombre de ces logements pour être en mesure de poursuivre l'expérience de participation amorcée avec les gens qui y demeureront.

Les Services sociaux s'adressent surtout aux familles par l'intermédiaire de divers services: service de traitement familial à domicile, cours d'éducation de base, garderie, etc. Ils mettent aussi leur maison à la disposition des familles et des jeunes du quartier pour diverses activités.

Au cours de la fin de semaine, il y a eu exposition de travaux faits aux cours donnés par les Services, films, discussions et soirée récréative. Quelques centaines de personnes ont participé à ces activités. Les Services sociaux de Saint-Henri sont financés par la Campagne des Fédérations et par le ministère de la famille et du bien-être.

TABLEAUX CANADIENS

Un Riopelle - Deux M.A. Fortin - Un Jackson - Un Pilot - Un McDonald et européens.

Collection personnelle

A vendre prix du marché.

Tél.: 655-7963

aujourd'hui

Le comité consultatif sur les statistiques des finances publiques siège aujourd'hui et demain à Ottawa.

Conférence de M. Gérard St-Pierre, directeur général adjoint de la Régie de l'assurance-dépôt, à midi, devant le club Lions de Québec, au Château Frontenac.

Ouverture, à 12h30, au CEGEP de Maisonneuve (3800 est, rue Sherbrooke), d'un colloque sur "l'étudiant face à l'informatique", organisé par les étudiants et les professeurs du département d'informatique.

Le Canadian Club of Montreal consacre son déjeuner hebdomadaire au Jour du Souvenir et au rôle des forces armées au Canada. A 12h25, à l'hôtel Windsor.

Au Castel du Roy (2070 rue Drummond), à 14h, le Cercle du Livre de France donne une réception à l'occasion de la remise du 22e Prix du Cercle du Livre de France.

A 14h30, au Club de Réforme de Montréal (82 ouest, rue Sherbrooke) première assemblée mensuelle du Club Wilfrid Laurier des femmes libérales.

La société Sicard donne à 16h une réception à son usine de Ste-Thérèse (sortie 13 de l'autoroute des Laurentides), une avant-première d'un nouveau camion routier.

Au Meakins Theater (3655 Drummond, 5e étage), une conférence du Dr. Robert Pionsey sur l'utilisation de l'électrocardiographie sur le corps humain.



Festival indien Place Bonaventure

A l'occasion de la première exposition d'art et d'artisanat des Indiens du Canada, qui se tiendra du 10 au 22 novembre, à la place Bonaventure, un festival de danses, de musique et de films réunira des artistes indiens des diverses régions du pays, dont le Ninth Cloud (notre photo), groupe de musiciens de la réserve de Maniwaki, les Canadian Indian Prairie Dancers. L'exposition, parrainée par le Canadian Guild of Crafts, en collaboration avec la Fraternité des Indiens du Canada, sera inaugurée à 11h00, le 10 novembre, par le président de la Fraternité, M. George Manuel. Parmi les exposants, il y aura des artistes nouvelle vague et des artisans traditionnels. Mentionnons entre autres les peintres Alan Sapp, Norval Morrisseau, Sarain Stump, Alex Jan-

vier et Arthur Shilling, et le dessinateur de modes Frank McEwasing. L'Ontario Institute of Education présentera deux oeuvres exécutées par des enfants. Certains auteurs indiens seront présents et se feront un plaisir d'autographier des exemplaires de leurs ouvrages. Mlle Laverna McMaster, récemment couronnée princesse indienne du Canada et Mlle Alanis Obomsawin, chanteuse et conteuse de talent, réciteront des textes, présenteront des chansons et raconteront des légendes. Dan Sarazin, Algonquin de la réserve ontarienne de Golden Lake et expert en fabrication de canots d'écorce, fera une démonstration de cet art vieux de plusieurs siècles en construisant un canot qui sera mis en vente à la fin de l'exposition.

Le professeur Boily

La réforme du scrutin est plus importante que celle de la carte

par Jean-Luc Duguay

Un universitaire a déclaré samedi que la population québécoise était en droit de demander au gouvernement de préciser les principes sur lesquels il entend fonder la réforme prévue du système électoral.

M. Robert Boily, professeur de sciences politiques à l'université de Montréal, a également mis en garde le gouvernement contre l'inefficacité d'une réforme partielle qui ne porterait que sur le découpage des comtés.

Plus important qu'une refonte de la carte est la réforme du mode de scrutin, a soutenu M. Boily, qui était invité à une journée d'étude sur le système électoral organisée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Auteur de nombreux articles sur le système électoral, M. Boily a dit craindre que le gouvernement ne se borne à

redécouper les comtés pour atténuer les pressions de l'opinion publique, particulièrement fortes depuis les élections législatives du 29 avril.

L'universitaire, candidat défait du Parti Québécois dans Jeanne-Mance, a fait état d'une déclaration du ministre des finances, M. Raymond Garneau, qui a laissé entendre que le gouvernement Bourassa aurait décidé de confier à un groupe d'experts la réforme de la carte électorale.

S'adressant jeudi à des étudiants de Québec, M. Garneau avait refusé de donner de plus amples explications, soulignant qu'il revenait au premier ministre d'annoncer la décision du gouvernement à l'ouverture, demain, des travaux de l'Assemblée nationale.

"On est en droit de demander au gouvernement quel genre de réforme il veut

faire et sur quels principes il veut l'appuyer", a affirmé samedi M. Boily.

L'universitaire a dit qu'une réforme s'imposait dans les plus brefs délais parce qu'il faut "arrêter la perte de confiance progressive de la population dans la validité du Parlement, des partis et des méthodes électorales".

M. Boily a ajouté que la réforme était également nécessaire "pour permettre au Québec de passer à travers une période de transition de façon à s'adapter à une nouvelle réalité". Il a noté que depuis 10 ans l'abstention était croissante aux élections à tous les paliers de gouvernement.

M. Boily croit qu'il appartient au gouvernement de nommer une commis-

Suite à la page 6

Le comité catholique suspend le processus de reconnaissance

Le comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation a décidé de ne pas mettre en marche le processus de la reconnaissance des institutions d'enseignement catholique pour deux motifs:

● Le mode proposé et soumis à une consultation semi-publique semble inadéquat. Un sondage effectué durant l'été 1969 auprès des principaux responsables de l'éducation catholique au Québec le démontre.

● L'éventualité prochaine d'une restructuration scolaire au Québec, dont le comité catholique ne prévoit pas suffisamment toutes les incidences d'ordre confessionnel.

Le comité catholique déclare donc le statu quo, c'est-à-dire qu'en vertu de la loi de l'instruction publique, les écoles publiques du système scolaire québécois sont dites catholiques ou protestantes. Il en est de même des institutions d'enseignement privées.

Telle est la situation juridique de la réalité scolaire actuelle au Québec en matière de confessionnalité.

Le fait que le comité catholique ait étudié et étudié encore les modalités d'application d'un devoir qui lui impose la loi en regard du caractère confessionnel officiel de certaines institutions sco-

lares catholiques et, à cet effet, cherche à établir un mode approprié de reconnaissance des écoles catholiques, ne change rien à la situation juridique actuelle.

C'est la loi du conseil supérieur de l'éducation et les dispositions du règlement no. 1 qui imposent au comité catholique le devoir d'élaborer un processus de reconnaissance.

Protéger sa maison est une économie
LES GOUTIÈRES HO-DO
sans joint
installée exclusivement par
PRIMEAU MÉTAL
est la meilleure protection.
Émaillé, galvanisé, cuivre.
Estimation gratuite

Montréal et Banlieue	322-4160
Québec et Banlieue	872-9244
Hull et Banlieue	776-2549
Ottawa et Banlieue	822-2549
Cornwall et Banlieue	933-2549

La Chambre de commerce de Montréal

Dejeuner-causerie hebdomadaire
Hôtel Mont-Royal
Le mardi, 10 novembre 12 h 30
le conférencier:



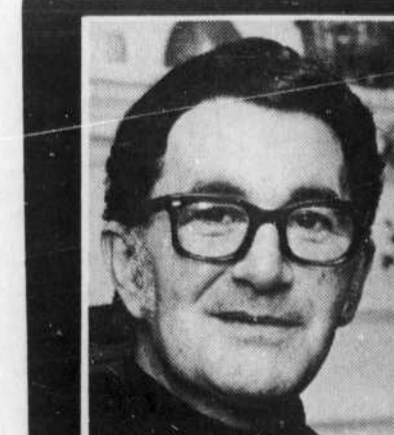
M. ROGER CHARBONNEAU
directeur

École des Hautes Études Commerciales
Université de Montréal

LE SUJET:
"Le rôle d'une école d'administration"
le couvert: \$5. le public est admis

Renseignements: 866-2861

Un hommage de la Chambre de commerce de Montréal à l'École des HEC à l'occasion de son 60e anniversaire de fondation.



VIENT DE PARAÎTRE... AUX ÉDITIONS ICI RADIO-CANADA ET AUX ÉDITIONS DU JOUR

ENTUNISIE

par Eugène Cloutier

● Voyageur, Eugène Cloutier reste écrivain et, avec une intuition et un humour assez rares dans notre littérature, il nous apprend à aimer un pays qu'il aime. Grâce à Eugène Cloutier, la Tunisie vivra toujours dans l'esprit de quiconque aura lu ce livre.

En vente partout à \$3.00 - Distribué par le Service des Messageries des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328. (si la ligne est occupée: 849-2228)



Éditorial

Les fruits indirects de la crise

Par-delà les chocs immédiats qu'elle a provoqués dans la conscience de chacun, la crise soulevée par le drame Cross-Laporte semble devoir être suivie, à long terme, de conséquences imprévisibles.

A l'occasion de trois réunions différentes tenues à Hull et à Québec ces derniers jours, des personnes se demandent, tantôt en public, tantôt en privé (comme si elles espéraient obtenir une confidence): "Est-il vrai que vous songez à vous ranger du côté du souverainisme? Irez-vous jusqu'au bout de la logique de vos dernières attitudes?"

Ces questions m'ont été posées à l'occasion de réunions groupant des citoyens francophones. On se les pose aussi du côté anglophone. Un ami anglophone, à qui je n'avais pas parlé depuis le début d'octobre, me demande au téléphone: "A la suite de ce que vous venez de vivre, maintiendrez-vous vos positions politiques d'hier?" A chacun, je réponds invariablement: "La crise nous a tous secoués. Elle nous oblige, si nous voulons être vrais, à réexaminer certaines questions. Il faudra cependant que cet examen se fasse dans un climat d'absolue loyauté et qu'aucune conclusion ne soit tirée tant que ne sera pas écoulé un temps raisonnable de réflexion".

Interrogé samedi à CJAD, M. William Tetley, ministre des institutions financières dans le cabinet Bourassa, affirmait tranquillement que la façon dont les trois gouvernements ont agi depuis un mois est, à ses yeux, une excellente illustration de ce que doit être le fédéralisme de collaboration. M. Tetley a été impressionné par les concours que se sont donné Ottawa, Québec et Montréal. Il puise dans cet exemple encouragement et optimisme pour l'avenir.

Ce jugement procède d'une lecture superficielle des événements. Le Québec a connu, depuis trois ans, une succession continue de crises, depuis celle qui provoquèrent les mots célèbres du général de Gaulle jusqu'au drame Cross-Laporte, sans oublier les crises des bills 85, 63 et 62, l'émeute de la Saint-Jean en juin 1968 et les affaires Saint-Léonard et McGill. Chacune de ces crises nous oblige à réviser certaines attitudes. Aucune, cependant, ne nous avait interrogés intellectuellement et moralement autant que la dernière.

La crise a d'abord obligé chacun à se révéler à lui-même et aux autres sous un jour que, souvent, on ne soupçonnait pas. Dans certains cas, cette révélation a été suivie de ruptures pénibles. Dans d'autres cas, elle a été l'occasion de rapprochements étonnants. Au Devoir, par exemple, nous nous sentions plus proches politiquement, en avril dernier, d'un Robert Bourassa. A mesure que se développait la dernière crise, notre position était beaucoup plus proche de celle d'un René Lévesque. Nous avons perdu, à l'occasion de la crise, un certain nombre d'amis. Nous en avons conquis ou regagné peut-être davantage. Ce qui s'est produit chez nous n'est pas unique. Dans

maints autres milieux, des gens qui se croyaient proches les uns des autres ont découvert qu'il existait entre eux des différences profondes; d'autres qui se croyaient éloignés se sont découverts une parenté spirituelle insoupçonnée.

Cette expérience se fut produite de toute manière: c'est le propre des crises aiguës de servir de "révélateurs", de faire monter à la surface des vérités qui sommeillaient. Mais tout a été, cette fois, plus précipité, plus tranchant, surtout pour les modérés.

La modération est, en temps calme, une vertu commode et souvent facile. Elle est trop souvent le paravent dont se servent les faibles pour circuler habilement d'un milieu à l'autre, pour tirer leur épingle du jeu sans trop se compromettre. Mais, en des circonstances comme celles que nous venons de vivre, la modération devient à son corps défendant un véritable glaive. Tout porte alors les esprits à chercher refuge dans l'une ou l'autre des voies plus extrêmes qui s'offrent à eux: celles-ci ont d'ailleurs pour elles l'avantage de la clarté et de la force. La lutte paraissant s'engager entre deux camps, un dynamisme aveugle invite chacun à se ranger dans l'un ou l'autre camp, à vomir les tièdes, généreusement qualifiés de mous, d'indécis, voire de complices du mal. Celui qui, dans un tel contexte, veut absolument garder ses réflexes critiques et chercher malgré tout la modération, prend soudain figure de radical, d'adversaire déclaré du pouvoir, d'allié des forces contestataires, et que sais-je encore. Il risque surtout d'être coincé entre les extrêmes. C'est ce qui a commencé à se produire depuis quelques semaines.

Qu'une telle atmosphère soit malsaine pour la vie démocratique et la paix sociale, cela se passe de démonstration. Qu'elle soit attribuable uniquement à la malice ou aux égarements de quelques-uns (de quelque camp qu'ils soient), c'est inconcevable. Il faut, au contraire, si l'on veut comprendre la crise que vit le Québec depuis quelques années, se demander si elle n'aurait pas aussi, par-delà les erreurs de tel ou tel individu, des causes, ou à tout le moins des incidences d'ordre institutionnel.

Je n'ai cessé, quant à moi, de chercher des solutions à nos problèmes dans la double voie d'une démocratie libérale imprégnée de conscience sociale et d'un fédéralisme souple et respectueux de la vocation propre du Québec. Devant les crises successives que connaît le Québec, je dois me poser deux questions:

- 1) Le type de structures politiques et sociales sous lesquelles nous vivons ne serait-il pas responsable, dans une mesure qui reste à préciser, des crises incessantes que nous avons connues?
- 2) Ces mêmes structures seront-elles capables, en face des nouvelles crises qui menacent de surgir, de procurer à notre société la paix, la liberté et la prospérité sans

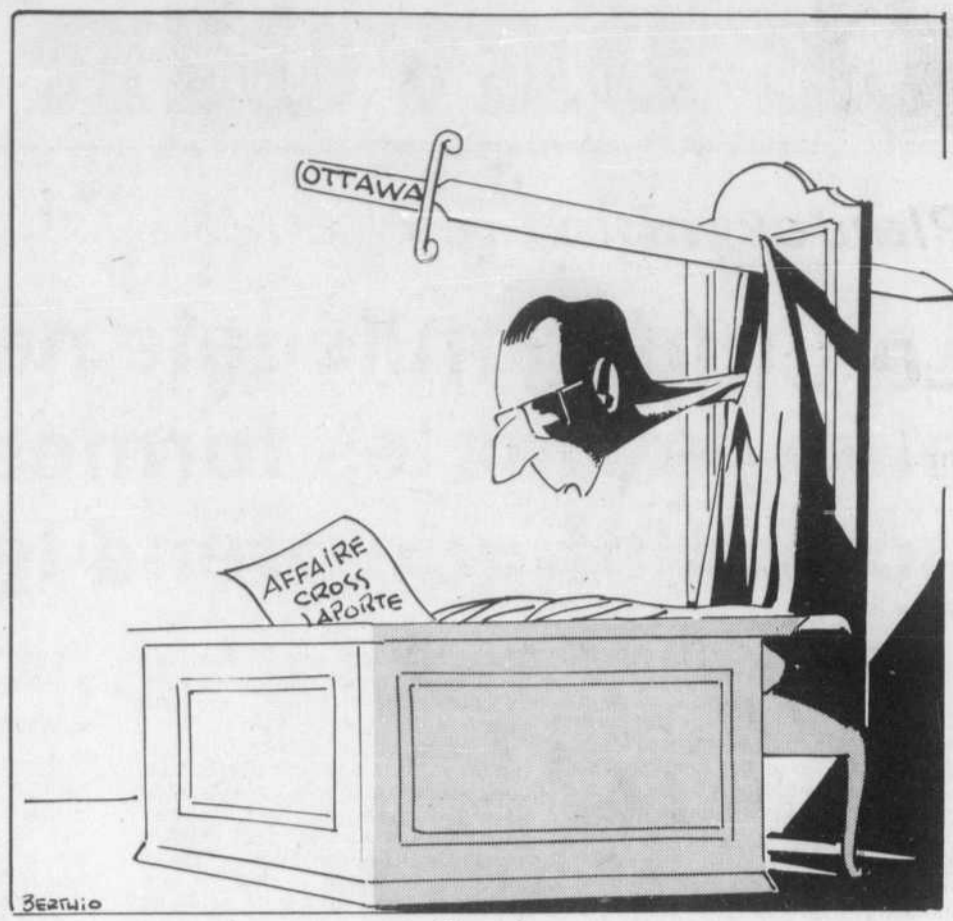
lesquelles la vie politique ne vaudrait guère la peine d'être vécue?

On serait tenté, devant ces deux questions, de se boucher les yeux, de recommencer à vivre comme si elles n'avaient pas surgi. On pourrait aussi céder à la tension des temps de crise et se lancer à corps perdu dans une autre direction. Je refuse ces deux attitudes, que je considère également dangereuses. Je préfère entrer dans un temps de révision, qui sera nécessairement un peu long et obscur.

Jean Marchand a souvent affirmé que les structures politiques et sociales ne sont pas des dogmes absolus mais des instruments que se donnent les hommes afin de mieux assurer leur progrès. Cette parole est plus pertinente que jamais. Newman écrivait naguère qu'une idée authentique évolue sans cesse, à la manière d'un être vivant. Il ajoutait que, dans son développement, l'idée, ne voulant rien perdre des richesses qu'elle a accumulées, est à priori "conservatrice", c'est-à-dire, respectueuse, vis-à-vis de ce qu'elle a pu être à des stades antérieurs. C'est un peu ce que j'éprouve à la pensée de la démarche des mois à venir. Aux options qu'a soutenues jusqu'à maintenant Le Devoir, j'accorde au départ un certain bénéfice du doute. Je refuse de les abandonner ou de les détruire pour le plaisir douteux de satisfaire des amis de passage. Mais je refuse aussi de m'y agripper désespérément comme si elles devaient représenter l'expression ultime de la vérité historique ou politique. Nous retenir hier certaines idées à titre "d'hypothèses": le temps serait plus mal indiqué que jamais pour en faire des dogmes immuables.

Dans cet esprit, je déclarais l'autre soir, à Hull, que nous sommes habitués au Devoir, à la suite du drame Cross-Laporte, par des interrogations qui, sans être tout à fait nouvelles, se sont faites plus pressantes. Des milliers de lecteurs - j'ai pu le constater à la lecture de l'abondant courrier reçu depuis un mois - partagent ces interrogations. Avec tous, nous chercherons dans l'étude, le dialogue viril et la controverse, des réponses honnêtes et réalistes à ces interrogations. Nous chercherons, pour notre part, avec l'aide des meilleures compétences du milieu, à renouveler et à approfondir les dossiers dont nous disposons sur les grandes questions touchant l'avenir de notre peuple. Nous ferons part à nos lecteurs, au fur et à mesure, du progrès de notre démarche: une importante étape sera la publication, à la fin de la présente année, d'un abondant supplément sur la signification des crises des dernières années. Puis, en temps et lieu, nous livrerons nos conclusions au public. Celles-ci seront dictées non pas par le sentiment, mais par les données objectives que nous aurons recueillies en cours de route.

Claude RYAN



La ligne dure

Déclaration du Comité catholique

Pourquoi la reconnaissance des écoles catholiques est retardée

En regard de ses deux déclarations antérieures et en réponse à certaines interrogations de la population concernant la situation juridique du statut confessionnel des écoles catholiques du Québec, le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation croit opportun de faire la déclaration suivante.

En vertu de la loi de l'instruction publique du Québec (art. 203) les écoles publiques du système scolaire québécois sont dites ou catholiques ou protestantes. En concordance avec cette loi et celle du Conseil supérieur de l'éducation il en est de même des institutions d'enseignement privé. Telle est la situation juridique de la réalité scolaire actuelle au Québec en matière de confessionnalité. Le fait que le Comité catholique ait étudié et étudie encore les modalités d'application d'un droit qui lui impose la loi en regard du caractère confessionnel officiel de certaines institutions scolaires catholiques et, à cet effet, cherche à établir un mode approprié de reconnaissance des écoles catholiques ne change rien, pour le moment, à cette situation.

Malgré qu'il ait beaucoup réfléchi à l'opportunité d'une telle reconnaissance le Comité catholique a jusqu'à présent préféré retarder l'adoption d'un mode de reconnaissance juridique des écoles catholiques au sens de la loi du Conseil supérieur de l'éducation (art. 22, par. b). A deux reprises d'ailleurs (6 juin 1967 - 16 février 1968) il a déclaré le

Le comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation du Québec a rendu public aujourd'hui le texte d'une déclaration qu'il a adoptée vraisemblablement à la fin de septembre, et expliquant pourquoi il a retardé l'adoption d'un mode de reconnaissance juridique des écoles "catholiques". Voici le texte intégral de ce document intitulé "Déclaration du Comité catholique de l'éducation concernant la reconnaissance des institutions d'enseignement catholique du Québec."

maintien du statu quo en ce domaine. L'attitude du Comité est fondée sur deux motifs. Le premier motif résulte du sondage et de la consultation que le Comité catholique a effectués, à l'été 1969, auprès des principaux responsables de l'éducation catholique au Québec. Ce sondage et cette consultation ont en effet révélé que les modalités de reconnaissance prévues par le Comité n'apparaissent pas adéquates et que le projet du Comité, dans la forme proposée, ne rallie pas assez l'assentiment des consultants.

A ce premier motif s'est ajoutée la conviction que les dispositions législatives éventuelles concernant la restructuration scolaire au Québec auront des liens si étroits avec toute politique de reconnaissance du caractère confes-

sionnel des institutions d'enseignement qu'il est préférable, avant de prendre une décision définitive en cette matière, de bien connaître comment sera conçue cette restructuration en voie d'élaboration.

Le Comité catholique accorde évidemment une grande importance à l'aspect juridique de l'institution d'enseignement catholique. Aussi entend-il poursuivre avec constance et célérité sa réflexion en vue d'établir des modalités appropriées de reconnaissance de telles institutions en conformité avec la loi du Conseil supérieur de l'éducation, compte tenu de la conjoncture scolaire et religieuse du Québec.

Toutefois, les échanges que le Comité catholique entretient avec les responsables de l'école catholique l'amènent à souhaiter que chacun prenne une attitude positive en face de la reconnaissance juridique des écoles catholiques et s'efforce d'exploiter, dans un esprit créateur, les possibilités qui sont offertes aux catholiques dans le Québec pour assurer une présence de l'Eglise dans l'école. Il est d'ailleurs évident que c'est d'abord par le témoignage et la collaboration assidue de tous les agents du milieu scolaire (administrateurs scolaires et pédagogues, enseignants, catéchètes, aumôniers, animateurs de pastorale, parents, étudiants) que l'école pourra devenir le milieu d'éducation chrétienne qu'exige notre temps.

LIBRE OPINION

L'affaire Cross-Laporte et l'angoisse des Québécois

par GIUSEPPE TURI

Dire que depuis l'affaire Laporte-Cross les milieux québécois sont dans l'angoisse, c'est dire tout simplement que les Québécois sont plus angoissés qu'autrefois. Je m'explique: l'angoisse me paraît un phénomène particulièrement québécois depuis au moins deux siècles, et ce à cause du milieu historique, social, économique, politique et... climatique du Québec.

Mais, cette fois-ci, l'angoisse a éclaté d'une façon presque tragique, à tel point que personne ou presque ne semble plus en mesure de considérer les événements de l'heure avec un certain détachement que j'appellerai "hégélien".

Ainsi, dans une recherche pathologique de l'objectivité, on s'évertue à s'interroger sur le pourquoi des agissements des membres du FLQ et le pourquoi de l'intervention militaire au Québec et de la proclamation de la Loi sur les mesures de guerre au Canada, et ce sans trouver de réponse objectivement valable. Alors que, me semble-t-il, la réponse est assez claire à ce sujet. Le terrorisme et la violence existent depuis que l'homme existe: c'est une forme d'action politique qui ne suit pas "les règles du jeu" et comme telle condamnable et déplorable tant que les terroristes n'arrivent pas au pouvoir.

L'intervention militaire et la proclamation d'une loi d'exception (les deux ne vont pas nécessairement ensemble) est la réponse classique, selon les règles du jeu, au terrorisme dit politique. Je n'y vois rien d'anormal. Ce qui pourrait être considéré comme normal ou anormal, ce serait plutôt de voir qui, dans le contexte politique canadien actuel, aurait dû intervenir par la force et qui aurait dû proclamer une pareille loi d'exception.

Le parlement québécois, étant souverain dans la sphère de sa compétence, aurait-il pu et dû ratifier un "état d'urgence" proclamé par le gouvernement québécois? Le Québec n'aurait-il pas pu et

dû créer, à l'instar de plusieurs Etats-membres des Etats-Unis, une garde nationale pour assurer la protection de tous ceux qui, pour une raison ou l'autre, auraient eu des préoccupations sérieuses quant à leur sécurité personnelle et matérielle?

Mais l'angoisse dominante des Québécois, on a voulu demander l'aide du fédéral en la matière, ce qui était légalement valable, mais l'était-il politiquement? La réponse ne peut pas et ne pourra jamais être objective: chacun y répondra selon ses convictions politiques et selon ses intérêts personnels et matériels, et non pas selon "l'information" qu'il aura eu des événements.

Le problème immédiat de demain

L'action brutale des terroristes et les "non" catégoriques des autorités posent de sérieux problèmes pour l'avenir immédiat de notre pays, car l'intransigeance des uns et des autres risque d'envenimer la situation au Canada, du moins temporairement. Le problème immédiat qui se pose, me semble-t-il à ce sujet, est le suivant: que va-t-il se passer si dans un avenir plus ou moins rapproché une pareille situation devait se reproduire? Qui devra y répondre? Faudra-t-il y répondre d'une façon intransigeante ou faudra-t-il y répondre avec des compromis? Le fait d'avoir été intransigeant la première fois lie, d'une certaine façon, les autorités qui n'auront d'autre choix que de dire toujours: non! Ce qui implique une autre conclusion logique: il faudra bien garder en prison ou dans un endroit surveillé ceux qui sont considérés comme étant des membres du FLQ. Mais ceux des membres du FLQ qui ne seront pas en prison ou surveillés auront toujours la tentation de répéter leurs exploits. On se trouve donc devant l'éternel cercle vicieux, car l'intransigeance appelle l'intransigeance, la violence la violence. Et l'angoisse des Québécois ne pourra qu'augmenter.

Il est vrai que gouverner n'est pas facile, mais même si personnellement je pense que les autorités n'avaient pas

le choix d'agir autrement dans les circonstances actuelles, je crois que le fait d'avoir refusé un certain compromis, cet air typiquement canadien, ne peut pas et ne peut pas faire appréhender l'avenir immédiat de la part des citoyens désarmés.

Je ne crois pas, pour ma part, que le fait d'améliorer, mieux encore de vouloir améliorer, notre situation économique, sociale et politique pourra porter des fruits durables. Tout d'abord parce que les problèmes économiques, sociaux et politiques sont difficilement résolubles et de toute façon on ne les résoud pas en disant qu'ils sont fondamentaux, parce qu'ils ne dépendent pas exclusivement des Québécois et des Canadiens, et parce que la violence et le terrorisme n'ont pas que des raisons strictement matérielles.

Le problème immédiat me paraît donc essentiellement politique, dans le sens étroit du terme, à savoir: comment "jouer" avec des gens qui refusent de jouer selon les "règles du jeu"? De plus, il faudra, de toute évidence, dans le contexte actuel Québec-Ottawa, se poser cette autre question combien fondamentale: qui va "jouer" avec les terroristes? Et une fois qu'on aura répondu à ces questions, il faudra se demander si le Parlement concerné, et les tribunaux éventuellement, auraient des pouvoirs à ce sujet. Il faudra aussi se poser la question à savoir si, dans un cas très particulier, parce qu'il est d'actualité, on suspendrait une fois de plus certains droits fondamentaux pour une période déterminée, s'il faudrait suspendre le droit politique fondamental par excellence, le droit de vote, et ce à tous les niveaux?

Enfin, faudra-t-il que les Québécois continuent d'être dominés par l'angoisse, et de demeurer éternellement existentialistes, et agir donc d'une façon irrationnelle, ou être "hégéliens" et trouver ou essayer de trouver des moyens rationnels de résoudre les problèmes qui nous bouleversent tous ces jours-ci? Il est évidemment plus facile de poser des questions que d'y répondre. Mais en posant comme il faut certaines questions, on contribue d'une certaine façon à leurs réponses.

lettres au DEVOIR

Inquiet de l'attitude du Devoir

Cher Monsieur Ryan, Votre attitude, face aux événements récents, m'inquiète profondément. Lecteur assidu du Devoir depuis nombre d'années, j'ai souvent admiré votre courage et votre lucidité face à certains événements sociaux et j'ai eu l'occasion de vous en féliciter verbalement. Que s'est-il passé pour une pareille volte-face? Etes-vous conscient de faire, présentement, oeuvre de "démolition" vis-à-vis de l'autorité légitimement établie? de saper à la base, la confiance et le support moral que les élus du peuple sont en droit d'attendre de leurs concitoyens? Tout homme est "faillible"... et les chefs n'échappent pas à cette loi universelle du genre humain: pourquoi seriez-vous, plus qu'eux, détenteur de la vérité? Ils doivent, tout de même, en connaître autant que vous sur la situation politique actuelle! Etes-vous conscient de

faire le jeu de la subversion de tout acabit? Sous la plume de Claude Lemelin, votre éditorial de mercredi vante la "sincérité" de René Lévesque, cet homme qui se prend pour un autre! Un homme qui n'a pas réussi à se faire réel dans son comté, "somme" le gouvernement de faire une réunion d'urgence et de régler les points qu'il lui dicte: "Lui-y-connaît-ca", c'est du paranoïaque tout pur! et profiter d'une situation semblable pour faire du "capital politique", c'est de la lâcheté!

Vous voulez l'efficacité dans un système plus juste et plus humain? Je suis d'accord avec vous. Croyez-moi: secondez d'abord ceux qui sont mandatés pour le faire! Plus que jamais, il faut que les hommes de bonne volonté appuient de toutes leurs forces les élus du peuple, c'est la seule condition d'efficacité dans les heures angoissantes que nous vivons. Advenant l'in-

compétence réelle des chefs, vous avez tous les droits de les remplacer au terme de leur mandat - mais pas avant!

D'ici-là, tout honnête citoyen se doit d'épauler sérieusement les efforts qui sont faits pour un monde plus équilibré. "Tout royaume divisé en lui-même périra", ne l'oublions pas.

Et vous, M. Ryan, qui disposez des moyens de remédier à la situation, aidez-nous à persuader vos "pseudo-intellectuels" que le dénuement et la violence n'ont jamais favorisé la paix dans l'ordre et la justice. Quant aux autres, ces "défavorisés" qui on prétend aider, ils ont - pour la plupart - ne croyez-vous pas, montré plus de lucidité qu'eux! aux élections municipales.

M. LANDRY
Montréal, 31-10-70

Aux ravisseurs de M. Cross

Comme simple citoyen et partisan acharné de la vraie démocratie au Québec, permettez-moi la réflexion suivante. Je crois que vous pouvez maintenant considérer que l'effet recherché par votre action a été atteint: 1) Votre manifeste a été publié et se trouve maintenant dans une très grande quantité de foyers où les gens ont tout le loisir d'en étudier le contenu.

2) Les gouvernements fédéral, provincial et même municipal ont pris position et ont révélé à la population leur sens de l'action démocratique. 3) L'opinion publique est plus que jamais en éveil et en position de comprendre la situation de chacun. Par conséquent je suis de l'avis de M. J. C. Leclerc du journal Le Devoir pour croire que vous devriez libérer M. Cross. Un tel geste, disait M. Leclerc, "ne manque-

rait pas de revêtir un sens humanitaire et politique à la fois" et trait à coup sûr dans le sens de ce que votre cause pouvait avoir de valable et qu'un geste inhumain avait rendu odieuse. Au nom d'un sens humanitaire que vous possédez sûrement au tréfonds de vous-même, je vous prie de libérer M. Cross. Jacques FORTIER,
Québec, 29-10-70

lettres au DEVOIR

De Charybde en Scylla

Il ne faut pas exagérer. Tout, dans le F.L.Q. n'est pas mauvais. Ce mouvement nous donne, sur la libération, de précieux enseignements. Depuis 50 ans, nous, les prédicateurs, rappellions sur tous les tons qu'il faut distinguer entre libération et libération. Certaines libérations doivent se payer cher. Le prix, c'est l'esclavage. Le Christianisme, disions-nous, ayant été donné au monde par Dieu lui-même, comme le seul barrage capable de contenir les flots de la barbarie, se libérer du Christianisme, c'est faire sauter le barrage et accepter le règne de l'homme spécial, c'est à dire de "l'homme hominidus".

Faute de preuves fracassantes, comme savaient en donner les redoutables prédicateurs d'autrefois: Moïse, Elie ou Amos, l'auditoire, prenant ces avertissements de la rhétorique, restait sceptique et n'éprouvait pas le moindre sentiment de peur. Les preuves fracassantes, les preuves d'épouvante, nous les avons maintenant. Les agissements du F.L.Q.: menaces, contestations, bombes, enlèvements, assassinats... sont ces preuves. Si tragiques qu'ils soient, ces événements ne devraient pas nous surprendre. Ils sont dans la logique des choses. Depuis 10 ans, chacun s'étant employé à poser l'antécédent déchristianisation, le conséquent suit tout naturellement. Nous étions à Charybde, diraient les poètes, nous sommes maintenant à Scylla. Depuis toujours, de l'avis d'un grand nombre, nous vivions très inconfortablement à Charybde: censure, index, enfer, confession pour vrai, dictature

des papes, confessionnalité avec crucifix partout et statues, prières, messes quotidiennes, célibat du prêtre, col romain, soutane... sans compter les 244 canons dont parlait récemment l'abbé Décourage.

Tres habilement, sans éveiller l'attention (pour pouvoir s'infiltrer), le F.L.Q. ayant absolument besoin de travailler incognito, prend tous les moyens pour n'être pas annoncé et surtout dénoncé. Son mot d'ordre, qu'il fait signer par d'autres: "Gardez-vous d'avertir. Cela va provoquer la panique" et en se servant des bonnes âmes, le F.L.Q. nous a libérés de tous ces mythes gênants. Nous voilà donc sortis de Charybde. Qui prétendra que nous sommes en Terre Promise? Quels avantages trouvons-nous à Scylla? Nous avons été libérés de l'enfer. Mais nous avons l'enfer sur la terre. Le complexe de peur a disparu de la religion, mais la peur s'est installée partout ailleurs. Nous n'avons plus l'épouvantail de la censure et de l'index. Mais qui y gagne? La censure et l'index n'étaient-ils pas l'indispensable prison où l'on gardait en détention les mauvais plans, les idées dangereuses, les idées "hold-up", les idées strangulantes, les mini-idées à la Denis Héroux-Quimet?

Si ces idées, au lieu de couvrir rues et ruelles, étaient restées dans la Prison Censure, moins d'édifices publics auraient sauté à la dynamite et moins de jeunes seraient aujourd'hui dans les prisons de l'Etat. Comme on a pris ses distances vis-à-vis de l'enfer, des anges, Maurice LAMARCHE, s.j.
Montréal, 1-11-70

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Arthur Lefebvre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".
ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. A l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Édition du samedi: 12 mois: \$10.00. Courrier de la deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec.
TELEPHONE: 844-3361

Plaidoyer pour les parias

La culpabilité de la société et les "criminels"

par JEAN LAJOIE, criminologue

"Niant les vertus de votre monde, les criminels désespérément acceptent d'organiser un univers interdit. Ils acceptent d'y vivre. L'air y est nauséabond: ils savent le respirer. Mais les criminels sont loin de vous — comme dans l'amour ils s'écartent et méprisent le monde et de ses lois. Leur seul sens la sueur, le sperme et le sang. Enfin à mon âme assoiffée et à mon corps il propose le dévouement. C'est parce qu'il possède ces conditions d'érotisme que je m'acharne dans le mal" (Jean Genet, Journal de voleur, Gallimard, p. 10).

C'est peut-être à partir de cette profession de foi de Jean Genet que l'on peut découvrir le sentiment susceptible de nous conduire au cœur du mystère si envoûtant de la criminalité. Être pour ou contre serait une façon de transformer les juges improvisés en meurtriers et d'ériger les meurtriers en juges incontestés — ces deux fonctions sont, hélas, très souvent interchangeables. Si, au contraire, on essaie de pénétrer de l'intérieur, les deux pôles de ce même drame — en somme, crime et châtiment — on accède à une toute autre dialectique. Il n'est pas certain, pour autant, que nous puissions en arriver à une analyse objective, mais c'est le sort réservé à toute analyse engagée.

De plus, si nous prenons la défense des parias, nous prenons implicitement position contre ceux qui les accusent et nous portons, par là, un jugement. Mais, il y a toute la différence du monde, il nous semble, entre s'instituer en juge d'une société à laquelle nous participons et qui devient nous et se faire le juge de l'individu qui chemine à côté de soi, et qui ne peut être jugé, nous le croyons, que par les juges institués officiellement.

Crime et criminel

S'il est des termes galvaudés qui peuvent signifier à la fois tout et rien, ce sont bien les expressions crime et criminel.

On peut dire, pour rallier toutes les écoles, que le crime serait un acte d'agression contre quelque chose, contre un obstacle qui nous empêche de nous réaliser, au plan de l'être, en tout ou en partie. À partir de là, la frontière entre le criminel et l'honnête homme devient combien fragile et arbitraire et tient à ceci que l'un réalise ce que l'autre n'ose, n'aurait jamais, de par les interdits qui le dominent.

C'est ainsi, que si nous considérons le crime dans sa totalité, non comme une simple abstraction juridique, mais comme une réalité humaine qui la dépasse, on en arrive à distinguer deux formes de crime: le crime achevé et le crime avorté.

Comme dans l'agir humain, en général, il est des actes que l'on mène à terme et d'autres que l'on refuse de poursuivre pour cent raisons. Dans l'agir criminel, il est des actes que l'on pousse à bout et qui tombent, s'ils sont découverts, sous le coup de la loi — ce sont les crimes achevés. Il est également des crimes que l'on n'ose mettre à exécution (la maîtresse, le père, le patron que l'on maudit et qu'on n'a pas le courage de supprimer, mais qu'on s'efforce de détruire en parole), c'est le crime des "honnêtes gens", le crime avorté au plan de la réalité, mais accompli, au plan phantastique.

Culpabilité et déculpabilisation

Le crime avorté est souvent vécu à travers le crime achevé. Ceci est largement prouvé par le succès, auprès d'une large part de la société, des hebdomadaires et des quotidiens qui se spécialisent dans la narration illustrée du crime de la veille. Comment expliquer cette popularité sinon par ce besoin instinctif d'agression. On sait que l'on a administré récemment en Allemagne et aux U.S.A. un test prouvant la capacité d'agression chez l'individu et que sur 1000 sujets éprouvés 80% se sont avérés être des tortionnaires en puissance.

La lecture des journaux policiers semble donc constituer un exutoire propice aux instincts criminels de l'honnête citoyen. On peut alors parler du crime par procuration, par personne interposée. La victime volée ou volée l'a été par un autre, par le criminel que l'on a incarcéré. Cependant l'être que nous aurions pu ou que nous souhaitons toujours agresser dans le réel le devient au plan phantastique et, à ce niveau, l'acte vécu par procuration devient réel au niveau inconscient.

C'est ainsi qu'un sentiment de culpabilité peut naître de cette situation face à un acte que nous aurions eu autant de raisons de commettre. C'est ce qui explique souvent l'horreur et la répulsion que peut éprouver l'honnête citoyen devant le récit d'un crime sordide. Mais, par un retour sur la situation, il réagit aussitôt en constatant qu'il n'est pas le coupable puisqu'il est là sous ses yeux. La sentence prononcée par le juge viendra alors le confirmer définitivement dans son innocence et réaffirmer la culpabilité du criminel.

C'est pourquoi, un crime impuni est insupportable parce qu'il laisse planer le doute. Il devient urgent de trouver le coupable, et fait intéressant, la sentence souhaitée par la population est toujours plus forte au début du procès qu'à la fin, si celui-ci s'éternise. Il y a là une agression contre

le meurtrier qui est un mécanisme de défense permettant, encore une fois, de se déculpabiliser en affirmant par la sévérité de la sentence la culpabilité de l'autre. Plus une sentence est forte, plus elle semble proportionnelle à la gravité de l'acte et plus elle incrimine le coupable qui n'est pas nous, définitivement. Lorsqu'on s'éloigne dans le temps de la perpétration du délit, les témoignages extérieurs confirment l'assassinat réel, nous rassurent de notre étrangeté au fait incriminé et cet acte nous devient étranger; on s'en désintéresse et l'on est prêt alors à proposer une sentence pas sur une chose qui nous laisse indifférent.

La sentence joue donc, au plan social, en affirmant la culpabilité d'un individu tout en confirmant l'innocence du groupe, un rôle essentiellement thérapeutique et revêt une fonction de catharsis.

Du crime de droit commun au crime politique

Avant de vérifier ce mécanisme "culpabilité-déculpabilisation" au sein du crime dit politique, il est opportun de bien cerner cette notion.

Si on se reporte à notre définition du crime, le crime politique serait "un acte d'agression contre quelque chose" qui est l'Etat ou un symbole de l'Etat. La forme de l'agression peut être la même mais l'objet de l'agression revêt une signification plus grande de par sa répercussion sociale. Autre distinction, la victime ou l'objet d'agression est toujours "un obstacle qui nous empêche de nous réaliser au plan de l'être en tout ou en partie", mais ici, la justification se fait au nom d'une idéologie politique.

Au plan idéal, un régime politique refuse toujours de considérer un crime comme politique car étant le représentant de ce qui est précisément contesté, il serait incapable de porter un jugement objectif ou impartial. C'est pourquoi on l'assimile toujours au crime de droit commun en s'en tenant à la nature des faits, à l'aspect de l'acte.

Mais, au même moment cette attitude devient contestable car en droit commun on tient compte également de la subjectivité de l'acte (les mobiles, les circonstances atténuantes, la situation psycho-sociale de l'individu...) Il devient alors extrêmement délicat de faire le partage des éléments subjectifs.

Au plan objectif, un vol à main armée commis avec l'intention de s'enrichir à la même signification que celui perpétré en vue de subvenir à un mouvement qui désire améliorer la situation des pauvres. Mais, au plan subjectif, ces actes sont très différents: le tribunal peut alors considérer la noblesse de l'intention sans pour autant statuer sur le bien fondé de cette intention. C'est sans doute la seule façon d'aborder le délit politique: par le biais du délit de droit commun. Mais le jugement donne rarement satisfaction, tout autant à la société contestée qu'aux contestataires, parce qu'il doit laisser dans l'ombre la signification profonde de l'acte, l'intention du criminel et laisser également non résolu le bien fondé de la structure que ce dernier avait été amené à contester.

C'est ici, au niveau du jugement et du sentencing et même bien avant au niveau de la recherche du criminel que les passions entrent en jeu et établissent le débat en termes de pour ou contre. Si un crime de droit commun peut amener bien des gens à se sentir impliqués au plan psychologique, un crime politique, s'il vise un régime politique et social établi démocratiquement, met d'un seul coup tout le monde dans le bain (les exploitateurs et les exploités).

L'exploité comprend assez bien le sens du crime politique, s'il est commis en son nom. Il se sent justifié mais n'ose l'assumer au plan moral. Il a, sans doute, élaboré à maintes reprises un acte d'agression contre l'exploiteur, mais l'a toujours laissé inachevé. Il sent qu'il aurait pu en être l'auteur et désire, peu à peu, inconsciemment se l'attribuer. C'est là que surgit le mécanisme de culpabilité décrit plus haut. Sa révolte qui devrait se tourner du côté de l'exploiteur se fixe très paradoxalement, contre l'agresseur réel.

Préséance aux enfants de Saint-Vallier

par DENIS LAZURE, M.D.
directeur de l'hôpital Rivière-des-Prairies

J'ai lu avec intérêt le témoignage de M. Jean-Pierre Charbonneau paru dans votre livraison du 26 octobre sous le titre "Les cellules infectées et moyennageuses de Saint-Vallier". J'y souscris quasi entièrement et je crois tout à fait inexcusable qu'une société "riche et civilisée" comme la nôtre tolère une telle situation. J'avais déjà eu l'occasion, dès 1961, comme membre de la Commission gouvernementale d'étude sur les hôpitaux psychiatriques, de condamner l'utilisation que l'on faisait alors de cette bâtisse pour y héberger des malades mentaux adultes. Dans un de ces gestes aberrants mais pas inusités chez les politiciens et les technocrates, les autorités n'avaient pas aussitôt endossé la recommandation de la Commission d'évacuer tous ces malades, qu'elles procédaient un peu plus tard à y loger des enfants soi-disant délinquants.

À la fin de son article, M. Charbonneau dit que "près d'une dizaine de jeunes malades mentaux pourrissent depuis longtemps sans aucun soin approprié et demeurent à Saint-Vallier à cause des procédures administratives" des hôpitaux psychiatriques et un peu plus loin "cette situation inhumaine contredit les propos du Dr D. Lazure à l'effet que l'hôpital Rivière-des-Prairies qu'il dirige accueillerait immédiatement les cas psychiatriques si les autorités concernées voulaient le leur confier".

Depuis mon entrée en fon-

ction à l'hôpital Rivière-des-Prairies (octobre 1969) les enfants référés à notre hôpital et venant de Saint-Vallier ont toujours eu préséance sur tous les autres malades attendant l'hospitalisation chez nous. De concert avec les autorités du ministère du bien-être social et le juge-en-chef de la Cour du bien-être social, nous avons convenu d'une procédure par laquelle tout enfant de Saint-Vallier requérant des soins à notre hôpital, nous était référé par le directeur de la clinique psychiatrique de la Cour du bien-être social, le Dr Noël Gameau.

Ce qui signifie que les seuls "jeunes malades mentaux" de Saint-Vallier dont nous soyons saisis sont ceux pour qui le Dr Gameau nous présente une demande d'hospitalisation. Il est regrettable que M. Charbonneau n'ait pas jugé bon de consulter le Dr Gameau puisque celui-ci nous assure (le 27 octobre) que seulement deux enfants de Saint-Vallier attendent leur admission dans notre hôpital et que les démarches nécessaires sont engagées.

Si d'autres jeunes malades mentaux sont en ce moment à Saint-Vallier sans qu'ils nous aient été référés, notre hôpital ne peut en assumer la blâ-

me et il faudrait plutôt voir s'il n'y a pas des problèmes graves de communication entre Saint-Vallier d'une part et la Cour du bien-être social et sa clinique psychiatrique d'autre part.

L'hôpital Rivière-des-Prairies (autrefois Mont-Providence) a hospitalisé depuis moins d'une année plus de 150 nouveaux malades enfants et adolescents alors que seulement 28 patients avaient été admis au cours des deux années antérieures. La liste d'attente ne compte plus que 45 demandes et dans quelques mois elle sera pratiquement épuisée.

Il est peut-être utile de mentionner aussi que notre hôpital a une fonction régionale bien déterminée et que seuls les enfants (17 ans exclusivement) dont les parents sont domiciliés sur l'île de Montréal, l'île Jésus et la Rivière Sud peuvent être des candidats à l'hospitalisation.

Les "procédures administratives" de notre hôpital ne sont peut-être pas connues de M. Charbonneau et s'il daignait bien s'adresser à nous, il constaterait qu'elles sont de nature à ne pas entraver les efforts considérables accomplis chaque jour par le personnel de soins.

C'est donc l'intentionnalité — l'intention de l'assassinat — qui semble faire problème. L'assassin signifie toujours quelque chose par son acte, ans le crime de nécessité (légitime défense ou suppression d'un être qui lui porte préjudice — père tyrannique, mère acariâtre, témoin gênant...) il affirme son instinct de conservation, son désir de vivre. Dans le crime passionnel (suppression de l'amant ou de la maîtresse sans lequel ou laquelle ou, avec lequel ou laquelle la vie n'est plus possible) il revendique le même droit à la vie. La société réagit toujours mal devant un tel acte parce qu'il révèle la présence d'organismes malheureux ou malades qui constitue un échec face à son désir de normalité (de santé) et qu'il indique un danger susceptible d'atteindre n'importe qui.

C'est ce que nous voulions signifier en disant que le fait de s'instaurer en juge ne règle rien et qu'il faut qu'il ait des gens qui puissent avoir la possibilité de voir le problème de l'intérieur.

Il suffit de côtoyer, à chaque jour, ce que l'on appelle des criminels, faute de meilleur terme, pour savoir que les appareils judiciaires et pénitentiaires sont incapables de répondre au problème croissant de la criminalité. Si le régime actuel permet de forger 80% de récidivistes, c'est donc le signe d'un malaise. Il faut mettre en place un système intelligent qui puisse permettre de porter une attention toute particulière à la signification de l'acte criminel.

La description des mécanismes possibles de culpabilité et de déculpabilisation peuvent constituer une illustration de notre façon d'aborder les problèmes. La cloison étanche entre honnêteté et criminalité, autant pour ce qui est du crime de droit commun que pour le crime dit politique devient alors très artificielle. Il appartient au code criminel de délimiter la frontière entre ces deux pôles mais le sort des fauteurs ne doit plus être de son ressort exclusif.

Nous croyons que dans des moments de crise comme ceux que nous traversons actuellement il y aurait peut-être lieu de consulter les spécialistes des sciences de l'homme. On aurait encore fait mieux, si on les avait écoutés avant que la crise ne survienne. Lorsqu'on ne trouve plus que la répression pour régler un problème, c'est qu'on a déjà perdu la partie. Le plus humble pédagogue sait très bien que lorsque ses élèves ont réussi à le faire sortir de ses gonds, c'est qu'ils sont en situation de supériorité sans qu'ils aient nécessairement raison pour autant.

C'est donc l'intentionnalité — l'intention de l'assassinat — qui semble faire problème. L'assassin signifie toujours quelque chose par son acte, ans le crime de nécessité (légitime défense ou suppression d'un être qui lui porte préjudice — père tyrannique, mère acariâtre, témoin gênant...) il affirme son instinct de conservation, son désir de vivre. Dans le crime passionnel (suppression de l'amant ou de la maîtresse sans lequel ou laquelle ou, avec lequel ou laquelle la vie n'est plus possible) il revendique le même droit à la vie. La société réagit toujours mal devant un tel acte parce qu'il révèle la présence d'organismes malheureux ou malades qui constitue un échec face à son désir de normalité (de santé) et qu'il indique un danger susceptible d'atteindre n'importe qui.

Dans le crime politique, la signification est d'autant plus évidente qu'elle est habituellement explicitée, au plan idéologique, par l'assassin (tracts, messages...). C'est pourquoi la société réagit d'une façon si hystérique pour se mieux cacher le mal social dont elle est atteinte.

Le sort des parias

Il semble que le degré de tolérance, face à la maladie en général, dans les sociétés, soit proportionnel à son degré d'évolution. Plus une société est évoluée, au plan matériel, moins elle supporte le spectacle de ses malades en liberté, qui viennent lui signifier son échec. On est alors disposé à construire des asiles psychiatriques et des prisons dotées de tout le confort moderne mais aussi de toute la clandestinité possible pour masquer le scandale. La maladie est appelée à perdre sa fonction de scandale dans la société parce qu'on a suffisamment de moyens matériels pour la faire taire.

On peut réfléchir, à partir de là au sort réservé aux criminels de droit commun et au statut des prisons dans nos sociétés modernes. Autrefois, il suffisait de reléguer les bagnards dans les îles de l'Atlantique pour se sentir en sécurité. Aujourd'hui, les îles perdues au milieu des océans ne sont plus des îles sûres (ce soit Cuba ou les Guyanes) et l'on se rabat, par dépit, sur des forteresses de béton dotées des gadgets électroniques les plus impeccables mais également de structures humaines toujours aussi aliénantes.

Lorsqu'on sait que le problème fondamental de la criminalité se situe toujours au niveau de la capacité de relation, soit au niveau individuel ou social, et que l'on remplace les agents de correction (qui devraient être des thérapeutes ou des gens capables d'établir, au moins, des relations humaines valables avec les détenus) par des télévisions en circuit fermé ou des boutons électriques, on peut être en droit de s'inquiéter.

On peut partager la même inquiétude lorsque l'on sait que la plupart des prisons provinciales ne comptent pas de travailleurs sociaux et que dans les pénitenciers fédéraux, il n'y a qu'un seul travailleur social pour 200 détenus. Comment est-il possible alors de comprendre de l'intérieur le criminel? Il est inutile, ici, de résumer les piles de rapports qui sont parvenues aux gouvernements depuis cinq ans, puisqu'ils sont voués à demeurer sur les étagères.

Mais nous pouvons alors avoir une bonne conscience: nos parias sont bien logés, mieux que dans les taudis du centre-ville. Ils ne sont plus les parents pauvres de la société, mais ils demeurent les "fils humiliés", les "enfants de la honte", ce qui est pire, car c'est de là que naissent les révoltes profondes.

Face au refus des sociétés, les parias s'accrochaient jadis désespérément à un univers interdit, mais nous sentons éclater, aujourd'hui, ces ghettos de la criminalité (ceux de la drogue, du vol à main armée et du crime politique). On a peut-être compris que les forteresses de béton n'ont rien apporté, c'est pourquoi on les chasse en terrain libre. La muselière a changé de forme, qu'arrivera-t-il lorsqu'elle éclatera? Les vertus de notre monde sauront-elles alors séduire les parias de jadis?

Grande conférence
MARDI 10 NOVEMBRESalle E 310 à 20 h 30
Immeuble principal de l'U. de M.RÉVOLUTION DANS L'ENSEIGNEMENT
DE LA MATHÉMATIQUEConférencier
GEORGES PAPYPromoteur de la réforme de l'enseignement des mathématiques en Belgique.
Professeur à l'Université Libre de Bruxelles sous les auspices de l'École normale supérieure et la Faculté des Sciences de l'Éducation.

ENTRÉE LIBRE

VENTE Prestige

30% à 50% (et plus) de réduction sur les créations Haute Couture en tricot de Stella Label

1374 O. Sherbrooke Suite 4 849-3205

L'ANGLAIS chez L.P.S.

COURS DE CONVERSATION, JOUR OU SOIR

Chez L.P.S. vous bénéficiez des méthodes les plus modernes, des techniques les plus efficaces et des systèmes les plus perfectionnés. Faites, sans engagement, un essai gratuit.

Tous les cours L.P.S. sont déductibles de l'impôt.

De 9 heures à 21 heures

L.P.S. LANGUAGE POWER SYSTEMS

MONTRÉAL: Place Bonaventure 878-2821

QUÉBEC: 500 Grande Allée 529-0331

Un excellent CHOIX? Le SCOTCH par excellence!

Grand Old Parr

LE Scotch Whisky

VIEILLI À POINT

DISTILLÉ, VIEILLI ET EMBOUTEILLÉ EN ÉCOSSE

DANS TOUS LES MAGASINS DE LA R.A.Q. 25 oz. 330 F. 40 oz. 330 G.

Représenté au Québec par LES AGENCES DESAUTELS INC. 1745 av. Cedar, Montréal • 932-7631

suites de la première page

BERNARD LORTIE

terrompant volontiers pour écouter attentivement les questions du procureur et répondant à ces questions avec les moindres détails, commence sa narration des faits. "Je dirai tout."
"J'ai connu Paul Rose en 69 à la Maison du Pêcheur, commence-t-il. J'ai connu par la suite Jacques Rose et Francis Simard. "On montre au témoin les photos des personnes qu'il vient de mentionner et il les identifie immédiatement."

"Moi, Paul Rose, Jacques Rose et Francis Simard, dit-il, nous songions depuis longtemps à enlever quelqu'un. C'est après l'enlèvement de M. Cross, quant on a vu que les négociations n'avancèrent pas, qu'on a décidé d'enlever le ministre Laporte; on trouvait que ça ne bougeait pas assez."
Lortie explique que cette décision s'est prise plus ou moins à la dernière minute, sans plan précis et que lui et ses compagnons savaient où habitait M. Laporte parce qu'il y avait une plaque à la porte de la résidence du ministre "Pierre Laporte, avocat".

"Nous nous sommes rencontrés au 5630 rue Armstrong (la maison où M. Laporte a été séquestré et mis à mort), le samedi 10 octobre à 14h. J'habitais rue Thérien, à Longueuil avec Normand Turgeon. Pierre Beauchamp, Jacques Rose est venu me chercher à la Chevrolet bleue au toit noir (il donne le numéro de la plaque; c'est la voiture dans laquelle on a trouvé le cadavre du ministre. Cette voiture était enregistrée sous le nom fictif de Fournier."

Mme Rose, la mère de Paul et de Jacques, expliquera plus tard que ces fils ne pouvaient plus avoir d'auto à leur nom étant donné leurs difficultés financières et les accidents qu'ils avaient eus auparavant.

Donc, ce samedi 10 octobre, date de l'enlèvement de M. Laporte, Paul Rose, Jacques Rose, Francis Simard et Bernard Lortie se retrouvent à 5630 rue Armstrong. Ils ont la Chevrolet bleue au toit noir et une ouverture a été pratiquée entre le garage et une chambre de la maison.

"Jacques Rose et Francis Simard sont alors partis, explique Lortie, pour surveiller la maison de M. Laporte et tenter de savoir si le ministre était chez lui. Ils sont revenus pour dire que M. Laporte était bien là. Alors, dit Lortie, nous avons écouté la conférence de M. Choquette à la télévision." (Le ministre de la justice déclarait à ce moment que son gouvernement n'entendait pas se rendre aux exigences de la cellule Libération qui avait enlevé, depuis le lundi précédent, M. James Cross.)

"Nous sommes tout de suite partis pour enlever M. Laporte, déclare alors Lortie. Jacques Rose conduisait la Chevrolet, j'étais assis à ses côtés en avant. A droite, sur la banquette arrière, se trouvait Paul Rose; et Francis Simard était assis à gauche, en arrière. Nous avions deux M-2 (deux mitraillettes que Lortie identifie qui ont été achetées chez un brocanteur de la rue Notre-Dame, selon son témoignage). Il y avait aussi, sous le siège avant, ajouta Lortie, un fusil 12 à canon court."

Plus tard, au cours de son témoignage, le jeune homme décrira le déguisement de ses compagnons. Paul Rose portait une perruque blonde. Jacques Rose avait une perruque, style "Playboy" et Francis Simard portait une fausse moustache grise. Lortie s'était affublé d'une casquette militaire retournée devant son visage et dans laquelle il avait percé deux orifices pour les yeux. "Nous nous sommes arrêtés, explique Lortie, et Paul Rose a téléphoné chez M. Laporte." Mme Laporte lui a dit que son mari était dehors. Quant nous sommes arrivés rue Robitaille nous l'avons aperçu; il jouait au ballon avec un jeune. Paul Rose et moi sommes descendus avec les armes, nous l'avons pris par le bras alors qu'il ramassait le ballon sur le bord du trottoir. Il nous a suivis sans dire un mot. Nous l'avons fait coucher entre les deux banquettes, nous lui avons bandé les yeux avec du tissu Kleenex et du ruban adhésif de couleur verte.

"Nous lui avons mis les menottes, dit Lortie". Ce dernier précise que les quatre paires de menottes ont été achetées également chez un regrattier de la rue Notre-Dame ouest.

"Nous avons croisé une auto-patrouille, le chemin faisant, dit Lortie, et rendus au boulevard Taschereau, Simard est descendu pour aller porter le communiqué que nous avions préparé. Nous sommes arrivés ensuite au 5630 rue Armstrong, nous avons mis l'auto dans le garage, nous avons fait passer M. Laporte par le trou entre le garage et la Chambre et nous l'avons fait coucher sur le lit, les yeux bandés, menotté et attaché au lit au moyen d'une laisse à chien. Nous avons alors commencé notre surveillance, par quarts, jour et nuit. Le lendemain matin, M. Laporte a mangé un sandwich, puis ils nous a demandé de le détacher. C'était un homme qui n'aimait pas rester inactif et qui bougeait tout le temps. Nous avons pris alors l'habitude de lui faire faire une marche avec la laisse dans la maison."

Lortie explique alors que lui et ses compagnons étaient sans argent et qu'ils utilisaient les \$60 que M. Laporte avait en poche pour quérir de la nourriture. Le témoin raconte que M. Laporte écrivait lui-même ses lettres sans que personne lui dicte quoi que ce soit. "Nous lui avons seulement fait retrancher la phrase où il disait que le FLQ allait s'attaquer à toutes les classes de la société", dit Lortie.

Le témoin raconte aussi que Paul Rose ne revint jamais à la maison de la rue Armstrong après le mercredi 14 octobre. "Il nous avait dit qu'il était suivi, explique Bernard Lortie."

La semaine se passa donc sans plus d'incident pour les ravisseurs de M. Laporte qui se servaient de deux dactylographes pour écrire leurs communiqués et qui suivaient attentivement à la radio les événements.

C'est le vendredi, 16 octobre, du moins d'après Lortie, que M. Laporte réussit à défaire sa laisse pendant que ses ra-

visseurs Francis Simard, Jacques Rose et Bernard Lortie écoutent la radio dans une autre pièce. "Nous avons entendu un fracas de verre, explique le témoin: M. Laporte avait essayé de s'enfuir par la fenêtre en se projetant dedans avec un oreiller. Nous l'avons retiré de sa posture; il était coupé au pouce droit et au poignet gauche. Francis Simard est allé dehors ramasser l'oreiller qui était tombé. Moi, j'ai lavé les plaies de M. Laporte, le lui ai fait un garot au bras gauche. Il me disait de serrer que cela ne lui faisait pas mal. J'ai ensuite pansé les blessures avec le linge que je trouvais. Jacques Rose m'a dit d'aller prévenir son frère Paul. Nous avons refusé de conduire M. Laporte à l'hôpital comme il le demandait."

"Je suis parti de la maison à 6h30, ce vendredi, explique Lortie, je me suis rendu près de la station CJMS, rue Berri, pour rencontrer Paul Rose qui me conseilla de ne plus retourner sur la rue Armstrong et de me réfugier dans une famille dont je ne veux dévoiler le nom et l'adresse. Je suis resté là une dizaine de jours après qu'il a été hébergé chez Colette Thérien et Jacques Delisle en face du Musée de Cire, rue Queen Mary."

C'est ainsi que s'achève l'histoire de Bernard Lortie. Mais puisque le Dr Valcourt estime que M. Laporte est mort le samedi 17 octobre entre 15h et 21h on ne sait pas qui a étranglé le ministre Laporte. Le plus troublant c'est encore que le Dr Valcourt prétend que les blessures que s'est infligées M. Laporte remontent à deux ou trois heures avant sa mort. Et puis, il y a la cellule Dieppe qui a signé le dernier communiqué annonçant la mort du ministre.

Lortie dit ne pas connaître et n'avoir jamais vu Marc Carbonneau qui est recherché par la police relativement à l'enlèvement de M. Laporte. Il s'avoue membre du FLQ et plus précisément de la cellule Chénier dont les membres étaient Paul et Jacques Rose, Francis Simard et lui-même. Lortie identifie la chaînette que portait M. Laporte et qui, selon le Dr Valcourt, a servi à l'étrangler. Il identifie aussi les bandelettes qui entouraient ses poignets et le chandail gris qu'il portait au moment de sa mort et qui, d'après Mme Rose, appartient à l'un de ses deux fils.

LE COMMUNIQUÉ

peau; trahison contre le pouvoir financier des big-boss, des money-maker et de tous leurs petits valets; trahison contre la "démocratie canadienne" et ses institutions, la bourse de Montréal, le Royal Trust, la Brinks, Power Corp., etc.; trahison contre le véritable gouvernement canadien, celui qui siège à Washington."

Ce communiqué, s'il est authentique, n'apporte aucun élément nouveau qui permettrait de connaître les intentions des ravisseurs de M. Cross.

On apprend d'autre part que Mme Cross et sa fille, Susan, sont arrivées en fin de semaine en Angleterre où elles doivent visiter des parents et amis. Le FLQ poursuit ses recherches en vue de retrouver les deux frères Rose, Paul et Jacques, ainsi qu'un troisième suspect, Francis Simard, tous trois ayant participé à l'enlèvement de M. Laporte, selon le témoignage de Bernard Lortie. Marc Carbonneau est également recherché.

Trois personnes sont d'autre part détenues depuis le début du week-end, mais leur identité n'est pas connue.

MME ROSE

Paul, il ne sent pas l'essence; le linge de Jacques sent toujours l'essence".

Mme Rose identifie ensuite les bottillons de l'un de ses fils et autres pièces de tissus et lingerie trouvés à la maison de la rue Armstrong.

Cette mère de cinq enfants: Paul (27 ans), Lise (25 ans), Jacques (23 ans), Suzanne (17 ans) et Claire (11 ans) a déjà été interrogée par les policiers à qui elle a du reste fait une déclaration à propos des faits relatés dans son témoignage de samedi.

C'est d'ailleurs en se rappelant cette déclaration faite à la maison qu'elle dit au procureur: "Oui je me souviens, c'est quand ils sont venus et qu'ils ont fait sortir mon garçon..."

Mme Rose a-t-elle fait un lapsus et voulait-elle dire "mon mari" au lieu de "mon garçon"?

DR VALCOURT

des mains) pincement de la carotide.

Le Dr Valcourt a fait dans le menu détail les constatations de son autopsie mais il en ressort que le cadavre de M. Laporte ne portait aucune marque de violence à part les blessures au pouce et aux poignets et une blessure très superficielle à la poitrine, autant de coupures causées, d'après le Dr Valcourt, par des éclats de verre.

Quant à l'heure de la mort, le Dr Valcourt l'établit par la rigidité cadavérique qui n'était pas complète au moment de l'autopsie, soit entre 3h et 7h le matin du 18 octobre.

CARTE D'IDENTITÉ

tenteur, a été émise pour toutes les personnes qui travaillent à l'hôtel du gouvernement, depuis un mois, et que cette carte doit être remplacée en janvier par une carte permanente qui comportera en plus les empreintes digitales du détenteur.

Le ministre a fait état de statistiques suivant lesquelles, dans la région de Montréal, pas plus de 10 pour cent des crimes contre la propriété, et pas plus de 20 pour cent des crimes contre la personne, ne trouvent une solution judiciaire; ce qui en dit long, note-t-il, sur les retards accumulés de l'action policière et judiciaire. De plus, l'avènement du terrorisme a démontré que la société n'était pas équipée à plusieurs points de vue pour faire face de façon efficace à ce nouveau type de criminalité.

Il faut donc réviser le rôle et l'étendue des pouvoirs de la police. Des études en ce sens sont en cours au ministère, dont celui portant sur la carte d'identité obligatoire.

"Nous devons dans un avenir très immédiat, sans laisser trainer les choses, réexaminer l'autorité que nous avons confiée à la police, aux procureurs, aux tribunaux et aux institutions, pour garder la paix et garantir la liberté de nos citoyens honnêtes et respectueux des lois".

Ce sont les événements, a-t-il ajouté, qui nous obligent à prendre des positions plus fermes pour le respect de

la loi et de l'ordre, et pour doter l'administration publique de moyens aptes à assurer le plein exercice de la liberté.

M. Choquette a d'autre part fait état du rôle majeur que jouent les substituts du procureur général entre la police et les tribunaux, en particulier dans des situations difficiles comme celles que vit le Québec présentement, situations qui peuvent se perpétuer et s'exprimer par d'autres modes. Il a insisté sur le fait que le procureur du ministère est plus qu'un véhicule ou un trait d'union; il doit jouer pleinement son rôle d'avocat lorsqu'il est persuadé de la culpabilité d'un accusé, le système judiciaire reposant sur la contradiction entre des thèses diverses.

Le sous-ministre de la justice, M. Antonio Dubé, a fait part de vues semblables sur ce dernier point, vues qui vont à l'encontre des thèses exposées par la commission Prévost sur le rôle des procureurs du ministère public.

Il préconise la formation d'équipes d'avocats spécialisés dans divers domaines, dont celui de la fraude et celui des activités subversives.

LE PQ

Candidat défait aux mains de M. Robert Bourassa, dans le comté de Mercier, le 29 avril, M. Bourgault tentera maintenant de se faire élire à l'exécutif national du parti, lors des élections qui se tiendront dans le cadre du congrès national. Quoique invité à prendre la parole, et chaleureusement applaudi par les congressistes il appert néanmoins que certains membres de la direction du parti n'ont pas particulièrement goûté son intervention, trouvant mal choisis et injuste pour les autres candidats, l'occasion de débiter sa campagne électorale.

L'ex-président du RIN a exprimé l'avis que la démocratie n'existe plus au Québec et que le Parti québécois est là pour lui donner un sens. "Il ne faut pas que nous nous taisions, a-t-il dit, nous devons parler, crier si nécessaire et reprendre l'action qui nous a échappée et qui est aujourd'hui aux mains de deux pouvoirs violents. Il faut se mettre dans la tête, une fois pour toutes, que l'indépendance ne se fera pas facilement."

"Plus nous représenterons vraiment le peuple québécois, de conclure M. Bourgault, plus nous menacerons le pouvoir et plus ils feront jouer la répression contre nous."

Que le gouvernement amende le code criminel pour une redéfinition de l'accusation de sédition, que les représentants péquistes à l'Assemblée nationale démontrent plus d'agressivité et multiplient les interventions et que le Parti québécois adopte un hymne national en vue de l'accession à l'indépendance, sont les principales résolutions adoptées en fin de semaine par les délégués péquistes du congrès régional de Québec.

Quant au rôle du parti face à la population, certaines résolutions proposent de faire pressions sur les autorités fédérales et provinciales pour qu'elles adoptent une attitude claire et sans équivoque sur la distinction à faire entre le Parti québécois et les mouvements extrémistes.

Les délégués régionaux ont voté plusieurs résolutions visant une intégration plus réaliste du secteur économique dans le milieu. Ainsi, la place dévolue au secteur industriel redéfinie en insistant sur les modalités d'imposition. Dans ce sens, une résolution recommande une refonte de l'impôt des entreprises.

Sur le plan social, les délégués ont recommandé que des mesures soient prises pour combler les lacunes qui affligent la société, ont insisté sur le rôle que doivent jouer les milieux défavorisés dans une société moderne et ont proposé un plan d'intégration des assistés-sociaux dans le monde du travail.

Sur le plan national, les péquistes de la région de Québec insistent, une fois de plus, sur l'accélération du processus de la réforme électorale. Sur le plan régional, ils suggèrent la création d'un front commun des citoyens visant à surveiller les pouvoirs scolaires et municipaux.

Sur un ton un peu moins sérieux, une dernière résolution demande au gouvernement Trudeau: d'instaurer le régime de la conscription obligatoire au Québec, afin d'augmenter ainsi le nombre des militaires québécois de 100.000 et créer 100.000 nouveaux emplois.

ÉGYPTE

dalités et le calendrier de cette initiative. Il affirme également que cette union pour laquelle les trois pays sont historiquement et géographiquement préparés doit être le "nouveaux" d'une unification des espoirs et des efforts en prévision de l'avenir de tous les Arabes.

Les trois chefs d'Etat affirment d'autre part que par leur action ils réalisent l'un des rêves les plus chers du président Nasser.

On annonce enfin que M. Yasser Arafat, commandant en chef des forces palestiniennes et président de l'OLP a été invité à assister à la séance de clôture du petit sommet arabe du Caire.

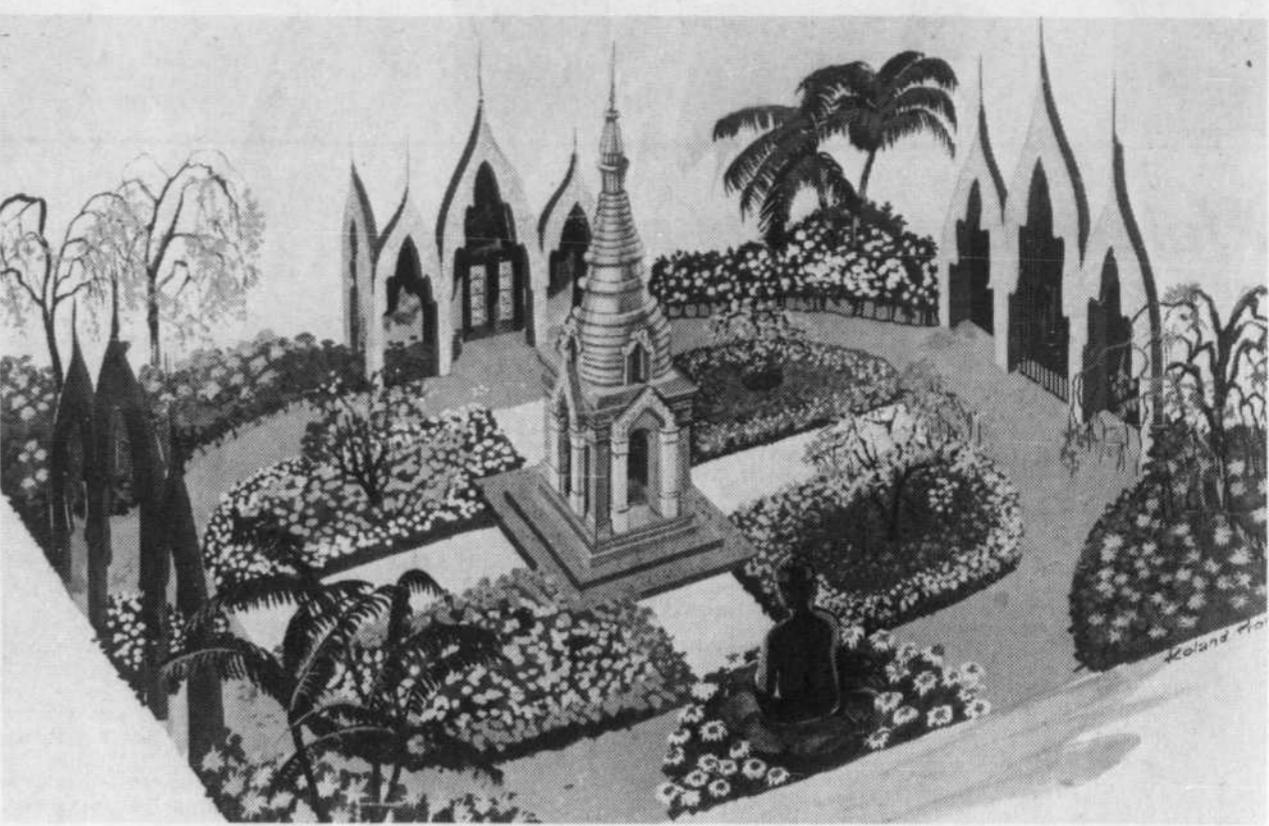
ISRAËL

ciation Jarring, car il n'y a pas de solution plus satisfaisante pour mettre fin à la guerre." Jusqu'alors le ministre de la défense s'était toujours montré opposé à la reprise de la négociation avant le retrait des missiles.

"Nous devrions envisager toutes les solutions possibles pour parvenir à la paix, bien que les conditions présentes ne soient pas très favorables", avait ajouté le général Dayan.

De son côté, M. Yigal Allon, qui parlait à Tibériade, avait affirmé que "sans donner des avantages à la partie adverse, Israël doit, de son côté, faire un geste de bonne volonté pour permettre la réactivation de la mission Jarring".

Selon les chroniqueurs politiques israéliens, la majorité des membres du gouvernement estiment que MM. Dayan et Allon auraient dû attendre la conclusion des débats qui se sont ouverts hier au niveau du gouvernement. Ils pensent également que certains passages du discours du général Dayan pourraient laisser croire à tort que les Israéliens comme les Égyptiens ne considèrent plus qu'ils sont liés pendant la prolongation du cessez-le-feu par les clauses de l'ancien accord concernant le maintien du



L'exposition d'automne au Jardin botanique de Montréal est ouverte au public tous les jours de 9 heures à 18 heures. Cette année, l'exposition a pour thème "Jardin de la Thaïlande" et présente dans un décor exotique une grande variété de fleurs, d'arbres et d'arbustes. L'exposition durera jusqu'au 13 décembre et l'entrée est libre.

statu quo militaire dans la zone du canal de Suez.

Dans un communiqué publié hier soir, le gouvernement précise que le général Dayan, en parlant de la volonté d'Israël de revenir aux négociations Jarring, "se référait au passé et non à l'avenir et justifiait la décision prise il y a plus de trois mois par le gouvernement face à l'opposition du parti Gahal".

"C'est la seule sortie..."

Le PQ n'entend pas oublier son objectif: la souveraineté

LA FORMATION

Suite de la page 3

tre eux jouissent d'un statut permanent. Il reste, a dit M. Ryan, à créer un véritable statut pour ces procureurs, par la négociation, non par en haut ou par faveur, un statut qui leur permettrait de s'associer librement et de négocier vigoureusement. Quant aux limitations très sérieuses qui leur sont imposées par la loi adoptée en 1969, certaines devraient tout simplement tomber, d'autres devraient faire l'objet de compensations adéquates.

Il faut d'autre part faire en sorte que les meilleurs éléments soient tentés de rester dans le secteur public, ce qui implique que l'on parvienne à "digérer" l'étatisation à Québec et que l'on évite la médiocrité et la bureaucratisme.

LA RÉFORME

Suite de la page 3

sion d'experts, chargée d'étudier une réforme globale (carte, mode de scrutin, loi électorale, financement des partis). Mais il importe, a-t-il souligné, que le pouvoir de cette commission soit exécutoire.

Les quelque 100 personnes qui ont participé à la journée d'étude de la SSJB ont elles aussi souligné l'extrême urgence d'une réforme du système et émis l'idée d'un vaste regroupement des Québécois, comme à l'occasion du bill 63, pour faire pression sur le gouvernement.

Cependant, l'assemblée n'a adopté aucune politique précise à cet égard. D'ailleurs, la réunion avait été convoquée davantage dans un but d'information que dans un but d'action, et les participants ont écouté attentivement des experts leur expliquer les inconvénients et les avantages des divers systèmes électoraux.

QUEBEC - Parlant des événements tragiques d'octobre, M. René Lévesque a exprimé l'avis hier soir à Québec que la révolte se situe dans l'élargissement du fossé qui sépare les plus mal pris et les autres qui parlent de 100.000 emplois et de société juste.

Le président du Parti québécois s'adressait à plus de 1.000 sympathisants réunis au centre Mgr Marcoux, au terme du congrès des militants péquistes de la région de Québec.

Après avoir qualifié le premier ministre Trudeau de "manipulateur fasciste", parlant de la mort du ministre Laporte M. Lévesque a affirmé que le cadavre d'un homme assassiné a été utile au gouvernement fédéral lui permettant de justifier la promulgation des mesures de guerre.

A court terme, c'est dans des réformes d'urgence, a dit M. Lévesque, que se trouve la réponse au genre de problèmes que représente le FLQ. A long terme, a-t-il ajouté, ce n'est pas un programme d'urgence qu'il faut; non seulement le Parti québécois n'est pas prêt à abandonner l'objectif fondamental de la souveraineté mais c'est la seule sortie respectable pour un peuple comme le nôtre.

Après avoir eu la preuve une fois de plus que la violence est un cul-de-sac, a dit le président du PQ, il faut saisir la première occasion démocratique, en

Comité des "24"

NATIONS UNIES (AFP) - Le Honduras a annoncé samedi qu'il se retirerait du comité de la décolonisation, dit "comité des 24", à la fin de l'année.

L'Australie s'étant déjà retirée il y a un an de ce comité et n'ayant pas encore été remplacée faute de candidats, le comité des 24 ne comptera plus désormais que vingt-deux membres.

dépit de toutes les pressions du système. Puis il s'est dit convaincu qu'au moins pendant les premières années d'indépendance, le Québec pourra se guérir des problèmes comme le FLQ.

Plus que jamais, a conclu M. Lévesque, le PQ est le seul parti où les Québécois qui veulent se respecter peuvent se reconnaître. Mais il faut qu'on se tienne debout.

Prenant la parole au cours de cette même assemblée, M. Jacques Parizeau a de nouveau souligné les effets néfastes que pourrait provoquer l'application des mesures de guerre sur les investissements au Québec.

Pour sa part, M. Gilles Grégoire s'est demandé pourquoi le gouvernement n'applique pas les mêmes moyens d'action contre la pègre qui, a-t-il dit, assassine des gens honnêtes.

Les élections en Hesse

WIESBADEN (AFP) - Le parti social-démocrate (S.P.D.) du chancelier Willy Brandt a perdu hier, aux élections provinciales de Hesse, la majorité absolue qu'il détenait depuis quatre ans dans son principal fief en R.F.A. En même temps, l'opposition chrétienne-démocrate (C.D.U.) de l'ex-chancelier Kurt-Georg Kiesinger a enregistré des gains substantiels.

Les observateurs n'en estiment pas moins que le cabinet fédéral de MM. Willy Brandt et Walter Scheel a passé sans trop de dommages le cap de cette consultation, qui était généralement considérée comme importante pour son avenir.

D'abord, l'élection des 110 députés à la diète de Wiesbaden n'a pas de répercussions directes sur le plan fédéral.

NETTOYEUR P. M.
Service d'une heure
8309 ST-DENIS
381-1322

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS
LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
8240 AIMÉ-RENAUD
ST-LÉONARD Md, 38
3 2 4 - 2 5 8 0

LAURENT LAMY
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
788, Wilder
Montréal 8 - 737-1955

ARCHITECTES
LOUIS CARRIER
ARCHITECTE
2785 boul. LAURIER
QUÉBEC 10 - P.Q.
TÉL.: 651-0982

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTREAL - 866-9854
Les architectes LONGPRÉ
MARCHAND
GOUDREAU
DOBUSH
STEWART
BOURKE

SWEEPSTAKE DU CENTENAIRE DU MANITOBA

\$100,000.00 chacun

AUX DIX GAGNANTS

\$1,000.00 payable annuellement, commençant le 31 déc. 1970

Un cadeau de Noël que vous recevrez durant 99 années consécutives

PLUS PLUS PLUS PLUS PLUS

50 PRIX DE \$100.00
100 PRIX DE \$ 20.70
100 PRIX DE \$ 19.70
100 PRIX DE \$ 18.70

MANITOBA CENTENNIAL CITIZENS' CAMPAIGN
C.P. 1970, Winnipeg, Manitoba

Envoyez-moi... billets (s) à \$2.50 chacun
Envoyez-moi... livrets de 12 pour \$25. par livret
Mon chèque Mandat poste ci-inclus \$.....

Nom.....
Adresse.....
Ville..... Province.....

C4-MLD

informations

internationales

Les fedayin devront avoir quitté Amman ce soir

AMMAN (AFP) — La période transitoire pour l'application de l'accord signé le 13 octobre par le roi Hussein de Jordanie et M. Yasser Arafat, président du Comité central de la résistance palestinienne, prendra fin ce soir à minuit, confirme-t-on de source gouvernementale et palestinienne à Amman.

Ce soir, les fedayin des unités régulières devront avoir quitté Amman et évacué leurs dépôts de munitions, d'armes et leur armement lourd. Seuls les miliciens, munis d'une carte d'identité spéciale, comme l'a annoncé samedi le premier ministre M. Wasfi Tall, pourront garder une arme individuelle chez

eux. Les fedayin en armes se déplaçant dans la capitale devront être en mesure de présenter un ordre de mission de la résistance s'ils sont interpellés par la police jordanienne.

Le protocole de l'accord prévoit en outre que les permanences de la résistance pourront être gardées par des Palestiniens armés.

Les forces royales, de leur côté, auront évacué la capitale ce soir. Dès les premières heures, demain, la ville sera sous le contrôle de la police jordanienne, à l'exception de la police militaire.

Jordanais et Palestiniens affirment qu'ils ont déjà appliqué les dispositions

de l'accord pour la période transitoire. Les militaires jordanais ont pratiquement disparu de la capitale et dimanche, des camions des forces royales remorquaient à l'extérieur de la ville des véhicules de la résistance.

Des patrouilles mixtes, composées de policiers jordanais et de fedayin du commandement de la lutte armée palestinienne, patrouillaient dans les rues d'Amman. La situation est calme, mais la population redoute une fouille systématique des quartiers palestiniens par les policiers jordanais, dès demain matin, fouille qui risquerait d'entraîner de nouveaux affrontements entre les deux communautés.

M. Scheel à Auschwitz

AUSCHWITZ. (AFP) — Vingt-cinq ans après la seconde guerre mondiale, un représentant du gouvernement fédéral allemand a visité hier pour la première fois le camp de concentration d'Aus-

chwitz où quatre millions de déportés, pour la plupart des Juifs, connurent la solution finale.

"C'est terrible, terrible, c'est plus que l'imagination n'en peut supporter", s'est écrié M. Walter Scheel, ministre fédéral des affaires étrangères, devant le spectacle hallucinant que constituent les camps d'Auschwitz et de Birkenau, réservés aux femmes, tels qu'ils ont été conservés à la mémoire des hommes. Six millions de déportés y vécurent dans les conditions les plus atroces.

L'UNESCO sévira contre l'apartheid

PARIS (AFP) — La conférence générale de l'UNESCO, réunie à Paris, a décidé samedi que l'UNESCO pourra rompre ses relations avec les organisations internationales non gouvernementales avant des représentations en Afrique du Sud, en Rhodésie et dans les colonies portugaises de l'Afrique, à partir du 31 décembre 1971.

Longeant la sinistre voie ferrée qui servit aux nazis à déverser par pleins convois leur victimes dans les deux camps, le long cortège des voitures officielles s'est rangé devant le portail de fer d'Auschwitz au-dessus duquel on peut lire les mots dérisoires: "Arbeit Macht Frei" (Le travail rend libre).

Grave et profondément ému, M. Scheel, accompagné de M. Carlo Schmid, observateur du S.P.D. aux négociations germano-polonaises, et de M. Josef Winiarczyk, vice-ministre polonais des affaires étrangères, a longuement parcouru les blocs et les baraques où se trouvaient entassés les déportés.

La résolution adoptée (par 55 voix contre 26 et 16 abstentions indique toutefois que ces mesures ne concernent pas les organisations dont une enquête aura prouvé qu'elles ne pratiquent ni le soutien aucune forme de ségrégation ou de discrimination raciale au cours de leurs opérations dans les pays précédemment cités.

Nixon a compromis sa réélection en 1972?

WASHINGTON (AFP) — La "Ripon Society", qui regroupe l'aile libérale du parti républicain, a mis samedi le président Nixon en demeure de modifier sa stratégie électorale sous peine de perdre la réélection en 1972.

Avant que les enquêtes soient entreprises, cette décision concerne une centaine d'organisations qui, étroitement associées jusqu'à présent à l'oeuvre de l'UNESCO, ont des sections nationales dans les territoires visés par la résolution.

Parmi ces organisations figurent notamment, le Bureau mondial du scoutisme, la Fédération syndicale mondiale, la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, l'Union internationale des journalistes et l'Union internationale de la protection de l'enfance.

Le texte adopté avait été présenté par onze pays dont les Etats-Unis, les Pays-Bas, la RAU, la Roumanie et l'URSS.

Le président de ce club politique, M. Josiah Lee Auspitz, a affirmé que les récentes élections législatives partielles ont affaibli tant le parti dans son ensemble que le chef de l'exécutif lui-même. Faisant grief à ce dernier d'avoir poussé le parti vers la droite en

Groupe afro-asiatique

LE CAIRE (AFP) — M. Youssef El-Sebai, secrétaire général de l'union des peuples africains et asiatiques, présentera d'importantes propositions au conseil de l'organisation qui s'ouvre aujourd'hui à Tripoli. a-t-on appris hier au Caire.

Ces propositions concernent:

- La consolidation de la lutte des peuples du Proche-Orient, du Vietnam, du Sud-Est asiatique et des colonies portugaises.

- L'élargissement du mouvement de l'union afro-asiatique, au moyen d'une campagne, et par l'envoi de missions des pays membres en Afrique et au Sud-Est asiatique.

- La tenue d'un congrès, destiné à approuver et appuyer la lutte des peuples de l'Asie du Sud-Est contre les nouvelles formes d'impérialisme, ainsi qu'à résoudre les problèmes créés par les pactes impérialistes et militaires existant dans cette région.

La Chine affirme son ouverture sur le monde

HONG KONG (AFP) — La Chine a indiqué hier qu'elle était disposée à discuter "avec tout gouvernement étranger" l'établissement de relations diplomatiques, sur la base des "cinq principes" (de Bandoung) annoncés hier Radio-Pékin, captée à Hong Kong.

La radio, qui diffusait un éditorial du "Quotidien du peuple", a salué l'établissement de relations diplomatiques entre Pékin et Rome et a ajouté: "Nous sommes disposés à discuter avec tout gouvernement étranger l'établissement de relations diplomatiques sur la base des principes d'égalité, d'intérêt mutuel, de respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté, à la condition que ce gouvernement rompe ses relations avec les réactionnaires chinois, cesse de conspirer avec eux ou de leur prêter assistance et adopte une attitude d'amitié réelle et non hypocrite à l'égard de la Chine populaire".

"Nous n'empiétons pas sur la souveraineté ou l'intégrité d'autres pays. Nous n'intervenons pas dans leurs affaires intérieures et ne nuisons pas à leurs intérêts ou à leur position d'égalité. En revanche, nous refusons catégoriquement de permettre aux autres pays d'empiéter sur notre souveraineté ou notre intégrité territoriale, de nuire à nos intérêts ou à notre position d'égalité", précise le journal.

Taipei gardera sa ligne dure

TAIPEI (AFP) — La République de Chine continuera à rompre les relations diplomatiques avec les pays décidant d'en établir avec la Chine populaire, estiment les observateurs à Taipei.

La récente reconnaissance de Pékin par le Canada et l'Italie n'est pas considérée à Formose comme ayant amené la situation diplomatique de la République chinoise à un point critique, puisque 66 pays maintiennent toujours leurs liens avec le gouvernement du président Tchang Kai Chek, contre 47 avant établi des relations avec la Chine de Mao-Tsé Tchung.

La "ligne politique dure" de la République chinoise, qui semble se baser sur cette situation diplomatique, a été mise en évidence dans le communiqué de l'ambassade de Formose à Rome, publié vendredi au moment du départ de l'ambassadeur Hsu Shao Chang.

aux 4 coins du monde

Le candidat Edmund Muskie

WASHINGTON (AFP) — Le sénateur Edmund Muskie, rival probable du président Nixon en 1972, a confirmé implicitement hier sa candidature à la nomination démocrate pour la course à la Maison Blanche.

Mais le sénateur du Maine, Etat où il vient d'être réélu à une forte majorité, n'a donné aucune indication sur la date à laquelle il annoncerait officiellement sa candidature. A la place de M. Nixon, il adopterait certains contrôles des prix et des salaires, a-t-il dit. Au cas où il lui succéderait à la Maison Blanche, il proposerait l'établissement de l'assurance médicale. Enfin, son vice-président pourrait être un sudiste, M. Muskie, a ajouté qu'il s'emploierait d'ici à 1972 à "fermer les plaies de la désunion" dans le pays, une désunion que la campagne menée par le président Nixon avait, a-t-il dit, exacerbée. D'un autre côté, cette campagne a fait se resserrer les rangs du parti démocrate, a-t-il ajouté, et lui a donné une nouvelle impulsion.

Résolution sur la Rhodésie

NATIONS UNIES, N. Y. (AFP) — Cinq pays africains et asiatiques (Burundi, Népal, Sierra Leone, Syrie, Zambie) ont demandé samedi au Conseil de sécurité de ne pas assister ce possible pour examiner la situation en Rhodésie du Sud "à la suite des événements troublants, politiques et économiques, qui se sont produits dans le territoire rebelle".

Ces cinq pays ont déposé en même temps un projet de résolution demandant à la Grande-Bretagne de ne pas accorder l'indépendance à la Rhodésie du Sud sans l'établissement d'un régime majoritaire, et réitérant que les sanctions contre la Rhodésie devront demeurer en vigueur.

En outre, ce projet déplore l'attitude des pays qui persistent à soutenir "le régime illégal" de Ian Smith.

La décision des pays africains et asiatiques de porter soudainement l'affaire de Rhodésie une nouvelle fois devant le Conseil de sécurité semble avoir été motivée par la décision du nouveau gouvernement britannique de renouer les négociations avec M. Smith.

Vengeance d'un militaire

PHNOM PENH (AFP) — Vingt-trois morts et neuf blessés graves: tel était hier le bilan d'un attentat perpétré vendredi dans un cinéma de la capitale cambodgienne.

Deux grenades ont fait explosion alors que le cinéma, d'une capacité totale de mille personnes, était plein aux trois quarts. Une grenade a explosé près de la porte d'entrée. La seconde près de l'écran qui a volé en morceaux. On compte au moins six enfants parmi les victimes de l'attentat.

La police militaire a déclaré hier que l'attentat n'est pas l'oeuvre d'un terroriste et qu'il s'agit d'un acte de vengeance contre le propriétaire du cinéma, vraisemblablement perpétré par un soldat cambodgien. Le propriétaire du cinéma avait récemment expulsé un certain nombre de soldats qui prétendaient assister au spectacle sans payer leur place.

Soldat soviétique blessé

BERLIN (AFP) — L'auteur présumé de l'attentat contre une sentinelle qui gardait le monument aux morts soviétiques à Berlin-Ouest, serait un extrémiste de droite. Le soldat Ivan Stcherbak, blessé au bras et au flanc gauche, est hors de danger.

Au cours d'une perquisition, la police a en effet découvert des brochures et des insignes qui tendraient à prouver les sympathies pour l'extrême-droite d'Eckerhard W., infirmier de 21 ans, arrêté hier. Au cours de la perquisition, les policiers ont saisi un fusil et un pistolet à air comprimé, ainsi qu'un pistolet à gaz et des munitions. Ces indications ont été fournies par les enquêteurs qui font partie de la police criminelle de Berlin-Ouest, (section qui s'occupe des délits politiques). Selon ces enquêteurs, Eckerhard W. serait un "illumine". Il comparaitra devant le juge instructeur ce matin. Toutefois, les enquêteurs pensent que le jeune homme n'est pas le seul responsable de l'attentat et qu'il avait des complices. Ceux-ci n'ont peut-être pas tiré contre le soldat soviétique, dans la nuit de jeudi à vendredi, mais les enquêteurs estiment que ce sont eux qui ont inscrit les slogans anti-soviétiques découverts aussitôt après l'attentat sur le "Mozart-Pavillon" et au Tiergarten.

Une Découverte Pour Les Dentiers

Une crème plastique facile à utiliser et révolutionnaire pour ceux qui portent des dentiers

Maintenant, c'est presque comme si vous aviez vos vraies dents, avec cette crème plastique récemment découverte qui aide à tenir en place les dentiers — adaptés à la gencive supérieure ou inférieure — mieux que jamais! Elle forme une membrane élastique qui aide à tenir les dentiers en place plus fermement pendant des heures.

C'est la crème adhésive pour dentiers FIXODENT™ à employer tous les jours. La crème FIXODENT non seulement fait tenir les dentiers plus fermement — mais elle vous assure aussi un plus grand confort. Elle est si souple que vous pouvez mordre avec plus de force, mâcher mieux les aliments et manger de façon plus naturelle... et même vous sentir plus à l'aise. Procurez-vous FIXODENT dès maintenant dans toutes les pharmacies — une innovation révolutionnaire!

Nixon aurait promis une aide accrue à Phnom Penh

PHNOM-PENH (AFP) — M. Chang Heng, président cambodgien, a annoncé samedi à Phnom-Penh que le président Richard Nixon lui avait personnellement promis une aide militaire et économique accrue pour lutter contre les communistes vietnamiens.

M. Cheng Heng, qui vient d'effectuer un voyage de trois semaines aux Etats-Unis, a précisé que le montant de cette aide était encore à l'étude et que M. Nixon lui avait fait savoir qu'il soumettrait cette question au congrès après les élections.

Au cours de son voyage, M. Cheng Heng a prononcé une allocution aux Nations unies et a eu des entretiens privés avec le président des Etats-Unis. Il a d'autre part fait escale à Tokyo et à Manille avant de regagner Phnom-Penh.

Le président cambodgien a déclaré en outre qu'il acceptait le plan de paix en cinq points de M. Nixon, à condition que toutes les troupes communistes vietnamiennes évacuent le territoire cambodgien dès la mise en application du cessez-le-feu. Toutefois, a-t-il ajouté, le Cambodge garde une

SPECIAL CHEMISES 19¢

AVEC CHAQUE \$1.00 DE NETTOYAGE A SEC. 932-5121

NETTOYAGE DE CHEMISES GARANTI DE PREMIERE QUALITE

MADAME BLANCHE

ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL

Votre enfant a-t-il des difficultés scolaires? Avez-vous des problèmes de classement?

NIVEAU: SECONDAIRE

MATHÉMATIQUES - FRANÇAIS - SCIENCES - ETC.

Inscription en tout temps

COURS DU SAMEDI

AUSSI: Sessions intensives sur semaine

Informations: 849-2275

JACQUES DUVAL, directeur

ÉCOLE de RATTRAPAGE Enr.

Membre de la Fédération des Écoles privées de la Province de Québec

1600 RUE BERRI (Palais du Commerce) SUITE 220

ACCÈS DIRECT AU MÉTRO BERRI-DÉMONTIGNY

Berlitz peut améliorer votre anglais

Comment? La Méthode Berlitz®. Nos 90 années de recherches vous aident à apprendre l'anglais plus facilement et plus rapidement.

Incroyable? Venez nous voir! On vous donnera une démonstration en anglais... espagnol... allemand... italien... ou français.

Berlitz®

Langues vivantes • Leçons pratiques

Montréal, 2055, rue Peel, Tél. 288-3111

Montréal, 50, Place Crémazie, Tél. 387-2566

St-Jean, 207, Richelieu, Tél. 346-6100

Votre prochain séjour à Québec pourrait être fort différent...

Ce pourrait même être un autre de vos bons souvenirs. Et pour cause. Entièrement renouvelée à votre bon goût, sous une administration dynamique, l'Auberge Neptune ne vous réserve que de bonnes choses...

Accueil chaleureux de son personnel... Décor unique... Au bar, détente au son de notre pianiste réputé... Délices de la Haute Cuisine Française... Chambres attrayantes et spacieuses, respirant le grand confort... Attractions variées... Piscine avec vue panoramique sur les ponts de Québec et Pierre-Laporte... Votre prochain séjour à Québec sera inoubliable.

Il pourrait être fort différent... des autres!

Auberge Neptune

3135, Chemin St-Louis, Ste-Foy, Québec 10, Qué.

Téléphone: (418) 653-4941 Téléc: 011-3717

Une division de COGEAR

Réception de mariage?

Si vous devez organiser une partie, un meeting, un déjeuner, venez au Reine Elizabeth. Nous nous occupons de tout pour vous jusque dans les moindres détails: salle, repas et rafraîchissements. Adieu soucis!

Rappelez-vous: nous avons la réputation d'assurer le succès des plus grosses réceptions. Alors, imaginez un peu ce que nous pouvons faire pour vous, au Reine Elizabeth. Composez 861-3511 et demandez le directeur des banquets.

COURS D'INITIATION à la DÉCORATION INTÉRIEURE

Sous la direction des ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC.

Début des cours: 16 novembre

VIEUX-MONTRÉAL 88, rue St-Paul 866-1836

QUÉBEC le 17 novembre 298, rue de la Couronne 522-6181

arts

et

spectacles

Le bruit de la ville

DECES: Henri Jeanson, qui vient de mourir à Honfleur, était né en 1900 à Paris. D'abord acteur, il fut surtout connu comme journaliste, mais il fut aussi metteur en scène, producteur et auteur de nombreux dialogues de films ("Hôtel du Nord", "Pot-Bouille", etc.). Ce non-conformiste était membre de l'Académie de l'humour et de l'Académie Rabelais.

Le compositeur mexicain Agustín Lara l'auteur de "Granada", est décédé vendredi à l'hôpital anglo de Mexico, à l'âge de 73 ans. Le "compositeur-poète", qui fut durant 40 ans l'idole des publics latino-américains et espagnols, était entré à l'hôpital le 16 octobre à la suite d'une fracture du fémur. Mais, il n'avait pu être opéré en raison d'une insuffisance respiratoire, et s'est éteint malgré les efforts de dix spécialistes, qui l'ont maintenu la plupart du temps sous une tente à oxygène.

THEATRE: Après avoir présenté "La duchesse de Langeais", le Théâtre de dix heures, au théâtre-restaurant Chez Chairette, présente actuellement "Joulez-moi d'amour" avec l'équipe du Théâtre quotidien de Québec. Il s'agit d'une comédie qui met en scène Jules-Timide et Julie-la-Craneuse.

PRIX: Le film "Prologue" de Robin Spry, produit par l'ONF, s'est mérité le premier prix du troisième Festival international du film à Colombo.

PHOTOGRAPHIES: La Bibliothèque Nationale du Québec procédera au vernissage d'une exposition de photographies de Tom Paskal, samedi le 14 novembre prochain. L'exposition se terminera le 14 janvier et s'intitule "Salud Cabron".

VOL: Une toile de Rubens a été volée, dans la nuit de jeudi à vendredi, dans une maison d'Oxford. Les cambrioleurs ont emporté également une douzaine de tableaux de maîtres. La propriétaire de ces tableaux, Mme Fitzgerald, 99 ans, a constaté en outre la disparition d'un certain nombre d'objets anciens de grande valeur.

L'oeil sur les disques

Beethoven est populaire mais pas du tout "pop"

par Jacques Thériault

L'année Beethoven est en voie de se terminer, mais vous n'avez pas encore fini d'entendre parler de l'homme et de son oeuvre. Dix mois déjà se sont écoulés. Des émissions

septième symphonie par exemple), de détruire la légende d'un Beethoven musicien malgré lui et de montrer qu'il était un homme comme tout le monde, doué pour l'impro-

généralement de très bonne qualité et je pense notamment à la neuvième symphonie, avec Seefried, Forrester, Haefliger et Fischer-Dieskau. On trouvera cet album sur étiquette Heliodor et il porte le numéro suivant: 2730 001.

Toujours sur étiquette à bon marché, on propose également une intégrale des concertos pour piano, avec le pianiste Julius Katchen et l'Orchestre Symphonique de Londres sous la direction de Piero Gamba. Mais, on peut se procurer, ici, chacun de ces disques séparément, sur Ace of Diamonds. En voici les programmes: Le Concerto No. 1 et la Fantaisie chorale (SDD-2173); les Concertos Nos. 2 et 4 (SDD-2174); le Concerto No. 3 et le Rondo en si bémol (SDD-2175); le concerto Empereur et l'Ouverture Egmont (SDD-2176). Le tandem Katchen/Gamba ne manque pas d'attraits, mais les exécutions sont inégales — et je pense notamment à l'interprétation du deuxième concerto où les mauvaises articulations pianistiques nous font oublier que les sonorités sont belles et que le jeu est personnel. Mais, dans la catégorie à bon marché, on ne peut pas toujours exiger des interprétations de référence.

Pour terminer, je m'attacherai à deux éditions de prestige: une intégrale des Sonates pour piano, avec Daniel Barenboim (Angel: SNVL 3755), et une intégrale de la musique de chambre pour instruments à vent, parue dans le cadre de l'édition Beethoven de Deutsche Grammophon (643 652/55).

L'intégrale des 32 sonates pour piano par Barenboim est la dixième en lice. Elle nous arrive après celles de Backhaus, Nat. Kempff, Schnabel, Arrau, Brendel et Gulda, et il faut noter que Backhaus et Kempff ont gravé une intégrale à deux reprises (les premières versions en mono ne sont plus disponibles). A première vue, on remarque que Barenboim est plus à l'aise ici que dans son intégrale des concertos pour piano avec Klemperer (j'en ai parlé il y a quelques mois: elle est presque inintéressante), mais on se demande aussi s'il était opportun de se lancer au sein de cette gigantesque entreprise aussi rapidement. Je ne parle pas de sa conception romantique de Beethoven, ni de son habileté technique, ni de son habileté technique, ni de sa personnalité de jeune virtuose. Ce dont je veux parler, ici, c'est de sa façon d'essayer de dissimuler son manque de maturité derrière une prétendue profondeur d'auteur qui a tout fait d'ennuyer l'auditeur, notamment dans les mouvements lents. Barenboim joue au grand seigneur, mais il a oublié qu'il fallait aussi avoir une âme et aller au-delà d'une certaine chaleur de patoille. A ce compte là, je préfère l'intégrale de Kempff sur Deutsche Grammophon (14 disques également et c'est toute la musique pour piano qu'on y trouve): il entoure toutes ces pages d'un caractère d'intimité de salon qui ne sied pas toujours à Beethoven, mais la tension, l'éclatement des couleurs, sa vélocité digitale et les contrastes ont l'avantage de retenir constamment notre attention. Et c'est toujours ce que je demande d'un interprète.

Je rajouterais à cela que la maison Angel n'a pas cru qu'un livret d'introduction à l'oeuvre pour piano de Beethoven intéresserait l'auditeur: le coffret luxueux contient les quatorze disques et une simple feuille avec le titre des sonates. Bizarre non?

La seconde édition ne risque pas de décevoir. Il se pourrait même que certaines de ces pages pour instruments à vent vous aient été inconnues jusqu'à ce jour, notamment la Sonate en fa majeur pour piano et cor Op.17 et le Trio en sol majeur pour piano, flûte et basseton Wo037. Dans la production beethovenienne, ces oeuvres se situent au tout début, à une époque où les Viennois nourrissaient un culte spécial pour les oeuvres pour instruments à vent. Ici, et là, on découvre le monde de Haydn ou Mozart, ce monde sensible et formel des sérénades et des divertissements, mais il y a là aussi tous les éléments de la révolution beethovenienne et même l'instrumentation est

éloquente à cet égard. Octave Op.103 pour 2 hautbois, 2 clarinettes, 2 cors et 2 bassons. Quintette Op. 16 pour piano, hautbois, clarinette, cor et basseton. Septuor Op.20 pour violon, alto, clarinette, cor, basseton, violoncelle et contrebasse. Sextuor Op.81b pour 2 cors, 2 violons, alto et violoncelle. Sextuor Op.71 pour 2 clarinettes, 2 cors et 2 bassons. Sérénade Op.25 pour flûte, violon et alto — sans parler des deux oeuvres citées en tête de ce paragraphe. Autant de pages, il faut le répéter, constituent pratiquement une découverte et c'est peut-être l'album le plus précieux qui soit paru jusqu'ici dans le cadre de cette intégrale Beetho-

ven sur DDG. Toutes ces pièces charmantes, qu'on réécoute chaque fois avec un plaisir renouvelé, sont exécutées par des membres de la Philharmonie de Berlin et des membres de l'octave de Berlin. A ne pas manquer.

C'est la cinquième ou la sixième chronique de disques que je consacre à Beethoven depuis le début de l'année. Au moment d'écrire ces lignes, je venais de recevoir plus d'une vingtaine d'autres microsillons qui lui sont dédiés. J'en parlerai très bientôt. Mais, en attendant, dites-vous bien que les maisons de disques ne produiraient pas autant de Beethoven si ce dernier n'était pas vraiment "populaire".



de radio et de télévision, le disque et les revues ont déployé toutes les ressources mises à leur disposition pour rappeler, avec faste et fracas, le bi-centenaire de la naissance de ce grand disparu.

Que restera-t-il de toutes ces initiatives? On se rend compte d'abord que chacun a insisté sur le côté "populaire" de Beethoven, que tous les promoteurs de son oeuvre ont surtout cherché à démontrer que sa musique était à la portée de tout le monde. On en a profité pour rééditer le livre passionnant de Jean et Brigitte Massin qui sont certainement à l'origine de ce grand mouvement de démythification; on a vu naître des intégrales discographiques prestigieuses, toutes vendues à des prix populaires; on a écrit des ouvrages électroniques d'oeuvres de ce géant de la musique; on a aussi constaté que les maquetistes responsables des cds pochettes de disques ont voulu démontrer que Beethoven, aussi classique soit-il, ne se situe pas tellement en marge de notre univers psychédélisé.

Beethoven est-il vraiment "pop"? Cela on peut en douter. Beethoven reste Beethoven et la ridicule chanson qu'on a faite de son "Hymne à la joie" nous montre jusqu'à quel point il est dangereux de vouloir aller trop loin. Pour réussir avec Beethoven ce que les Swingle Singers et le trio de Jacques Loussier ont fait avec Bach, il fallait d'abord que la musique s'y prête, puis que l'esprit Beethoven soit le plus possible conservé. Ce qui n'est pas le cas, ici, les interprètes de cette chanson "cheap" ayant manifestement misés sur le fait que ce pourrait bien être un "hit", sans penser que Beethoven pouvait y perdre des plumes. Car, on n'amène pas un public à la musique d'un compositeur en brossant un portrait qui ne lui sied pas.

Néanmoins, ceux qui sont restés dans les limites du bon sens ont gagné des auditeurs à Beethoven. Ils n'ont pas soulevé des montagnes; ils n'ont pas eu recours non plus à ces procédés de fumistes. Il a suffi, à l'occasion, d'insister sur des détails peu connus de la vie de ce contestataire, de rappeler quelques-unes de ses boutades célèbres et son goût pour la kermesse bruegelienne (le finale de la

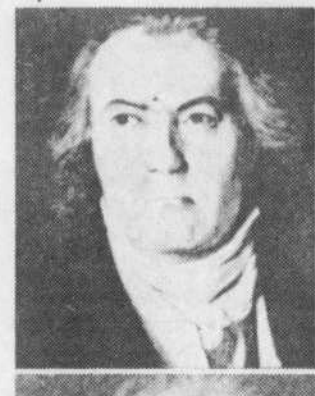
visitation et fasciné par la sonorité. On a même été jusqu'à dire que, à l'instar de Glenn Gould, il détestait jouer en public, et c'est effectivement vrai. Mais jamais, non jamais, on a pris la liberté d'illustrer ces détails biographiques en transcrivant la partie de piano du concerto Empereur pour cithare, sous prétexte que Beethoven était un avant-gardiste. Il valait mieux le déposséder.

Au fond, la meilleure façon de faire connaître Beethoven, c'était de réduire le prix des microsillons. La maison allemande Deutsche Grammophon l'a compris en produisant un album de dix disques qu'elle vend au bas prix de \$19,70 (il suffisait de transformer l'année Beethoven en piastres et en sous!). Présenté en coffret sous le titre "Le populaire Beethoven", cet al-



bum réunit les pages les plus connues du maître: l'ouverture Egmont, ouverture Léonore No. 3, troisième et cinquième concertos pour piano, concerto No. 14 (No. 8) (Pathétique), No. 14 (A la lune), No. 23 (Appassionata) et No. 25, sonates pour violon et piano No. 5 (Printemps) et No. 9 (Kreutzer), symphonies Nos. 3, 5, 6 et 9, Concerto-rondo pour piano et orchestre, et Douze danses allemandes. Parmi les interprètes, on retrouve les chefs Ferenc Fricsay, Kurt Sanderling, Eugen Jochum et Lorin Maazel, les pianistes Sviatoslav Richter, Andor Foldes, Wilhelm Kempff et Carl Seemann, le violoniste Wolfgang Schneiderhan, la Philharmonie de Berlin et l'Orchestre Symphonique de Vienne. Si les pressages auraient pu être un peu plus parfaits, on retrouve des interprétations

bum réunit les pages les plus connues du maître: l'ouverture Egmont, ouverture Léonore No. 3, troisième et cinquième concertos pour piano, concerto No. 14 (No. 8) (Pathétique), No. 14 (A la lune), No. 23 (Appassionata) et No. 25, sonates pour violon et piano No. 5 (Printemps) et No. 9 (Kreutzer), symphonies Nos. 3, 5, 6 et 9, Concerto-rondo pour piano et orchestre, et Douze danses allemandes. Parmi les interprètes, on retrouve les chefs Ferenc Fricsay, Kurt Sanderling, Eugen Jochum et Lorin Maazel, les pianistes Sviatoslav Richter, Andor Foldes, Wilhelm Kempff et Carl Seemann, le violoniste Wolfgang Schneiderhan, la Philharmonie de Berlin et l'Orchestre Symphonique de Vienne. Si les pressages auraient pu être un peu plus parfaits, on retrouve des interprétations



Horaires des théâtres

CENTAUR THEATRE - "A Touch of the Poet" de Eugene O'Neil - 20h30 (relâche le lundi) - samedi à 18h35 et 22h. COMEDIE-CANADIENNE - "Hair" - 20h30. CENTRE DU THEATRE D'ALGOURDIU: "Mise à mort d'un Miss des Mises" par les Enfants de Chénier - 20h30. NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 rue Bleury "Des souris et des hommes" de John Steinbeck Horaire irrégulier. TEL. 986-1964. THEATRE DE QUATROUS: "N'écoutez jamais au facteur" et "Le diable en été" de Michel Faure - 20h30.

Horaires des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE: ARLEQUIN - "Hôtel St-Gregory" 12:45 - 4:55 - 9:00. "Detective privé" 2:50 - 7:00. BÉRIU - "Un amour de Coccinelle" 1:00 - 4:30 - 8:00 et "Le Cheval aux Sabots d'or" 2:40 - 6:15 - 9:50. BIJOU - Voir St-Denis. D'NADIEU - "Par exemple adulte" 12:00 - 3:20 - 6:55 - 10:10 et "Adolphe ou l'âge tendre" 1:30 - 4:55 - 8:20. CAPITOL - Spectacle sur scène (Reeven-hypnotisme). CHAMPLAIN - "Airport" (fr.) 11:55 - 5:20 et "Le Piment de la vie" 3:25 - 7:55. CHATEAU - "Le safari au grand nord" et "Equipe de choc". CINEMA DE PARIS - "Le patiniste" 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30. CHEMAZIE - "Airport" et "La Mariée a du bien". DAUPHIN - "Acte de Coeur" 7:30 - 9:30. Salle McLaren "Butch Cassidy le Kid" 12:40 - 4:30 - 8:00. ELYSEE - Salle Alain Renaud. "Le grand célestin" 7:30 - 9:45 et salle Eisenstein "Z" même horaire. FLEUR DE LYS - Voir Cinéma de Paris. GRANADA - Voir Chateau. IMPERIAL - "Hells Bells" 8:30 dim. 7:30 m. in. s. sam. dim. merc. à 2:00. JEAN-TALON - "Deux jumeaux, un amour" - 3:40 - 7:00 - 10:35 - "La piscine" 1:30 - 4:50 - 8:25. MAISONNEUVE - Voir Jean-Talon. MERCIER - "Psychose" et "Une poignée de pierres". MIDJ-MINUIT - "Nue comme un ver" et "Le maquereau". PAPINEAU - Voir Chateau. PLAZA - Voir Canada. PARISIEN - "L'amour humain". PIGALLE - Voir Midj-Minuit. RIVOLI - "Le docteur Jivago" 8:00 sam et dim. 1:15 - 4:25 - 8:00. ST-DENIS - "Deux femmes en or" et "Marie-Christine" et "L'hiver en froid meurt". VENDÔME - "Que la bête meure" - 12:45 - 2:00 - 5:15 - 7:30 - 9:45.

EN LANGUE ANGLAISE

AVENUE - "Start the revolution without me" - 1:30 - 3:20 - 5:10 - 7:00 - 8:50. ALOUETTE - "How To Succeed With Sex" - 1:30 - 3:20 - 5:10 - 7:00 - 8:50. ATWATER 1 - "Diary of a Mad Housewife" - 1:30 - 3:20 - 5:10 - 7:00 - 8:50. ATWATER 2 - "Airport" - 1:30 - 3:20 - 5:10 - 7:00 - 8:50. BONAVENTURE - "Viel" - 1:30 - 3:20 - 5:10 - 7:00 - 8:50. CINEMA V - "Quiet Days in Clichy" 7:30 - 9:30 (dim. 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30). COTE DES NEIGES 1 - "Monique" et "Cinéma 2" - 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30. KENT - "Nothing Height" - 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30. LOEWS - "Out of Town". PALACE - "Cotton come to Harlem". PLACE VILLE-MAIRE - Grande salle "Joe" - 12:15 - 2:05 - 3:50 - 5:40 - 7:25 - 9:25 (samedi à 11:15). Petite salle "Doctor Zhivago" 12:50 - 2:00 - 3:40 - 5:25 - 7:10 - 8:50 (samedi à 10:30). PUSSYCAT - "Techniques of Physical Love" et "Perfection of Love". SEVILLE - "The Christine Jorgensen Story" 1:30 - 3:30 - 5:30. VAN HORNE - "Coming A Part" 7:30 - 9:30. VERDIL - "Monty Python Pop" 7:30 - 9:30 sam. dim. 5:30 - 7:30 - 9:30. WESTMOUNT - "Catch-22" 12:10 - 2:25 - 4:40 - 7:05 - 9:30.

ET AUTRES LANGUES

Suedois s.t. anglais: SALLE HERMES - "A Swedish Love Story" - 8:00 - 10:00. Danais s.t. anglais: CINEMA V - "Quiet Days in Clichy" - 7:30 - 9:30 - dimanche à 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30. FESTIVAL - "Quiet Days in Clichy" - tous les jours dès 1:30. SNOWDON - "Love me please" 1:20 - 3:25 - 5:25 - 7:15 - 9:30.

CINEMA THEQUE CANADIENNE

CINEMA THEQUE CANADIENNE - Relâche lundi.

Télévision

Le sigle c marque une émission en couleur

Table of TV schedules for CBFT, CBMT, and CFTM channels, listing programs and times.

Autres nouveautés

BARTOK: Concerto pour piano No. 2; STRAVINSKY: Concerto pour piano et instrument à vent; avec le pianiste Stephen Bishop et l'Orchestre Symphonique de la B.B.C. sous la direction de Colin Davis; SAL 3779 PHILIPS

Bishop et Davis donnent des lectures extrêmement claires de ces deux concertos pour piano. On sent d'emblée qu'ils sont à l'aise, qu'ils connaissent bien l'esprit des ouvrages et qu'ils souhaitent atteindre un résultat de premier ordre. Les sonorités sont fort belles, agaçantes même, mais il est dommage qu'il soit nécessaire de hausser autant le niveau de son appareil pour saisir les détails les plus délicats des partitions — notamment dans le Bartok.

STRAUSS: Burlesque en ré mineur Op. 11; SCHUMANN: Introduction et allegro de concert Op-34; MENDELSSOHN: Capriccio brillante Op. 22; Rudolf Serkin, piano, et l'Orchestre de Philadelphie sous la direction d'Eugene Ormandy; MS-7423 COLUMBIA.

Un excellent programme où Serkin et Ormandy sont à leur meilleur. La musique éclate avec beaucoup de spontanéité, notamment dans l'ouvrage de Richard Strauss que Serkin semble jouer avec beaucoup de facilité. Ce dernier est cependant un peu moins convaincant dans Schumann, mais il arrive à surmonter aussi facilement les difficultés techniques de cet-

Advertisement for 'Claude Chabrol est en pleine forme' featuring Michel Duchaussoy, Caroune Cellier, and Jean Yvanne.

Advertisement for 'Que la bête meure' by Claude Chabrol, featuring Michel Duchaussoy, Caroune Cellier, and Jean Yvanne.

Advertisement for 'Splendeur des Maharajahs' film, featuring Vitold de Golish.

Advertisement for 'Avec du cœur' film by Paul Almond, featuring Belmondo and Girardot.

Advertisement for 'Un homme qui me plaît' film by Claude Lelouch, featuring Jean-Paul Belmondo and Annie Girardot.

Advertisement for 'Les sensationnels Steiner Brothers' film, featuring the Steiner Brothers.

Advertisement for 'L'amour Humain' film by Denis Héroux, featuring Louise Jacques Marleau and Riberoles.

Advertisement for 'Les choses de la vie' film by Claude Sautet, featuring Romy Schneider and Michel Piccoli.

Advertisement for 'Le vaisseau d'or' concert by P. Claude Corbeil, featuring Louise Lecavelier.

Word search puzzle titled 'les MOTS CROISÉS du Devoir' with a grid and a list of words to find.

Le synode de Rimouski

L'Église doit investir davantage dans la promotion du laïcat

RIMOUSKI (Le Devoir) — La commission du laïcat du diocèse de Rimouski demande du 'capital humain' et du 'capital argent' pour la promotion du laïcat. Dans son rapport, remis hier à l'organe central du Synode diocésain, la commission recommande que l'Église ne craigne pas d'attribuer aux mouvements les sommes nécessaires à leur développement et à la rémunération des permanents au niveau diocésain.

Dans son homélie du 1er janvier 1969, Mgr. Louis Lévesque annonçait la tenue d'un synode dans son diocèse. La cueillette des opinions, préoccupations, suggestions et priorités des catholiques du diocèse devait constituer la première étape de ce concile diocésain. En présentant son rapport final, la commission du laïcat vient d'aborder la deuxième étape: celle de l'approfondissement.

Ce rapport de 24 pages dresse le portrait du laïcat dans le diocèse de Rimouski, propose quelques réflexions sur le rôle du laïc et présente les recommandations de la commission.

Le portrait du catholique de Rimouski n'est pas des plus réconfortants: il ne se sent pas engagé, pas respon-

sable à l'égard de la foi et de la mission de l'Église; de plus en plus en proie à l'indifférence religieuse, il est bouleversé par les changements dont il ne comprend pas les raisons profondes; il continue d'affirmer que "l'Église, c'est le clergé" et se contente de seconder le prêtre dans la liturgie et l'administration.

Outre la demande d'argent et de personnel pour la promotion de l'engagement des laïcs, la commission recommande:

- que soient établis au niveau diocésain et paroissial des programmes de travail (action-information) qui correspondent aux vrais problèmes du milieu, v.g. le chômage, l'alcoolisme, la régulation des naissances, etc...;
- que des conseils paroissiaux soient établis afin de permettre aux laïcs de participer non seulement à l'exécution mais également à l'élaboration des objectifs de la paroisse;
- qu'on utilise un langage plus simple et à la portée des gens dans la catéchèse aux adultes et que le prêtre s'associe des laïcs dans la préparation de l'homélie qui doit insérer la Parole de Dieu dans la vie concrète et actuelle des croyants.

Québec procède à un deuxième relevé du nombre des avortements thérapeutiques

QUÉBEC (PC) — Le ministère québécois de la santé procède à un deuxième relevé auprès des hôpitaux de la province pour établir de façon exacte le nombre d'avortements thérapeutiques qui y ont été pratiqués durant la première année de l'application des dispositions du code pénal.

Le relevé cherche également à déterminer le nombre exact des hôpitaux de la province où il existe des comités d'avortements de même que le nombre de requêtes d'avortement qui ont été présentées. Les dispositions du code

pénal autorisant les avortements ont été proclamées le 26 août 1969.

Les résultats d'un premier relevé effectué par le service des normes hospitalières

du ministère de la santé établissent que pour la période du 26 août 1969 à la date correspondante de 1970, il s'est pratiqué au Québec 85 avortements thérapeutiques et

que seulement 14 hôpitaux sont dotés de comités d'avortement.

Le Dr Clément Carter, directeur du service des normes du ministère de la santé, a signalé hier, dans un interview, qu'une vingtaine d'hôpitaux n'ont pas répondu au questionnaire du premier relevé et qu'un deuxième relevé était effectué auprès de ceux-là.

Le Dr Carter a précisé qu'il avait appris de façon indirecte qu'il existe un comité d'avortement au Montréal General Hospital et qu'il s'y était pratiqué

des avortements thérapeutiques mais que cette institution n'avait pas encore communiqué au ministère ses chiffres.

"Nous avons déjà un bon début de statistiques sur les avortements pratiqués en ver-

tu de la loi, statistiques qu'il s'agit de compléter", a-t-il ajouté, soulignant que c'est la première fois que le ministère effectuait pareille démarche auprès des quelque 250 hôpitaux de la province.

Équipage féminin sur un pétrolier

TOKYO (AFP) — Le plus grand navire du monde, le pétrolier Nisseki Maru de 370.000 tonnes en lourd, qui a été mis en chantier le 18 octobre, sera le premier navire japonais à avoir un équipage partiellement féminin. En effet, sur un total de 40 personnes, il comptera quatre femmes, infirmières, cuisinière et stewardess. Ce choix est dû au manque de réponses masculines à l'offre d'emploi publiée par la compagnie, alors que 600 femmes se sont présentées.

DEMANDES D'EMPLOI

Jeune femme excellente présentation. Diplômes universitaires. Connaissance parfaite français - allemand - parlant anglais (Sérieuse expérience direction d'une maison française aux U.S.A., traductrice en Allemagne) **cherche poste** traduction, correction d'épreuves, maison d'édition, relations publiques. **Tél.: 288-5050.**

Carrières et Professions

Postes importants pour

INGÉNIEURS • DESSINATEURS ARCHITECTES • ESTIMATEURS

en Électricité • Mécanique • Industriel • Béton armé • Production • Chimie • Projet • Structures • Usine • Machinerie • Civil • Gérant • Marketing • HVAC • Tuyauterie • Charpentes métalliques • Convoyeurs • Instrumentation • Air climatisé • Conseillers en personnel • Etc.

Postes immédiats et futurs de premier ordre dans les meilleures sociétés canadiennes et internationales.

Adressez-vous de suite à: **ARTHUR KOFMAN**, Ingénieur-Conseil, Technical Registry Inc., Alpha Design Inc., 1010 ouest, Ste-Catherine, suite 724, **Tél. 866-5414**



La Commission Scolaire Régionale Deux-Montagnes

recherche les services

d'un professeur en "Initiation à la technologie"

Le candidat doit être légalement qualifié et posséder une expérience pertinente.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre de services au:

Directeur du personnel, C.P. 298, Cité des Deux-Montagnes, Qué.

COMPTABLE

Bureau d'ingénieurs-conseils recherche un comptable bilingue pour tenue complète de livres et préparation d'états financiers.

Diplôme non essentiel mais un minimum de 5 ans d'expérience dans les entreprises connexes: bureaux d'architectes, d'entrepreneurs, d'administration d'immeubles.

Bénéfices marginaux usuels et salaire selon expérience.

Pour rendez-vous veuillez téléphoner à:

878-3021

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES LAURENTIDES

RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

FONCTION: Sous la direction du Directeur de l'Éducation Permanente, voir à développer le secteur professionnel pour l'enseignement aux adultes.

EXIGENCES: 15 années de scolarité ou l'équivalent, brevet d'enseignement technique.

EXPÉRIENCE: dans l'enseignement et l'industrie

SALAIRE: à discuter selon l'expérience et les qualifications.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 14 novembre 1970 au:

Directeur général des Écoles, C.P. 60, Ste-Agathe-des-Monts, Qué.

La Commission Scolaire Régionale Salaberry

recherche les services

A/ d'UN CONSEILLER EN ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Fonction: Aviser le Directeur des études sur toute question relative à l'enseignement professionnel.

Qualifications minimales: - Diplôme d'une école technique ou institution de technologie ou l'équivalent; - 5 ans d'expérience dans l'enseignement dans le secteur professionnel.

Traitement: Selon les normes du Ministère,

Entrée en fonction: 1er janvier 1971.

B/ de PROFESSEURS dans l'enseignement des disciplines suivantes:

- Catéchèse, niveau sec. V
- Arts plastiques, niveau sec. III et IV
- Dessin industriel, niveau sec. IV et V
- Construction, niveau sec. IV et V

Faire parvenir son curriculum vitae d'ici le 23 novembre 1970 à:

M. Maurice Marleau, Directeur Général des Écoles, Commission Scolaire Régionale Salaberry, 43, avenue du parc, Salaberry-de-Valleyfield, Québec.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

DEMANDE

UN PSYCHOLOGUE

FONCTIONS: - psychologue au niveau secondaire - collaborer avec l'équipe psychologique au niveau primaire et les conseillers d'orientation et/ou psychologues oeuvrant en orientation au secondaire.

EXIGENCES: - membre en règle de la corporation des psychologues du Québec

SALAIRE: - \$8.755. à \$11.975.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande par écrit le ou avant le 18 novembre 1970 à:

HERVÉ SICARD, Directeur des services au personnel, 103, rue Montcalm, Hull, P.Q.

aux 4 coins du monde

Manifestations Place Saint-Pierre

CITE DU VATICAN (AFP) — L'évocation des morts par Paul VI à l'Angelus dominical a été troublée par une série de manifestations diverses. Ce furent d'abord quelque 300 "mallogés" des bidonvilles romains, qui arrivèrent sur la place Saint-Pierre, à pied et traînant leurs enfants ou entassés dans des "guimbarde" surmontées de matelas. Dès que le pape apparut à sa fenêtre, ils commencèrent à crier: "Case, case" (des maisons, des maisons) en brandissant un écriteau sur lequel on lisait: "Nous voulons des maisons populaires". Ils venaient d'être expulsés par la police d'immeubles vides qu'ils avaient occupés vendredi dernier, après avoir quitté leurs "bidonvilles" la nuit précédente.

Air France ouvre un hôtel à Paris

PARIS (AFP) — La compagnie Air France, associée au groupe américain spécialisé Loew's Hotel, va ouvrir boulevard Gouvion Saint-Cyr à Paris dans le 17ème arrondissement un hôtel de luxe de 1.027 chambres qui comprendra en outre un restaurant de 500 places et une salle de congrès, ont annoncé au cours d'une conférence de presse MM. Galichon et Pierre Cot, président et directeur général d'Air France. Cet hôtel, qui sera le plus important de Paris, entrera en service en mai-juin 1972. Un investissement de 185 millions de francs sera nécessaire pour mener à bien sa construction. Air France détient 60% des parts dans la société d'exploitation de l'hôtel, la société américaine participant pour 20% et assurant une tâche de conseiller technique rétribuée en fonction des bénéfices bruts de l'hôtel.

Vimy s'en souvient

LILLE (AFP) — M. Jean-Eudes Dubé, ministre des anciens combattants du Canada et M. Léo Cadieux, ambassadeur du Canada en France ont présidé dimanche à Vimy les manifestations anniversaires des batailles de la Grande Guerre auxquelles participèrent les soldats canadiens. M. Gabriel Kaspareit, secrétaire d'Etat au développement économique et scientifique représentait M. Duvillard, ministre des anciens combattants représentait aux côtés de M. Turon préfet du Pas-de-Calais, le gouvernement français. Ils furent durant la grande guerre 60.000 Canadiens dont plus de 11.000 non identifiés à être tombés sur les champs de bataille français et beaucoup d'entre eux furent tués à la côte 145 à Vimy.

Pour un "tourisme religieux"

CITE DU VATICAN (AFP) — Paul VI a préconisé samedi un "tourisme religieux", permettant aux "vacanciers" de redécouvrir la foi au cours de leurs visites archéologiques dans les cathédrales, églises et abbayes léguées par près de deux millénaires de christianisme. Le pape s'adressait aux congressistes sur la pastorale du tourisme, qui se sont réunis du 4 au 7 novembre à Rome. C'est lui-même qui a créé, le 19 mars 1970, la commission pontificale pour la pastorale de l'émigration et du tourisme, chargée des 170 millions de touristes recensés dans le monde l'an dernier et des travailleurs migrants.

Cabines à l'épreuve des pirates

LA NOUVELLE DELHI (AFP) — Les cabines des pilotes, sur tous les avions de transport internationaux, devront être fermées par des portes de métal à l'épreuve des balles pour prévenir toute tentative de détournement, ont décidé les directeurs de l'aviation civile, de l'Asie et du Sud-Pacifique réunis depuis 6 jours à la Nouvelle Delhi. C'est ce problème des détournements qui a été au centre des travaux de la conférence, à laquelle participaient vingt-deux pays, dont les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Le président de la conférence M. G. C. Arya, a annoncé au cours d'une conférence de presse que les congressistes préconisaient également que tous les passagers devraient être soumis à un contrôle pour détecter éventuellement les objets de métal qu'ils pourraient transporter.

ADJOINT DU PRÉSIDENT

Une entreprise bien établie de fabrication et de vente, spécialisée dans les approvisionnements pour établissements bancaires, financiers et commerciaux, cherche une personne ayant l'expérience nécessaire pour remplacer à brève échéance le président, celui-ci devant bientôt prendre sa retraite.

Les candidats devront:

- avoir une expérience satisfaisante de la comptabilité d'une petite entreprise ou d'une société de moyenne importance
- témoigner d'une certaine compétence dans l'élaboration de procédés de gestion, et posséder, de préférence, quelque expérience comme spécialiste dans ce domaine

5, place ville-marie, montréal 113

- avoir des connaissances générales en informatique
- avoir fait preuve de perspicacité dans les domaines des relations humaines et de la vente
- être bilingues.

Le poste offre des possibilités exceptionnelles pour un titulaire dynamique, car l'entreprise, encore assez petite, s'engage dans un important programme d'extension. La rémunération est à déterminer, toutefois elle intéressera toute personne gagnant actuellement jusqu'à 15.000 dollars. La rémunération comportera, en outre, les primes de gestion, y compris des options d'achat d'actions.

Les personnes intéressées voudront bien écrire à l'adresse ci-dessous; l'enveloppe devra porter l'inscription "Dossier no 37". Discretion rigoureuse assurée.

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

La Commission Scolaire Régionale De Missisquoi

recherche les services

- d'un professeur pour les classes d'initiation au travail (secondaire)
- d'un professeur pour le secondaire (I - II)

S'adresser à:

M. Donald Proteau, Directeur Général des Écoles, 112, rue John, Cowansville, Qué., Tél.: (514) 263-1800

Grande firme internationale

recherche cadre pour réorganisation, gestion et administration d'une société de diffusion en demi-gros et au détail de produits de grande consommation.

Qualités professionnelles: Les candidats doivent avoir une bonne connaissance des marchés du Québec; le sens de la vente; l'expérience de l'organisation, du commandement et des responsabilités.

Qualités humaines: Discernement, dévouement et ardeur au travail. Toutes les candidatures seront examinées avec la plus grande discrétion.

Envoyer lettre manuscrite et curriculum vitae détaillé à:

Case 1403, Le Devoir

DIRECTEUR MÉDICAL

Un important hôpital de Montréal recherche immédiatement les services d'un directeur médical à temps complet.

Le candidat devra posséder une maîtrise en administration hospitalière ou une expérience équivalente comme directeur médical.

Toutes les candidatures seront traitées de façon confidentielle.

Faire parvenir curriculum vitae détaillé à:

Case 1401, Le Devoir

VÉRIFICATEUR INTERNE

L'annonce de l'expansion de notre compagnie requiert un surplus d'équipement et de main-d'oeuvre.

Nous nous servons de méthodes comptables, financières et analytiques modernes et de deux (2) ordinateurs IBM 360/40.

Le diplôme de Comptable Agréé est requis et le candidat devra posséder une bonne expérience en vérification et une aptitude reconnue du travail de direction. Une connaissance de l'informatique dans le domaine des affaires est préférable.

Le candidat travaillera principalement à Sept-Îles, P.Q., et devra faire des voyages périodiques à nos différents projets.

Si vous recherchez un travail intéressant, avec chance d'avancement, venez rencontrer un représentant de notre compagnie lequel sera à Montréal le 11 novembre prochain, au numéro 845-2108.

IRON ORE COMPANY OF CANADA

La priorité chez SNC: s'adapter pour mieux évoluer

par Denis Giroux

"Nous croyons au rôle fondamental de l'individu en tant que pierre angulaire de notre compagnie, créateur, planificateur ou homme d'action. C'est pourquoi nous nous efforçons de créer autour de lui, quels que soient son poste ou ses fonctions, un climat qui lui permettra de s'épanouir dans la pleine mesure de ses capacités." C'est en ces termes que M. C. A. Dagenais, président de la Survever, Nenniger & Chênevert Inc. définit la politique de sa compagnie en matière de relations humaines.

Selon son président, c'est cette politique, jointe évidemment à une compétence reconnue dans de nombreux domaines techniques, qui a permis à la SNC de croître au cours des dix dernières années à un taux annuel moyen de 10 pour cent, devant ainsi une des principales firmes d'ingénierie au Canada avec plus de 840 employés et un chiffre d'affaires d'environ \$14.000.000. Dans son bureau, situé au siège social de la compagnie sur le boulevard de Maisonneuve à Montréal, M. Dagenais nous a bien souligné l'importance de ces bonnes relations humaines à l'intérieur de la SNC comme au sein de la plupart des entreprises d'ailleurs: "En

fait, chez SNC c'est le principal problème de la direction que de maintenir un climat propice à l'épanouissement des individus et à la bonne réalisation des projets et ce, par des communications facilitées entre cadres et employés".

M. Dagenais mentionne comme exemple une enquête récente que SNC a menée au niveau des nouveaux employés pour savoir comment ceux-ci voyaient la compagnie et ce qu'ils en attendaient.

"Les effets furent décevants, admet M. Dagenais, mais nous avons l'intention de reprendre cette expérience".

Toujours au niveau du personnel, le président de la SNC tient à démentir le mythe du sélectarisme maladif de l'employé canadien-français.

"Il nous est même arrivé à plusieurs reprises au cours des dernières années de voir un de nos employés demander son affectation à un projet se situant à l'étranger".

Ce changement est notable, autant d'ailleurs que la proportion élevée d'employés d'origine étrangère chez Survever. Cette proportion atteint 25% du nombre total des employés (65% de ceux-ci sont Canadiens français). Cela doit être attribué selon M. Dagenais, à des conditions de travail plus favorables ici que

dans leurs pays d'origine, mais aussi à des événements politiques comme l'invasion de Budapest et de Prague en 1956 et 1968. A cette occasion, l'exode d'ingénieurs et de techniciens hongrois et tchèques a été très important (plusieurs centaines d'individus) et la SNC a ainsi pu s'assurer les services d'un personnel extrêmement qualifié. La SNC ne fait cependant pas que drainer des ressources humaines étrangères: ainsi une entente récente avec les autorités gouvernementales d'Algérie pour la construction d'une cimenterie dans ce pays stipule que la SNC devra veiller à la formation au Canada d'ingénieurs et de techniciens algériens. M. Dagenais souhaite personnellement la multiplication de tels accords qui ajoutent de la profondeur à l'apport du Canada aux pays moins développés.

De plus la SNC sait rationnellement exploiter les ressources individuelles de ses employés. Entre autres choses dix pour cent des cadres supérieurs détiennent entre 85 et 90 pour cent des actions de la compagnie. Par mesure d'adaptation ou de perpétuation, un règlement de la compagnie stipule que les actionnaires doivent se départir, "à un prix raisonnable" du tiers de leurs parts à 55 puis à 60 et 65 ans. De cette façon, SNC a pu et pourra peut-être survivre

si les bouleversements actuels ne sont pas trop profonds.

La SNC ne doit toutefois pas uniquement et principalement sa réputation internationale à la qualité de ses relations humaines. C'est plutôt la compétence dont elle a fait preuve dans la réalisation de projets multiples et extrêmement divers qui la lui ont valu. Ces projets vont de la construction de complexes hydroélectriques à la construction de nombreuses usines et à la conception de procédés industriels, en passant par la planification et la réalisation de projets de centrales nucléaires. Cette diversification des activités de la compagnie ne remonte pourtant qu'à dix ans environ.

Fondée en 1922 par M. Arthur Survever, la compagnie se spécialisa jusqu'en 1929 dans le génie civil et l'hydroélectricité. Puis, avec la crise et les années de grande dépression, la SNC dut limiter ses activités à des travaux d'évaluation de propriétés. C'est la guerre qui a redonné un élan aux affaires de la compagnie. De 1939 à 1960 environ, la compagnie Survever, Nenniger & Chênevert a eu l'occasion d'exécuter de nombreux travaux, surtout dans le domaine industriel tout en se préparant à entrer dans de nouveaux secteurs. Depuis 1960, de nombreuses acquisitions et créations de filiales ont fait pénétrer la SNC dans des domaines de technologie très avancée. Ainsi, une entente signée avec la Shawinigan Engineering et Monenco a abouti à la création du consortium Canatom qui s'occupe de la conception, planification et surveillance de la réalisation de projets de centrales nucléaires partout dans le monde (actuellement, la SNC travaille à un très important projet à Formose).

Récemment, la SNC a contribué à former le groupe des Consultants en Aéroports Internationaux de Montréal Ltée (CAIM) qui assurera la coordination et la planification des travaux au nouvel aéroport international de Montréal à Ste-Scholastique. Ce projet dont le coût d'aménagement total dépasse \$400.000.000 possède comme caractéristique principale une facilité d'adaptation très intéressante aux changements qui se produisent en aéronautique au cours des prochaines années. On estime ainsi que l'aéroport pourra satisfaire les besoins de la région pour au moins cinquante ans, ce qui est considérable dans un domaine où les changements révolutionnaires se succèdent à un rythme si rapide. Dans sa conception de l'aéroport, la SNC a prévu une expansion par phases des installations requises qui feront que l'aéroport pourrait dès 1974 (après l'achèvement de la première phase qui vient de débiter) recevoir six millions de passagers par année et compter deux pistes de 12.000 pieds de longueur et 200 pieds de largeur.

De multiples projets

La SNC s'occupe actuellement de très nombreux projets un peu partout dans le monde. La liste est trop longue pour être énumérée mais mentionnons: le complexe hydroélectrique de Ididiki en Inde, la construction d'une centrale nucléaire à Formose (Taiwan), celle d'une cimenterie en Algérie, des études importantes en Grèce (hydroélectricité) et en Equateur, etc... Au Canada, la SNC veille à la construction des usines Michelin en Nouvelle-Ecosse, Glavel et CIP Homes Ltd. au Québec, en plus de terminer les travaux à Manic 5 pour lesquels elle a reçu un prix d'excellence. Il serait fastidieux de poursuivre cette énumération mais mentionnons que la SNC réalise à l'heure actuelle près du tiers de ses ventes à l'étranger et qu'elle espère mettre l'accent sur la technologie nucléaire pour les prochaines années.

En terminant, M. Dagenais nous rappelle que la compagnie n'a aucune politique agressive en matière d'acquisition d'entreprises et qu'elle n'envisage pas de devenir publique. Le président de la SNC, qui occupe ce poste depuis environ cinq ans et qui est un diplômé de Polytechnique, se dit extrêmement satisfait des relations qu'entretient le gouvernement fédéral avec le monde des affaires; il espère comme bien des directeurs de compagnies que le Livre blanc sur la fiscalité ne sera pas appliqué intégralement (comprendre: "qu'il sera oublié purement et simplement") et, dans un autre ordre d'idées, il souhaite que les hommes d'affaires prennent une part plus active à la chose publique et qu'ils le fassent ouvertement.

1971 PRÉSIDENT DE I.R.E.M.



Luc D. Baudouin, C.P.M.

Le Chapitre du Québec de l'Institut d'Administration Immobilière annonce la réélection de la même liste des officiers pour un autre terme en 1971. Luc D. Baudouin, E.A., C.P.M., administrateur des immeubles de G.W. Properties (Québec) Ltd., une division de la Great West International Equities Ltd. a été réélu Président. Peter Matthews, C.P.M. a été réélu Vice-Président et Harry Houston, le Secrétaire-Trésorier, tous deux sont avec Westmount Realities.

Revue financière

Les prédictions économiques semblent meilleures pour '71

par la Presse Canadienne

Même si les prédictions économiques concernant l'année 1971 semblent meilleures qu'il y a quelque temps, les Canadiens ne pourront sans doute pas s'attendre à un plus grand nombre d'emplois; il faudra en effet quelque temps pour que le ressaisissement économique touche le petit employeur et le petit salarié.

Les analystes estiment pour la plupart que les mesures gouvernementales commencent à porter leurs fruits et que le taux d'inflation s'annonce en régression.

Toutefois, la population reste inquiète, comme le souligne Malone Lynch Securities Ltd. dans son dernier bulletin.

Pour sa part, le bureau de recherche de Maclean-Hunter remarque que la confiance du consommateur "se maintient à un niveau relativement bas" comme en témoigne le niveau

des achats d'articles importants.

De son côté, Richardson Securities of Canada anticipe pour le début de 1971 un taux de chômage plus élevé que le taux actuel.

"De fait, souligne l'entreprise, l'économie devra atteindre un taux de croissance bien supérieur à celui d'aujourd'hui avant que le tableau de l'emploi n'en reçoive les améliorations".

A cause des disparités régionales, il sera difficile de porter le chômage à un taux n'excédant pas trois pour cent, affirme l'analyse de Richardson. Si le taux global de chômage est réduit à 3 1/2 pour cent, les régions prospères du pays passeront par une période de sur-emploi, ce qui attirera sans doute sur ces régions de nouvelles pressions inflationnistes.

En conclusion, Richardson prédit que le taux de croissance sera plus élevé l'an prochain, sans pour autant entraîner une hausse de l'inflation.

Enfin, selon Babson's Canada Reports Ltd., les politiques gouvernementales laissent prévoir un regain économique, mais "il faudra s'attendre à un ralentissement de six à neuf mois avant que l'économie n'en ressente les effets profonds".

La majorité des banques prévoient un desserrement des conditions de crédit pour 1971, mais les analystes des maisons de courtage préfèrent ne pas vendre immédiatement la peau de l'ours.

Au cours de la semaine, les bourses canadiennes ont enregistré une avance modeste, après une longue période de reculs successifs.

À la Bourse de Toronto, l'indice des industrielles a monté de 1.47 à 163.61.

À Montréal et à la Bourse canadienne, l'indice général a avancé de 1.72 à 162.52.

Les aurifères, à Toronto, ont progressé de 36 à 178.65 et les pétroles de l'Ouest de 2.53 à 182.42. Les métaux communs ont perdu 1.46 à 94.01.

Au total, 8.06 millions d'actions ont été gagnés de mains, comparativement à 9.53 millions la semaine précédente.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 395 à 350, avec 243 titres inchangés. À Montréal et à la Bourse canadienne, le volume global a atteint 5.14 millions d'actions, au regard de 5.99 millions la semaine précédente.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 172 à 161, avec 108 valeurs inchangées.



Les indices des valeurs industrielles à Montréal et à Toronto ont clôturé en hausse la semaine dernière. À la fermeture des bourses vendredi (6 novembre), l'indice de Montréal se chiffrait à 167.21, en hausse de 2.14 sur le vendredi précédent tandis que pour la bourse de Toronto, l'indice s'élevait de 1.47 pour marquer 163.61.

la chronique de Marcel Clément

Potins financiers

Les actions des compagnies d'avionneries américaines, canadiennes et autres semblent attrayantes devant la quasi certitude qu'il y aura augmentation des taux de transport l'an prochain.

L'an dernier, le prix de l'or toucha \$44.00 l'once alors que son cours officiel était de \$35.00 et il n'y a aucun doute qu'il cotera plus haut en 1971, en face des pressions de l'Afrique du Sud. A notre opinion, ce serait donc une bonne chose de garder en portefeuille les titres des bonnes mines d'or en production aux Etats-Unis et au Canada, d'autant plus que Washington se verra peut-être forcé de regarder les voûtes du Fort Knox et de se départir de son intrinsèque vu que le dollar de l'Oncle Sam n'a plus sa vigueur des années passées.

Comme la capacité de production du métal rouge en Amérique du Nord et du Sud excéderait la demande, mieux vaut se montrer prudent dans l'acquisition des titres des cuprifères, bien que certains aient escompté les développements défavorables actuels et futurs concernant le cuivre. Mieux vaut procéder graduellement dans ses achats.

On se demande en maints milieux financiers sérieux de notre continent si ce qui s'est passé au cours des deux dernières décennies pourrait servir à prévoir ce qui se passera dans les prochains 10 ans. L'économie change, évidemment, de même que les habitudes de vie des Américains et des Canadiens; ce qui ne serait pas sans influencer dans l'avenir sur les affaires.

À la suite de l'annonce de 2 innovations par International Business Machines récemment, le marché des ordinateurs pourrait bien être révolutionné, d'où la nécessité d'être très prudents dans les achats de ce genre de valeurs sur le point d'atteindre la saturation.

C'est la demande étrangère qui maintient les prix de la fève soya au-dessus du niveau de soutien en vigueur au marché de Chicago.

Les obligations d'épargne du Canada

C'est votre dernière semaine pour souscrire, sans intérêt, à la 26ième émission d'obligations d'épargne du Canada. En effet, les intérêts courent sur ces valeurs depuis le commencement du mois mais on n'est pas obligé de les payer avant le 15 novembre 1970. Comme c'est un dimanche, c'est dire que la dernière journée de souscription est vendredi de cette semaine, à moins que la Banque du Canada se montre conciliante et accepte les chèques qu'elle recevra le 16 novem-

bre au matin, provenant des banques à charte, des caisses populaires, des représentants autorisés des agents de change et des maisons d'obligations. Depuis près d'un quart de siècle, Ottawa vend des obligations du genre précité et nous réitérons que "ce sont les leules valeurs dont nous pouvons dire que leurs détenteurs sont assurés de ne jamais perdre leur argent".

Jamais nous n'avons fait cette assertion, sauf pour le genre de titres précités. Il s'agit "d'un placement unique en son genre", comportant un rendement de 7.75% à l'échéance, soit 6 3/4% l'an durant la première année, 7 3/4% durant la 3e année suivantes et 8% de la 5ième à la 20ième année. Comme elles sont offertes en coupures de \$50, \$100, \$500, \$1.000, \$5.000, et \$25.000 elles conviennent donc à toutes les bourses et tout résident, domicilié au Canada, à l'exception des compagnies impossibles, au dire de Wood, Gundy Valeurs Limitée, peut en acheter jusqu'à \$25.000. Si aucun des coupons n'est détaché avant l'échéance, chaque \$100 investit rapportera \$227.50. Comme toute personne mineure et majeure, institution religieuse, succession, donation, club association de charité, etc., peuvent y souscrire, que l'on s'empresse donc de donner sa souscription d'ici le 13 novembre 1970. Comme c'est un bon moyen d'économiser par versements ou par retenues sur le salaire, que les gens s'empressent donc de se créer une réserve au cas d'urgence. Ces obligations sont en effet encaissables, en tout temps, à leur pleine valeur.

Le groupe minier Sullivan Ltée

La semaine dernière, il fut mentionné, par erreur, dans une annonce de 2 colonnes, payée par le Groupe Minier Sullivan Ltée, que son conseil d'administration avait déclaré un dividende trimestriel de 40.5 cents, au lieu de 12 1/2 cents par action, payable le 21 décembre aux actionnaires inscrits le 1er du même mois. C'est le 6ième dividende de 12 1/2 cents l'action ordinaire déclaré car, antérieurement, il était de 25 cents; mais il n'y avait pas eu la réorganisation du début de 1970. Au commencement de cet été les actions de ce groupe se vendirent \$8.20 et, récemment, elles cotaient \$5.45, tandis que East Sullivan glissait à \$5.00 au regard d'un sommet de \$7.25 cette année. S'il est vrai que le fléchissement dans la production et les prix du cuivre, du zinc, et autres métaux furent des facteurs défavorables, il n'en est pas moins vrai que les perspectives d'un prix de \$3.00 pour l'argent d'ici une couple d'années constituent un facteur favorable pour une des filiales Nigadoo du Groupe précité, grand producteur de métal argent. On notera que, tandis que la production

de ce minerai a baissé, en moyenne, de 3% durant la dernière décennie, on prévoit une demande accrue de 5.6% pour les prochains 10 ans. Ces jours-ci, l'argent canadien se vendait \$1.873 l'once au marché de Londres et le prix de l'or touchait à Toronto \$38.50 l'once troy. Personne n'ignore, sans doute que l'origine du groupe précité remonte à septembre 1969. Les prix favorables des métaux, au début de cette année, au regard de la même période en 1969, compensèrent quelque peu leur dépréciation cet été et les mois suivants. Nous tenons, ici, à souligner que le Groupe Minier Sullivan, Ltée, dont on trouvera, ci-dessous, des extraits du rapport annuel, est contrôlé par East Sullivan Mines Limited.

Le rapport du rapport annuel du Groupe Minier Sullivan et d'East Sullivan Mines Limited que leur production combinée a atteint \$20.476.000, contre \$23.916.000 en 1969, qu'il a été dépensé \$2.002.000 en travaux d'explorations à l'extérieur vs \$1.222.000 (stimulants quelque peu l'embauchage), que le revenu net fut de \$5.603.000 vs \$5.916.000, soit l'équivalent par action de \$0.85 vs \$0.90. On voit donc que le dividende a été amplement gagné et qu'il n'y aurait pas lieu d'avoir d'appréhensions à ce sujet puisque le fonds de roulement est de \$12.660.000 vs \$16.944.000 et que l'actif global combiné atteignait le 31 août 1970 \$41.071.000, contre \$39.261.000 en 1969 et \$37.515.000 en 1968. C'est notre plus important groupe de mines canadiennes. Ce n'est donc pas sans raison que le président du groupe précité, Me Jacques Beauchemin, laisse ressortir dans ses remarques, aux actionnaires que "le dernier exercice financier laisse voir des profits excellents, qu'il y a eu des augmentations marquées dans les réserves de minerai en profondeur des entreprises en production aussi bien que pour celles sur le point de le devenir, preuve de l'excellence de la direction et de sa clairvoyance. Le groupe minier Sullivan entend faire encore plus d'efforts du côté de la recherche et de l'exploration extérieure bien que les travaux de ce côté-là aient presque triplé depuis 3 ans". C'est en financier averti, doublé d'un professionnel, que Me Jacques Beauchemin attirera l'attention des actionnaires sur le fait que l'avoir des actionnaires représente, actuellement, \$8.05 l'action du groupe Sullivan, et l'action de East Sullivan \$5.72 et \$5.82 respectivement. Incidemment, il y a 6.571.032 actions des deux compagnies présentement entre les mains du public. Ces résultats représentent les opérations consolidées des mines Solbec et Cupra, du Groupe Minier Sullivan et de ses filiales: Société minière d'Estrie, dont les actions sont détenues à 100%, Société Minière Weedon Ltée (aussi, à 100%) et Nigadoo River Mines, dont les actions sont détenues à 95.5%.

Le groupe SNC

La Survever, Nenniger & Chênevert Inc. n'est en fait que la compagnie-mère d'un ensemble de firmes qui constituent le groupe SNC. Les liens qui unissent les divers membres du groupe sont extrêmement importants à cause de la complémentarité de leurs fonctions. Ainsi, Sorès Inc. se spécialise dans les recherches économiques et scientifiques, SNC Computation Ltd. dans les services d'informatique que nécessite la réalisation des travaux, alors que Metaltech Inspection Ltée, s'occupe des essais, expertises et inspections en plus de la soudure en général. Les autres filiales sont aussi intimement reliées aux projets de la Survever, Nenniger & Chênevert; ce sont: Terratech Ltée, spécialisée dans la mécanique des sols, l'inspection et les travaux de fondations, Pentagon Construction (1969) Co. Ltd. d'acquisition récente et qui assure la construction des projets (surtout industriels) de la com-

pagne et, enfin, General Engineering Co. Ltd. qui s'est jointe au groupe il y a quelques semaines à peine et qui a acquis une réputation enviable de compétence dans le traitement industriel des minéraux et dans la métallurgie. Reptotech Ltée, et SNC-Filer Ltd. (métallurgie) complètent le groupe des firmes directement associées à la SNC.

A ces filiales il faut ajouter un certain nombre de firmes liées par entente à la Survever. La plus notable est Demers, Gordon, Baby Ltée, qui travaille actuellement à la réalisation de la première banque mondiale d'information pour l'industrie. Cette Banque fait partie intégrante du programme BEAM entrepris par le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce afin d'améliorer l'efficacité et la productivité dans l'industrie canadienne de la construction.

L'OSM doit atteindre un objectif de \$275,000

L'Orchestre symphonique de Montréal vient de lancer une campagne de souscription ayant comme objectif d'accumuler \$275.000 dans le grand public. Cette campagne a été rendue nécessaire par l'accroissement élevé des dépenses de l'OSM qui a considérablement étendu le champ de ses activités au cours des dernières années.

M. Pierre Gendron, président de l'OSM et qui a procédé la semaine dernière au lancement de la campagne, a d'ailleurs rappelé les nombreuses réalisations de l'Orchestre au cours des derniers mois, en particulier le succès de ses concerts à l'Expo 70 d'Osaka et celui remporté par les Concerts populaires Desjardins. L'OSM a également joué un rôle éducatif d'importance auprès de 72.000 étudiants des cours secondaires et élémentaires qui ont assisté aux Matinées symphoniques.

Dans ses prévisions budgétaires, l'Orchestre symphonique de Montréal doit faire face à des dépenses de plus de \$2.145.000 alors que ses

revenus de vente des billets ne se chiffrent qu'à \$564.000. Au total, l'OSM atteint un déficit de \$975.000. Une partie de ce déficit est comblé par les Conseils des Arts d'Ottawa, du Québec et de Montréal mais les deux premiers viennent d'adapter comme politique de ne subventionner que les organismes qui pourront combler une part de leurs déficits. C'est ainsi que l'OSM doit fixer son objectif minimum à \$275.000.

Parmi les problèmes les plus cruciaux qui assaillent



Robert J. Bruck, vice-président exécutif de Bruck Mills Limited, a accepté la présidence de la campagne de souscription pour 1970-71 de l'Orchestre symphonique de Montréal, qui doit se tenir du 4 au 18 novembre.

Dominion Stores emprunterait \$20 millions

Dominion Stores procéderait sous peu à une émission d'obligations au montant de \$20.000.000 et à échéance de 20 ans. Les titres porteraient intérêt à 9,75%. L'émission se ferait à un prix de \$99.50 par un groupe comprenant les maisons Nesbitt Thomson, Dominion Securities, Pittfield Mackay Ross et Greenshields.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Enseignement correctif individuel en Mathématiques, (10 ans d'expérience)
Échec, renforcement, passage au régulier, secondaire I, II, III, IV et V.
Diagnostic et correction.
Jean Auger - Orthopédagogue - 389-5001

SAM GOLDWATER avocat
33 ST-JACQUES OUEST - SUITE 410
Bureau: 845-3231 Soir: 739-2167

Brevets d'invention
MARQUÉS DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

BRUCK
BRUCK MILLS LIMITED
DIVIDENDE CLASSE "A"
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de 30 centes a été déclaré sur les actions Classe "A" en cours de la compagnie. Ce dividende sera payable le 15 décembre 1970, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 13 novembre 1970.
D'ordre du conseil d'administration.
Le vice-président et secrétaire-trésorier
J.-E. DAVID
Montréal, Québec, le 4 novembre 1970

GÉRARD PARIZEAU LTÉE
Courtiers d'assurances agréés
Bureaux associés:
PARIZEAU, WHITE ET ASSOCIÉS INC. QUÉBEC
CLOUTIER, CHOUINARD, LEWIS ET ASSOCIÉS INC. MONTRÉAL ET STE-AGATHE
Expertise et administration de portefeuilles d'assurances
410, RUE SAINT-NICOLAS, MONTRÉAL, P.Q.
TÉL: 842-3451

Célébrations, graduations, félicitations, inaugurations, confirmations, commémorations.
Tous les événements de votre vie ont leur place à notre hôtel. Nous accueillons avec le même empressement vos réunions intimes ou vos grandes réceptions (jusqu'à 1200 personnes). Réservations ou simples renseignements par téléphone 842-7777.
Hôtel Sheraton Mt-Royal
1455 RUE PEEL.
HÔTELS ET MOTELS SHERATON SERVICE INTERNATIONAL

l'information sportive

En perdant 16-7 en demi-finale samedi, Toronto se butte à...

Une défensive montréalaise très solide

TORONTO (Le Devoir) — L'équipe défensive, à l'origine du rendement extraordinaire des Montréalais la saison durant, était en pleine forme, samedi après-midi, sauf peut-être pour une toute petite erreur au début du match. Quant à l'équipe offensive, grâce à un George Springate impeccable en trois tentatives de placement et une autre de transformation, elle connut une journée, sinon grandiose, du moins non ternie par les erreurs.

Et pour la première fois en huit saisons, les Alouettes de Montréal se retrouvent en finale de la section Est de la Ligue Canadienne de football.

Ils affronteront en effet, à compter de dimanche prochain à l'Autostade, les Chats-Tigres de Hamilton dans la première d'une série de deux parties, total des points, pour le droit d'affronter les champions de la section Ouest, lors du match de la coupe Grey, à Toronto le 28 novembre prochain. La 2ème partie de la série aura lieu à Hamilton le samedi suivant.

La victoire convaincante de 16-7 des Alouettes devant plus de 33.000 amateurs à Toronto, samedi après-midi, aura été une victoire personnelle pour Sam Etcheverry, l'instincteur-recrue qu'on s'est plu, dans plusieurs milieux, à critiquer pour son attitude rigide quelques jours avant cette partie sans lendemain pour son club.

Sam l'idole des fervents montréalais lorsqu'il agissait comme quart-arrière des Alouettes il y a une dizaine d'années, se serait montré trop sévère, selon certains, à l'endroit de son centre-arrière Dennis Duncan et du flaqueur Bob McCarthy, deux réguliers de sa formation offensive. Tous deux ont été suspendus indéfiniment, mardi dernier, à la suite d'une écartade incroyable la veille de l'important match de championnat contre Hamilton deux jours plus tôt.

Il semble que tous les coéquipiers des deux joueurs punis avaient décidé de donner raison à Etcheverry, par l'enthousiasme qu'ils ont démontré contre les Argonauts de Leo Cahill avant-hier.

Aucun cadeau

Responsable d'un mouvement de quatre "cadeaux" durant la saison régulière, soit sur des passes interceptées ou des échappés perdus, la formation offensive a joué de façon impeccable contre Toronto. Elle s'est bien permise deux échappés mais ils furent tout aussitôt recouverts et nullement dommageables.

Quant au quart Sonny Wade, il a peut-être manqué de précision à l'occasion, surtout à l'endroit de l'élusif Terry Evanshen, bien surveillé comme d'habitude. Mais Wade, qui n'en est qu'à sa 2ème saison professionnelle, n'a pas été intercepté une seule fois, ce qui indique qu'il a gardé son sang-froid tout au long du match malgré les boussolades possibles et réelles d'un Ed Harrington toujours prêt à le démolir.

Sonny a complété 15 passes en 33 essais, une moyenne inférieure à son rendement habituel. Mais deux de ses passes ont permis aux siens de marquer leur seul touché, au tout début du 4ème quart, un touché particulièrement important puisqu'il redonnait une avance de 13-7 aux Alouettes, avance qu'ils ne devaient plus perdre par la suite.

Quel attrapé!

De la 49ème verge des Argonauts, Wade lançait quelque 30 verges à l'intention du gros ailier Peter Dalla Riva. Ce dernier y allait d'un attrapé spectaculaire, sautant haut dans les airs pour attraper le ballon par-dessus l'épaule, procurant ainsi aux Alouettes un 1er essai à la 12ème verge.

ennemi. Sur le jeu suivant, le flaqueur Tom Pullen, qui a agi comme messageur d'Etcheverry durant toute la partie en compagnie de Bob Storey (successeur de McCarthy), se dégagea du défenseur Ron Arends à la ligne des buts et captiva un passe parfaite pour le majeur.

Les Argonauts, fouettés et acculés au mur, remontèrent vite le terrain, et même si le quart Tom Wilkinson, victime d'un moulinet (pénalisation de 15 verges) bien appliqué par le géant Wally Highsmith, dut céder sa place à Don Jonas, ils se retrouvaient à la 17ème verge des Montréalais.

Jonas, qui avait complété une passe à Mel Profit sur un 3ème essai, ne put répéter son exploit trois jours plus tard quand son club se retrouva à la 12ème verge. Les Alouettes repusèrent à leur tour les Argonauts mais furent quand même forcés d'effectuer un boté de dégagement.

Gerry Sternberg, un ancien Alouette, attrapa le boté de Wade et semblait destiné à effectuer un retour sensationnel lorsqu'il fut accroché au passage, dans un geste désespéré, par Gene Cepetelli au centre du terrain. Pierre Desjardins, toujours à l'affût, sauta sur le ballon, permettant aux siens d'avancer suffisamment par la suite pour assurer au député-botteur Springate un placement de 26 verges, trois minutes avant la fin du match. C'en était fait des Torontois qui n'avaient plus aucun espoir de combler un déficit de neuf points.

C'en était peut-être fait également du règne de Leo Cahill comme pilote, lui qui, en trois saisons, a sorti les Argonauts de la médiocrité pour les placer en position favorable à chaque saison.

Des demis alertes

Le joueur-instructeur Gene Gaines, pivot du champ-arrière défensif des Alouettes, donna le ton aux siens dès les premiers instants de la partie en interceptant la 1ère passe de Wilkinson à la 35ème verge torontoise. Il portait le ballon à la 18ème, mais impuissant à avancer, les vainqueurs confiaient à Springate la tâche de botter un placement de 26 verges.

Quelques minutes à peine plus tard, Wilkinson, posté tout près de sa ligne des buts, décocha une très longue passe au rapide Jim Thorpe, qui avait échappé à la surveillance d'un Bobby Lee Thompson expérimenté mais incapable de rejoind-

re son jeune rival. Ce fut un touché de 88 verges bon pour une avance de 7-3. Jonas ajouta le converti.

Thompson, de retour avec les Alouettes après une absence de sept ans, lui qui fut appelé d'urgence pour remplacer un Rich Davis souffrant d'une fracture à la mâchoire, s'est bien ressaisi par la suite, y allant même d'une interception sur la 1ère passe de Wilkinson en 2ème demie. Il captiva le ballon à la 22ème verge des siens pour enrayer une autre dangereuse offensive torontoise.

Les Alouettes avaient auparavant réussi à diminuer la marge à 7-6, au 2ème quart, grâce à un autre placement de Springate, bon pour 35 verges en 15 essais. Ils faillirent même prendre les devants juste avant la mi-temps, quand ils se retrouvèrent à la 25ème verge torontoise. Malheureusement, alors que Wade croyait avoir suffisamment de temps (9 secondes) pour réaliser deux jeux, il tenta une vaine passe à Evanshen dans la zone des buts et le pistolet annonçant la fin du quart empêchait Springate de peut-être réussir un autre placement sur le 3ème essai.

Entre les poteaux — Bruce Van Ness remplaça très bien Duncan comme centre-arrière pour tenir compagnie à un Moses Denson toujours aussi spectaculaire, le demi défensif Lewis Cook lui, fut appelé à jouer comme flaqueur jusqu'à ce qu'il soit blessé au 4ème quart. Le robuste bloqueur offensif Ed George fut également blessé au 1er quart, mais put revenir au jeu après avoir obtenu les premiers soins. Le président John Bassett, des Argonauts, a nié, hier, que Cahill serait congédié. Il a dit que l'ancien instructeur adjoint des Alouettes (sous Perry Moss) avait accompli un travail gigantesque, et qu'avec quelques ajustements, l'équipe pourrait bien atteindre la finale canadienne l'an prochain. Une stratégie de l'instructeur à la défensive Bob Ward est peut-être passée inaperçue au cours du match. Elle visait à empêcher les Argonauts d'envoyer l'excellent porteur Bill Symons sur des courses à l'extérieur, sa spécialité.

La stratégie, grâce aux exploits du secondeur Mike Wedger entre autres, a si bien réussi que Symons, l'as de l'offensive torontoise, fut limité à des gains de 34 verges en neuf sorties. Il dut même se retirer du

LE BEAU JOUR DE GEORGE!

SOMMAIRE

1er quart
Montréal: placement de Springate, 26 verges... 4:48
Toronto: touché de Thorpe, passe et course de 88 verges, converti par Jonas... 8:46
2e quart
Montréal: placement de Springate, 35 verges... 3:27
3e quart
Aucun pointage
4e quart
Montréal: touché de Pullen, passe de 12 verges de Wade, converti par Springate... 2:48
Montréal: placement de Springate, 26 verges... 11:53
Pointage par quart:
Montréal 3 3 0 10 = 16
Toronto 7 0 0 0 = 7
Assistance: 33.135

jeu, blessé à une jambe, au 4ème quart, peu après le départ de Wilkinson. Quant à Dave Raimey, l'autre "meneur torontoise", blessé plus souvent qu'autrement aux jambes cette saison, il ne fut pas l'ombre de lui-même. Denson fut le coureur le plus productif de l'offensive montréalaise avec un total de 90 verges en 15 essais, contre 65 verges en 10 sorties pour Van Ness, qui est de plus en plus à l'aise au football canadien, lui qui évoluait au poste de quart-arrière à l'université Rutgers. Jim Thorpe, grâce surtout à sa course à l'emporte-pièce de 88 verges, terminait le match avec 121 verges en gains sur dix attrapés.

À l'exception du jeu aérien, les Alouettes ont dominé les Argonauts sur toute la ligne, obtenant 18 premiers essais contre 15, pour une offensive totale de 315 contre 308 verges. Dans les airs, ce fut 280 verges pour Toronto contre 172, mais au sol, Montréal dominait avec des gains de 153 verges contre 45, soit un peu plus de trois fois la production torontoise. Quand Cook se retira du jeu blessé, il fut remplacé comme flaqueur par le quart-arrière réserviste Tony Passander.

Football

LIGUE CANADIENNE

DEMI-FINALES
Samedi, à Toronto
Alouettes 16, Toronto 7 (Montréal passe en finale contre Hamilton)
Hier, à Edmonton
Calgary 18, Edmonton 9 (Calgary passe en finale contre Regina)

LIGUE NATIONALE

Hier après-midi
A Philadelphie:
Miami 17, Philadelphie 24. A.: 58,171.
A Washington: Minnesota 19, Washington 10. A.: 50,415.
A Pittsburgh: Jets de N.Y. 17, Pittsburgh 21. A.: 50,028.
A New York: Dallas 20, Géants de N.Y. 23. A.: 62,938.
A Cincinnati: Buffalo 14, Cincinnati 43. A.: 43,587.
A St-Louis: Boston 0, St-Louis 31. A.: 46,466.
A Chicago: San Francisco 37, Chicago 16. A.: 45,907.

A la Nouvelle-Orléans: Détroit 17, N.-Orléans 19. A.: 66,910.
A Houston: Kansas City 24, Houston 9. A.: 49,810.
A Los Angeles: Atlanta 10, Los Angeles 10. A.: 67,232.
A Oakland: Cleveland 20, Oakland 23.
A San Diego: Denver 21, San Diego 24. A.: 48,327.

CE SOIR

Baltimore à Green Bay, 9h

LIGUE INTERCOLLEGEIALE

PARTIES DE CHAMPIONNAT
Section Junior
Collège Notre-Dame 38, Trois-Rivières 20
Section Senior "B"
Trois-Rivières 33, CEGEP Dawson 6
Section Senior "A"
CEGEP du Vieux-Montréal 62, CEGEP d'Ahuntsic 18

INTERUNIVERSITAIRE

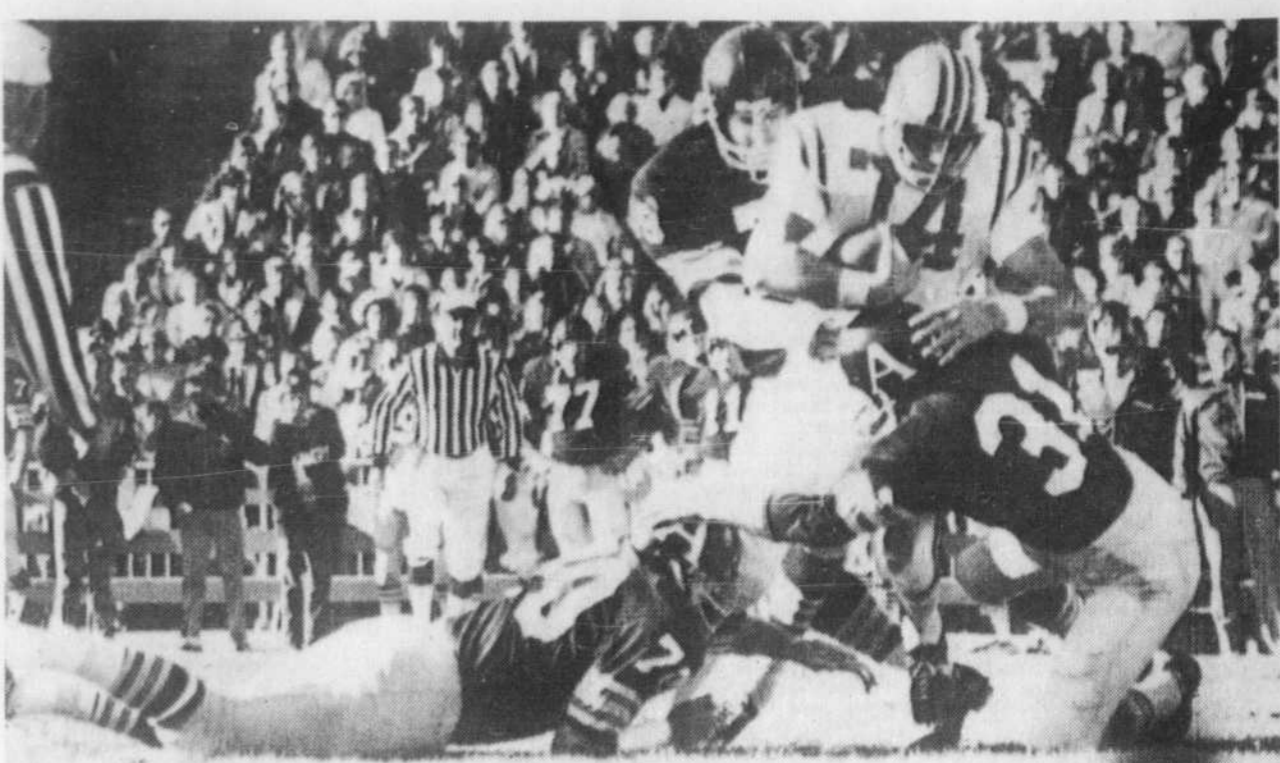
CENTRALE
Université d'Ottawa 32, Université Bishop's 15 (partie de championnat entre les représentants des sections Est et Ouest)

LIGUE ONTARIO-QUEBEC

Samedi
McGill 14, Western Ontario 42
Queen's 20, Waterloo 6
McMaster 7, Toronto 7

JUVENILE

CHAMPIONNAT CANADIEN
Samedi à Winnipeg
Rangels de Verdun 17, Lions de Fort-Garry 15



ATTRAPE MAGISTRAL! Le gros Peter Dalla Riva vient de capter, de façon sensationnelle, une passe du quart-arrière Sonny Wade, et il aura fallu trois as de la défensive torontoise pour le coucher au sol. Ce sont Dick Aldridge (no 31), Mike Blum (70), étendu sur le terrain et Jim Corrigan (79) meilleure recrue dans l'Est cette saison. Les Alouettes devaient réussir leur unique touché du match sur le jeu suivant et ils triomphèrent des Argonauts par 16-7, lors de leur partie demi-finale disputée à Toronto samedi. (Téléphoto PC)

Calgary en finale

SOMMAIRE

1er quart
Aucun pointage
2e quart
Aucun pointage
3e quart
Cal-Touché, Harrison, non converti 3:02
Cal-Placement, Robinson, du 24, 13:10
4e quart
Edm-Placement, Cutler, du 21, 40
Edm-Placement, Cutler, du 53, 7:59
Edm-Placement, Cutler, du 20, 11:37
Cal-Touché, McKinnis, converti, Robinson, 13:06
Calgary 16 Edmonton 9.

AHUNTSIC GAGNE

Les Pionniers d'Ahuntsic ont écrasé les Colts de LaSalle 38-0, samedi au parc Gabriel-Lallemant, en demi-finale provinciale, catégorie minime (pee-wee) à huit joueurs, pour se mériter le droit d'affronter le Deux-Montagnes, champion de Laval, dimanche prochain au stade de Verdun, à 2h.15, en finale provinciale. Michel Bianco a dirigé l'offensive des champions de la Ligue Métro-8 avec trois touchés, le quart-arrière Aurelio Lamenta en ajoutant deux et Raymond Beaulac un. Armand Beauchamp a réussi deux transformations.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE Comptables agréés ALAIN BELZILE, C.A. PIERRE CARDINAL, C.A. CLAUDE ROY, C.A. RONALD PERRON, C.A. 2345 est. Bélanger Montréal 729-5226	LUCIEN DAHMÉ, C.A. Comptables agréés 276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 845-4194
PROVOST & PROVOST Comptables agréés ROGER PROVOST, C.A. ROLAND PROVOST, C.A. 235 ouest, Boul. St-Joseph 274-6513	VIAU & ROBIN Comptables agréés LUCIEN VIAU, C.A. HUGUES ROBIN, C.A. JACQUES R. CHADRON, C.A. ARMAND H. VIAU, C.A. J. SERGE GÉRALD, C.A. WAJIM BOULOS, C.A. 4926 ave. Verdun, Verdun 769-3871

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

THORNE, GUNN & CIE
Comptables agréés

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés
Comptables Agréés.

MONTRÉAL - QUÉBEC - RIMOUSKI
Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 861-5741

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

AVIS
Avis est par le présent donné conformément à l'article 1571 du code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures de Laporrière & Fils Limitée, ayant sa place d'affaires à Ville St-Laurent, district de Montréal, en faveur de la Banque Canadienne Nationale, en date du 5 novembre 1969, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 10 novembre 1969 sous le numéro 217481.
Banque Canadienne Nationale
Montréal, le 6 novembre 1970.

DEMANDE A LA LEGISLATURE
Avis est par le présent donné que Nathan Feller, homme d'affaires et Hubert Feller, architecte, s'adressent à l'Assemblée Nationale de Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, afin d'obtenir l'adoption d'une loi pour:
Confirmer, malgré les dernières volontés et testament de feu Benny Sadovnik, le titre de propriétaire transféré à Nathan Feller et Hubert Feller en vertu d'un jugement de la Cour supérieure du district de Montréal, no. 781 575, date du 11 décembre 1969 et enregistré dans la division d'enregistrement du district de Montréal sous le numéro 218 693, et rendu contre Dame Sarah Sadovnik Beck, Dame Helen Sadovnik Spangin et Harry Abramowitz, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires de feu Benny Sadovnik, lequel jugement déclare Nathan Feller et Hubert Feller les propriétaires de cet immeuble à savoir:
Les lots portant les numéros un et deux de la subdivision de lot originaires cent cinquante-trois (153-1-2) et la partie Nord-est du lot originaires numéro cent cinquante-quatre (154) au plan et livre de renouvel officiels du quartier Centre de la Ville de Montréal, avec la bâtisse dessus construite, portant les numéros 52 à 57, ouest, de la rue Saint-Jacques.
Montréal, le 3 novembre 1970
AWADA, GAREAU & FEUER
Procureurs des requérants.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 249 186
JEAN MAURICE HUARD, domicilié et résidant au 774 rue Gérin-Lajoie, en les cité et district de Montréal,
demandeur
— contre —
JEAN ROBERT, autrefois domicilié et résidant au 1265 rue Richelieu Nord, en la ville de Montréal, district de St-Hyacinthe, et maintenant en lieux inconnus
— et —
YVON FORTIN, domicilié et résidant au 142 rue Pauline, en la municipalité de Notre-Dame du Sacré-Coeur, district de Montréal,
défendeurs
IL EST ENJOINT à JEAN ROBERT à l'instigation d'une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaitre dans un délai de trente (30) jours.
Montréal, le 5 mai 1970
CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT
Mes Pélip, Riopel et Barrette,
300, rue St-Jacques, suite 1020,
Montréal 128, Qué.
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 290 083
BRUNET TRANSPORT LITEE, corps politique et légalement constitué, ayant sa principale place d'affaires au 3810 Berthel, Montréal, district de Montréal,
demanderesse
— contre —
NORMAND SAVARD, gentleman, autrefois résidant et domicilié au 246 De Courelles, à Montréal, district de Montréal,
défendeur
JOHN TESSIER, gentleman, autrefois résidant et domicilié au 248 De Courelles, à Montréal, district de Montréal
défendeurs
IL EST ENJOINT à NORMAND SAVARD & JOHN TESSIER à l'instigation d'une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaitre dans un délai de trente (30) jours.
Montréal, le 3 novembre 1970
CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT
Me. Adrien R. Paquette
200 ouest, rue St-Jacques, 1010
Montréal,
Avocat du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
No. 785
IN RE: SUCCESSION DE YEHIEL NAHARI, autrefois connu sous le nom de Chl Miedzyrecki de son vivant de la Cité de Westmount, District de Montréal.
DAME KETTY BENATOFF, veuve de feu YEHIEL NAHARI, épouse remariée à DAVID AKADY, tous deux de l'état d'Israël et résidant présentement au 54 rue Hakeshet, Ramat Gan, en sa qualité de tutrice pour les légitimes à titre universel selon la Volonté dudit feu YEHIEL NAHARI,
requérante
Mme Bronis Salzmanovitch, Cité de Tel-Aviv, Israël; Mme Dora Descler de Midrsky Tel-Aviv, Israël; Grand Masonic Lodge of Israel, Tel-Aviv, Israël; David First-Aid Society, Tel-Aviv, Israël; Thotire Habimah, Tel-Aviv, Israël; Ecole d'Entraînement de la Marine, à Acre, Israël; Bikur Cholim Society, Jerusalem et Tel-Aviv, Israël; Esther Struikstein, Df-adresse inconnue, Municipalité de Ramat Gan, Israël; Yehiva Bnei Brak, Israël; Sarah Atzmant Nahari s/a de sa tutrice légitime désignée Dame Ketty Akady, 54 rue Hakeshet, Ramat Gan, Israël; Nehama Esther Nahari s/a de sa tutrice légitime désignée Dame Ketty Akady, 54 rue Hakeshet, Ramat Gan, Israël; Israel Bar-Shira, 14 boul. Robschild, Tel-Aviv, Israël; M. B. Meiry, 12 rue Feivel, Tel-Aviv, Israël.
PRENEZ AVIS qu'une pétition dans l'affaire ci-haut mentionnée, laquelle devait être présentée le 4ème jour de novembre 1970, à 18h00, sera maintenant présentée devant la Division de Pratique de la Cour Supérieure siégeant à la Chambre 31 du Vieux Palais de Justice, Montréal, Québec, le 18ème jour de décembre 1970, à 18h00 heures de l'avant-midi, ou par la suite, dès que le Conseil pourra être entendu, demandant que E. Michael Berger, avocat et Conseiller de la Reine, de la Cité de Montréal, Province de Québec, soit nommé comme Exécuteur à la Succession de feu le dit E. Michael Berger, CR, soit autorisé à posséder tous les pouvoirs d'un Exécuteur tels que contenus dans la Volonté de feu Yehiel Nahari s/a de sa tutrice légitime désignée Dame Ketty Akady (dément passé devant le Notaire Ernest Sabloff le 18ème jour de juillet 1958, comme si ledit E. Michael Berger, CR, lui fut nommé Exécuteur et Curateur selon ladite Volonté).
Montréal, 4 novembre 1970
(signé) BEN BIEBERRIER
Procureur pour Dame Ketty Akady, épouse de feu Yehiel Nahari (autrefois connu sous le nom de Chl Miedzyrecki).

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intime ROBERT BUGEAUD est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 60 jours de la dernière pub lication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal sous instruction.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 6 novembre 1970
JACQUES PERRON
Registrare.
Me. Georges-Yvon GOUIN, avocat
18 ouest, rue St-Jacques
suite 812
Montréal, Qué.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
PZC-70-10315
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 24 novembre 1970
Centrale La Tuque
(Comté de Champlain)
CONSTRUCTION D'UN RAJOUT
A LA CENTRAL ET
MODIFICATIONS AU CENTRE
DE SERVICE ET A LA
CENTRALE
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:
Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada
Un dépôt de soumission au montant de QUINZE MILLE DOLLARS (\$15,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Les co-secrétaires
B. LACASSE - W. E. JOHNSON
Montréal, le 2 novembre 1970

MODÈLE 71

Élégance et sécurité **RENAULT 10**
Compétence et courtoisie
chez
RENAULT CANADA
Succursale Détail
6875, Côte de Liesse
735-1331

À la suite d'une dégelée 11-2, le tailleur d'Imlach perd un client!

Par ANDRÉ TARDIF

Il y a quelques saisons, George "Punch" Imlach, alors instructeur des Maple Leafs de Toronto, s'achetait un nouveau complet sur mesure à chacune de ses visites à Montréal et à la suite d'une victoire de ses Leafs contre le Canadien. C'était presque une mine d'or pour l'heureux tailleur, puisque les Torontois ont connu beaucoup de succès durant une certaine période aux dépens du Tricolore.

Aujourd'hui, n'en déplaise au tailleur, "Punch" n'aura pas l'occasion de renouveler sa garde-robe bien souvent lors de ses trois autres séjours officiels à Montréal, en tant que directeur général et pilote des Sabres de Buffalo. Non pas qu'Imlach, ancien joueur et instructeur des As de Québec et un gars que les journalistes adorent à cause de ses déclarations à l'emporte pièce, se retrouvera en haillons à la fin de la saison 1970-71 de la ligue Nationale. Financièrement, il est loin d'être à plaindre et il continue d'être un sempiternel candidat au titre de l'homme le mieux vêtu.

Mais il ne pourra plus, à moins d'un revirement complet de la situation, trouver prétexte d'une victoire des siens pour s'acheter un nouveau complet. Et les partisans du Canadien, qu'Imlach a nargués durant longtemps, ne sont pas prêts de lui accorder leur sympathie.

Il faut convenir qu'il n'est pas "sorti du bois". Même Claude Ruel, l'instructeur du Canadien, a tacitement sympathisé avec "Punch" après la victoire écrasante de 11-2 des siens sur les Sabres, samedi soir, devant 16.924 spectateurs en délire au Forum, en refusant de se prononcer sur le pathétique de la position de son ancien "bourreau", celui qui s'était plu à dire, à la veille d'un match important, que Ruel n'appartenait pas à la LNH comme instructeur. Claude s'est contenté de dire que la même chose aurait pu lui arriver à lui-même.

Le piètre rendement des Sabres n'enlève rien au rendement des vainqueurs, qui ont accumulé leur plus grand nombre de buts depuis belle lurette. Ils en avaient compté neuf contre les King de Los Angeles il y a quatre ans, lors de la première saison de ces derniers dans le circuit.

"Ce fut un effort d'équipe", de répéter Ruel après la rencontre. Il faut être d'accord avec lui pour dire que ses joueurs ont patiné du commencement à la fin, les jeunes surtout, et s'en sont donné à cœur-joie contre un Joe Daley débordé et plus souvent qu'autrement laissé tout fin seul par ses défenseurs. C'est un barrage de 54 lancers qu'eut à essayer l'ancien Epervier de Chicago qu'Imlach utilise à l'occasion pour accorder un repos à Roger Crozier, son gardien régulier.

Ajoutons que les Sabres ont commis l'erreur capitale de vouloir rivaliser de vitesse avec les foudroyeux patineurs du Canadien. Les autres équipes de l'expansion savent que c'est la dernière chose à faire même au risque de fournir un spectacle monotone au possible en se repliant et se repliant encore sur leur défense.

Donnons crédit aux Sabres d'avoir permis à la foule présente, et à des milliers d'amateurs qui surveillaient le match à la télé, de voir une partie comme on en verra probablement pas avant longtemps.

Soirée des jeunes

Pendant que les vétérans de l'équipe se gardaient peut-être un peu d'énergie en prévision du match à Boston hier soir, les jeunes du Tricolore connaissaient un pique-nique. Les recrues récoltaient en effet huit des 11 buts. Si l'on

ajoute que les deux buts des visiteurs furent réussis par les moins au tableau qu'indiquait un compte égal de 2-2. C'est Perreault, vedette du Canadien junior l'an dernier et celui que les amateurs avaient hâte de revoir à l'oeuvre sur la glace du Forum, qui avait gardé les visiteurs dans la mêlée grâce à deux beaux efforts individuels.

Pour son premier but et 5ème de la saison, il enfilait la rondelle entre les jambes de Mahovich, replié sur la défense en l'absence d'un Terry Harper à l'aventure, et déjoua facilement Philippe Myre qui n'eut aucune chance sur son court boulet.

Perreault se permit ensuite le luxe, au début du 2ème engagement, de subtiliser le disque à un Tremblay médusé pour se présenter seul devant Myre et le déjouer le plus facilement du monde. Autrement, Myre, qui fut crédité de 19 arrêts, fut impeccable.

Malgré les 13 punitions décernées par l'arbitre John Ashley, le match fut loin d'être rude. D'ailleurs, aucun des 13 buts ne fut réussi alors qu'une équipe jouissait d'un avantage numérique, même s'il y eut des moments palpitants à l'occasion, Canadien se retrouvant à court de deux

joueurs durant une minute et quart à la 3ème période.

SUR LA PASSERELLE — Yvan Cournoyer, meilleur compte de buts de la ligue jusqu'ici, assistait au match du haut de la passerelle des journalistes... Il avouait lui-même qu'il aurait bien aimé participer à cette véritable orgie de buts, mais un petit os fêlé à la cheville, résultat d'un coup de bâton "égaré", le tiendra au rancart durant encore quelques jours... Henri Richard, autre blessé du Canadien, était également sur la passerelle, mais Jacques Lapierre, à peine sorti de l'hôpital pour une blessure au cou, n'était pas assez bien pour se rendre au Forum...

Serge Savard, hors de l'alignement du Tricolore depuis sa fameuse fracture à une jambe en mars dernier, fut ovationné lorsqu'il fit sa première présence sur la glace, à la 11ème minute de jeu du 1er engagement, prenant place à la défense avec Harper... Savard, visiblement "boitilleux", a quand même patiné avec acharnement et, après avoir "tué" une couple de punitions, obtenait son 1er point de la saison sur le 2ème but de Houle, à la 3ème période.

Les trois premiers buts de la partie furent réussis par les trois membres du trio qui menait le "p'tit" Canadien à la conquête de la coupe Memorial il y a deux ans, soit Tardif, Perreault et Houle... Le jeune Franco-américain Larry Pleau, centre du 1er trio montréalais avec Houle et Mahovich, s'infiltraient une blessure au genou gauche à la 14ème minute de la première période, et ne revint plus au jeu par la suite... Il fut remplacé par Huck... Après la partie, on annonçait que l'ailier Phil Roberto et le centre Chuck Lefley, des Voyageurs, accompagneraient le Canadien à Boston... Le directeur-instructeur Ronald Taron se retrouvait ainsi avec seulement sept joueurs d'avant pour la partie des siens à Québec contre les As hier soir...

Les deux plus récentes acquisitions du Buffalo, soit Jean-Guy Talbot et Larry Keenan, obtenus des Blues de St-Louis la semaine dernière, étaient en uniforme, avant d'accepter les conditions d'Imlach la journée même... Talbot se défendit bien, étant utilisé à la défense avec un Reggie Fleming toujours imbattable pour soulever une foule, ainsi qu'à l'avant lorsque son équipe jouait à court d'un joueur... Il semble qu'Imlach n'ait pas renoncé, loin de là, à aligner les inséparables Philippe Goyette et Don Marshall, obtenus lors du repêchage de l'expansion... Les deux vétérans ont participé au camp d'entraînement avant-saison mais ont annoncé leur retraite parce que l'équipe refusait d'obtempérer à leurs exigences financières... Chose certaine, les Sabres ont besoin de renfort, surtout de vétérans capables de stabiliser une formation qui compte beaucoup de



GRANDE JOIE ET... Guy Charron (no 23) vient de poser savamment son patin devant un lancer de Mickey Redmond, et la rondelle échappe à la surveillance d'un Joe Daley franchement débordé. Guy signale ensuite sa joie d'avoir compté le 10ème but des siens et son 2ème de la saison. Durant ce temps, le sensationnel Gilbert Perreault, à ses débuts au Forum dans l'uniforme des Sabres de Buffalo, esquisse un "sourire chérubin" à l'intention de notre photographe après avoir réussi les deux seuls buts de son équipe... et avant la débandade! (Photos LE DEVOIR par DONATI)

DES SABRES SANS ÉPÉE!

Table with 2 columns: Période and Score. It lists game statistics for the 1st, 2nd, and 3rd periods, including goals by players like Talbot, Tardif, Houle, Pleau, Fleming, Charron, Lemaire, Larose, Redmond, Huck, and Myre, along with assists and penalties.

sance dans l'art de lancer... A chaque occasion, sur de longs lancers frappés, la rondelle pénétrait derrière Daley en frôlant le poteau des filets... L'équipe de la Soirée du ho-

ckey a accordé ses trois étols, dans l'ordre, à Lapointe, Houle et Perreault... Tardif, jeunes mais qui accumule les erreurs à profusion.

Les deux buts de Lapointe et celui de Tardif, au milieu du 2ème vingt, étaient des modèles de précision et de puis un jeune colosse qui n'a pas froid aux yeux et qui l'indomptable Fleming a appris rapidement à respecter, lui qui on a accordé (probablement par défaut) le titre de "policier" des Sabres, aurait pu tout aus-

si bien devenir l'un des élus, alors que Perreault, ce qui est typique d'une recrue, n'a pas excellé outre mesure défensivement...

Les sept buts enregistrés par le Canadien en 2ème période ne constituent pas un record... Boston et Détroit en ont déjà tous deux réussi huit au cours d'un même engagement... Il semble qu'Imlach n'ait pas renoncé, malgré tout, à sa prédiction d'avant-saison et voulant que ses Sabres participent aux séries éliminatoires de la coupe Stanley!

HOCKEY

MINNESOTA 1, ST-LOUIS 1. Game summary with goals by Burns, O'Shea, and Harvey, and assists by O'Shea and Burns. Final score 1-1.

VANCOUVER 3, TORONTO 2. Game summary with goals by Harrison, Dorey, and Quinn, and assists by Harrison, Quinn, and MacMillan. Final score 3-2.

CHICAGO 1, FLYERS 1. Game summary with goals by White and Heiskala, and assists by White and Heiskala. Final score 1-1.

BOSTON 2, PITTSBURGH 2. Game summary with goals by Zaine, Watson, Fontaine, and Orr, and assists by Zaine, Watson, Fontaine, and Orr. Final score 2-2.

JAGUAR advertisement featuring a Jaguar XK-E convertible. Text includes "ÇA, ALORS!", "La Jaguar XK-E: la voiture sport grand prestige au prix le plus abordable. Tandis que cette saison les autres augmentent leur coût de quelques centaines de dollars... la Jaguar elle, reste coïte: son prix ne bouge pas (il est d'ailleurs bien moindre que ce que vous pourriez penser pour une telle voiture). Toute une gamme dans la série E: cabriolets, coupés, 2+2, vous attendent impatiemment chez le concessionnaire Jaguar. Allez chercher la vôtre maintenant!" Includes British Leyland logo and contact information for Austin Sales & Service, Coiteux Auto Inc., and Décarie Motors Ltd.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361. Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots (05 du mot hebdomadaire). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

LOGEMENTS A LOUER. IDEAL POUR PROFESSIONNEL: bas-duplex, neuf, chauffé, 5 1/2, plus salle de jeux, 1885, 12, 398 Ernest Robitaille, près Boul. Léger. Tél.: jour 665-7112, soir 321-5392.

VOISINAGE MARIE-FRANCE. quartier résidentiel, jardins splendides. Cottage détaché en pierre, 8 pièces, 2 1/2 salles de bain, jol. salon, cheminée naturelle, nombreux placards, magnifique jardin avec piscine, 347,500 incluant maquette. Comptant \$8,000 conditions faciles. Occupation immédiate. M.S. Possibilité de location.

RENCOTRES but amical, matrimonial, personnes seules, veufs (ves). Venez vous inscrire à l'AGENCE du BONHEUR ENRG, 8365 Delorimier. Pour rendez-vous: 729-0680.

TAILLEUR. Vous avez maigri ou engraisé? Faites réajuster vos vêtements, habits ou paletots, transformés en devant simple dernier style. DROLET TAILLEUR - SPECIALISTE - Habits et costumes sur mesure 351 est. rue GUIZOT. Tél.: 388-2532 9-11-70.

INSCRITS A B.B. CE SOIR. PHEMIERE COURSE: 9-Kelly Song, 10-Prospect, 11-Fringe, 12-Serenade, 13-Diamond, 14-Sue & Yum, 15-Linda Yolo, 16-Pershing Lad, 17-Tranquil Elise, 18-Tanglo, 19-Cherry Feste. DEUXIEME COURSE: 1-Greente Gene, 2-Puissance, 3-Seca, 4-Linda Bayama, 5-Vilard, 6-Peggy Gold, 7-Edgewood Branna, 8-Uno Ampo, 9-Two Mountains Carl, 10-S. Grise. TROISIEME COURSE: 1-Marmouset, 2-Twin City Ados, 3-Armstrong, 4-Nickieby, 5-He Dares, 6-Gene Majesty, 7-Keystone Sturdy, 8-Sur Chief, 9-Pancho Boy. QUATRIEME COURSE: 1-Rannach Lad, 2-Nicodemus Hanover, 3-Kinet Lodge, 4-Davey Mir, 5-Karen Mon, 6-Contest Mir, 7-Gold Kat, 8-Leading Uncle, 9-Battle Ampo, 10-Prince Randolph, 11-Newport Gem. CINQUIEME COURSE: 1-Mary N, 2-Rare Wick, 3-Worthy Lucia, 4-Roy Queen, 5-Oak Dom, 6-Shadydale Chant, 7-Starting Price.

Spectaculaire bagarre et victoire des Bruins

BOSTON. (Le Devoir) — Les journalistes de Boston, à l'issue du match nul de 2-2 des Bruins contre les Penguins de Pittsburgh, samedi, avaient signalé que les Bruins ne frappaient plus comme ils le faisaient si bien la saison dernière.

Eh bien, on ne peut dire si ces critiques étaient destinées à certains joueurs, mais quoi qu'il en soit, les Bruins de Boston ont écrasé hier soir et devant 14.994 spectateurs, le Canadien au compte de 6-1 dans une partie qui a dégénéré en bagarre générale au premier engagement alors que tous les membres des deux équipes ont quitté leur banc afin de prendre part aux divers combats.

Phil Esposito, Eddy Westfall, Ken Hodge, L. Smith, Derek Sanderson et John Bucyk ont marqué pour les vainqueurs, tandis que Mickey Radmond a évité le blanchissage au Canadien.

Selon plusieurs, il fallait retourner 15 ans en arrière afin de se rappeler un combat aussi violent entre deux équipes.

Dès le début de la rencontre, on pouvait prévoir que les Bruins s'attaqueraient à la forteresse du Canadien et également aux joueurs du Tricolore.

À peine 2 minutes et 49 secondes s'étaient-elles écoulées que John Bucyk ouvrait le pointage sur des passes de Bobby Orr et John McKenzie pendant que Phil Roberto purgait une pénalisation.

Les coups fusaient de toutes parts mais l'arbitre Ashley semblait ne rien voir. Boston, patinant sans relâche et frappant les joueurs du Canadien à qui mieux mieux, prit une avance de deux buts à 8:13. Westfall, aidé d'Esposito et Orr déjoua Vachon pendant que Sanderson se trouvait au banc des pénalisations. Redmond, avec son 6ème filet de la saison, réduisit la marge à un but à 12:29 sur des passes de Jean-Claude Tremblay et Pete Mahovich lors de deux pénalisations aux Bruins.

GESTE MALHEUREUX

Après le but du Canadien, les Bruins n'ont pas arrêté un moment d'harceler les joueurs du Bleu-Blanc-Rouge et Don Awrey, devant le manque de sévérité d'Ahlsley, en profita pour se ruer littéralement sur Marc Tardif qui perdit conscience durant plusieurs minutes. Aussi incroyable que cela puisse paraître, Awrey ne fut envoyé au cachot que pour deux minutes. Il n'en fallait pas plus pour inviter les Bruins à frapper avec férocité des Canadiens qui ne répliquaient pas.

SPECTACLE DISGRACIEUX

À 16:21, Hodge enfila le 3ème but des Bostonnais sur des passes d'Esposito et Cashman avant que le spectaculaire bagarre n'éclate.

Le tout débuta lorsque Dallas Smith fit trébucher Claude Larose. Dès ce moment, les joueurs qui se trouvaient sur la patinoire en vinrent aux coups. Parmi les plus beaux combats, on remarquait Wayne Cashman et Guy Lapointe qui se sont donnés plusieurs bonnes droites, ainsi que les gardiens Vachon et Eddie Johnston.

C'est alors que les bancs se sont vidés et plusieurs combats ont débuté, principalement entre Awrey-Lemaire et McKenzie-Larose. Cependant, Phil Roberto fut attaqué par Sanderson sur le banc des joueurs. Mais après en avoir terminé avec Sanderson, Roberto se vit attaquer par un spectateur qui fut aidé de quatre policiers qui retenaient Roberto.

À la suite de tous ces combats, Ashley décida de reporter au deuxième engagement, les 0:27 secondes qu'il restait à la période.

Les deux autres vingts furent évidemment beaucoup plus ternes, le Canadien étant déclassé à tous points de vue.

En 2ème, Smith, sur des passes de Stanfield et Bucyk, marqua le 4ème but des Bruins. Vachon fut alors retiré du jeu pour faire place à Philippe Myre qui excella durant les deux périodes même s'il devait accorder deux buts, soit à Phil Esposito et à Sanderson.

Le Canadien jouera son prochain match, mercredi à Oakland, avant de se rendre à St-Louis et à Buffalo durant le week-end.

Première période		Est	
		G	P
1-Boston: Bucyk (9)	Orr, McKenzie	2	49
2-Boston: Westfall (4)	Esposito, Orr	8	13
3-Montréal: Redmond (6)	Mahovich, Tremblay	12	29
4-Boston: Hodge (5)	Esposito, Cashman	16	21
	Pun: Roberto 1:35, R. Smith 4:52, Sanderson, 2 mineures 5:32, Savard 5:32, McKenzie 11:03, Orr 11:48, Awrey 13:51, Larose 17:27, Hodge 17:27, D. Smith, Lapointe, Larose, majeure, Harper, majeure, Hodge, majeure, Awrey, majeure, Cashman, majeure 19:33.		
Deuxième période		Ouest	
		G	P
5-Boston: D. Smith (1)	Stanfield, Bucyk	2	39
	Pun: Aucune.		

PEUGEOT - PEUGEOT

NOUVELLE ADMINISTRATION

Vente d'ouverture, meilleurs prix pour votre auto sur achat d'une:

- 204 super de luxe
- 304 toute nouvelle
- 404 familiale
- 504 la fièvre du jour

SERVICE - PIÈCES

QUÉBEC AUTORAMA INC.,

37, boul. Ste-Rose, Ville de Laval,

625-6975 861-6110



BAGARRE DANS LES ESTRADES Pendant que les joueurs se retenaient mutuellement sur la glace, Phil Roberto, qui venait de livrer un violent combat à Derek Sanderson des Bruins de Boston, et Bill Collins, du Canadien, ont quitté la patinoire afin de s'en prendre à des spectateurs, protégés par des policiers. Malgré les violentes batailles, les Bruins ont quand même infligé au Canadien un cinglant revers de 6-1, hier soir, à Boston.

Au hasard des nouvelles

LARRY PLEAU, blessé lors de la partie de samedi soir contre Buffalo, au Forum, a été opéré, hier, pour des ligaments déchirés au genou gauche. C'est lors d'une collision avec le robuste Reggie Fleming, en 1ère période, que l'avant Canadien né à Boston a été blessé. On ne sait encore combien de temps il sera inactif.

JOSE MANUELA IBAR ASPIAZU, dit **URBAIN**, et l'Anglais Henry Cooper, champion britannique des poids lourds, se mesureront, demain soir, à l'amphithéâtre Empire Pool de Wembley alors que le titre européen de cette catégorie de boxeurs, détenu par Urbain, sera en jeu. Cooper, déjà deux fois champion d'Europe des poids lourds, est un remarquable vétéran de 36 ans. Urbain, 27 ans, ne boxe que depuis deux ans chez les professionnels. Si Cooper compte 39 victoires en 52 combats (13 défaites, dont neuf avant la limite), le Basque espagnol a obtenu 35 triomphes en autant de matches dont 33 avant la limite. Pour la première fois en Grande Bretagne, l'arbitre sera aidé de deux juges, le Belge Jean Deswert et le Néerlandais Arsène Kloop, si le combat devait aller à la limite, ce qui est peu probable.

L'UNIVERSITÉ QUEEN'S s'est assuré le championnat de football de l'Association athlétique Ontario-Québec, samedi, en triomphant de l'Université Waterloo au compte de 20-6, ce qui lui a permis de finir la saison avec 6 victoires, 1 défaite. Les champions rencontreront maintenant et samedi prochain, l'Université du Manitoba, à Winnipeg, pour le championnat universitaire du pays. Dans d'autres parties jouées samedi, Western Ontario a vaincu McGill 42-14 pendant que l'Université de Toronto et celle de McMaster se livraient un match nul de 7-7.

BRUCE DEVLIN a conservé son championnat de l'Association des golfeurs professionnels d'Australie, hier, en terminant les quatre rondes du tournoi disputé au club Surfers Paradise de Brisbane avec un total de 275. Il a devancé ses trois plus proches rivaux, John Dyer, Tom Wolbank et Peter Harvey, par la marge de 4 coups.

O.J. SIMPSON, le célèbre demi des Bills de Buffalo de la ligue de football Nationale, a été blessé au pied gauche, hier, alors qu'il retournait un botté de dégagement des Bengals de Cincinnati, dernier jeu de la partie avant la demie. On l'a transporté à l'hôpital où il subira des examens pour déterminer la gravité de sa blessure.

LEW TENDLER, qui gagna près d'un million de dollars comme boxeur poids léger avant de diriger un restaurant fameux de Philadelphie, est mort à l'hôpital Shore Memorial de Somers Point, N.J., hier, à l'âge de 72 ans. Tendler livra 167 combats avant de se retirer en 1928 juste avant d'avoir 30 ans. Il ne remporta jamais de titre mais fut fortune dans un temps où l'impôt fédéral ou d'Etat n'enlevait pas aux pugilistes la majeure partie de leurs gains. Tendler ne perdit que 7 combats, tous contre des champions. Il vint près de devenir champion poids léger du monde lors de son premier match contre le regrettable Benny Leonard. Le populaire boxeur ouvrit le restaurant qui portait son nom en 1932 à l'angle des rues Broad et Locust à Philadelphie, l'établissement devenant un lieu de rendez-vous pour les célébrités sportives et, aussi, de la politique. Il le ferma en juillet dernier pour se retirer.

L'AMPHITHÉÂTRE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL avait drôle d'allure, en fin de semaine et lors d'une partie de hockey entre les Carabins et les Guerriers du collège Loyola. Pas moins de 11 joueurs eurent des punitions de match pour s'être battus en 1ère période, l'arbitre ordonnant à 11 des 12 joueurs sur la patinoire d'aller se calmer en prenant leur douche. Seul le gardien de l'U., de M., resta sur la glace! Loyola gagna finalement au compte de 5-1, le seul but des Carabins étant réussi par Carol Bellemare.

JOE THEISSMANN, le brillant quart-arrière de l'Université Notre-Dame, a conduit son équipe à un éclatant triomphe de 46-14 contre Pittsburgh, samedi, devant 59.075 partisans. Theissmann exécuta trois passes bonnes pour des touchés et termina la joute avec une offensive totale de 381 verges pour établir un nouveau record pour un quart-arrière de Notre-Dame. Il est rendu à 4.741 verges et a battu le record jusqu'ici détenu par Terry Hanratty, maintenant avec l'équipe professionnelle de Pittsburgh. C'était la 7ème victoire cette saison, sans défaite, de Notre-Dame, aussi la 20e partie consécutive de l'équipe à laquelle Theissmann participait depuis qu'il remplaça un Hanratty blessé contre la même université Pittsburgh en 1968. Dans ces 20 parties, Notre-Dame a conservé un dossier de 17-1-2.

LE TOURNOI DE JUDO organisé, hier, au Centre Paul-Sauvage pour les jeunes de 13 à 18 ans en vue de la formation de l'équipe du Québec pour les prochains championnats de l'Est du Canada à Montréal, centre Maisonneuve, 10 janvier) a donné les résultats suivants: catégorie moins de 95 livres, Marc Gervais, Palestre Nationale; moins de 105 livres, Alain Brosseau, Palestre Nationale; moins de 115 livres, Pierre Poitras, Repentigny; moins de 125 livres, Alain Cyr, Palestre Nationale; moins de 139 livres, Daniel Picard, Hakudokan; moins de 154 livres, Roger Truchon, Longueuil; moins de 176 livres, Pierre Bouchard, Palestre Nationale; moins de 205 livres, Daniel Malartre, Kowakan.

LES ALLEMANDS DE L'OUEST continuent à dominer le concours hippique international de New York. En s'assurant les trois premières places de la 8ème épreuve, hier après-midi au Madison Square Garden, ils ont pris une avance presque décisive au classement général individuel.

Double de \$727 à B.B.

SAMEDI
Pari double: John Mir (6) et Mer-man Pick (3): \$138.50.
1ère quintela: Gina Romy (8) Dave G (4): \$22.90.
2ème quintela: Dottie Boy (1) et Shamokin Hanover (5): \$29.70.
Exacta: Chico Herbert (4) et Abe Senator (6): \$39.20.
Mutuel: \$536.850.
Assistance: 9,527.

HIER
Pari double: Early Return (6) et Outerrail (1): \$727.10.
(C'est le plus haut retour de pari-double payé cette saison).
1ère quintela: Morant (9) et Melody Smoky (4): \$31.10.
2ème quintela: Active Bud (1) et Sharp Express (6): \$126.60.
Exacta: Armbr Imprint (1) et Hal Dew (3): \$56.40.
Mutuel: \$643.929.
Assistance: 12,062.

Le tennis, après être remonté à la surface, va-t-il se torpiller?

NEW YORK (AFP) — La Fédération américaine de tennis U.S.L.T.A. sera amenée, par l'intermédiaire de son comité administratif qui se réunit jeudi à Cleveland, à adopter une recommandation du président Alastair B. Martin cherchant à écarter les professionnels sous contrat de tous les tournois omnium organisés aux Etats-Unis en 1971.

Ainsi, les Américains, qui avaient été à l'avant-garde de la révolution qui donna naissance à l'ère omnium en 1968 sous la présidence de Robert Kelleher, veulent faire campagne pour revenir à une situation dont la cessation avait été accueillie avec félicité lorsque la Fédération internationale décida d'ouvrir les grands tournois aux joueurs qui n'étaient alors que "professionnels".

C'est visiblement une sanction de représaille que l'association américaine veut infliger aux 32 participants sous contrat avec le promoteur texan Lamar Hunt qui lance, en février, son premier championnat du monde de 20 tournois et d'un million de dollars de prix.

En recherchant à tenir à l'écart du tournoi de Forest Hills, notamment, tous les joueurs du groupe de Dallas, c'est en fait les néo-pro-américains Arthur Ashe, Bob Lutz, Charles Pasarell et toutes les joueuses américaines, dont Nancy Richey et Julie Heldman, qui ont signé un contrat d'un dollar symbolique avec Tennis Magazine que les dirigeants de l'USLTA visent.

Mais, pour pleinement satisfaire leur amour-propre profondément blessé devant tant de déflections, les Américains veulent sortir du cadre national et faire épouser leur conduite aux fédérations amies et, si possible, à la fédération internationale, ce qui rejeterait le tennis mondial, pourtant de plus en plus florissant financièrement, dans le chaos d'antan.

Opposition

Il est très vraisemblable que des "quatre grands", Etats-Unis, Grande-Bretagne, Australie et France, les Britanniques, qui sont les seuls à ouvertement ne reconnaître qu'une unique catégorie de joueurs, s'éleveront les premiers contre le mouvement rétrograde de leurs homologues américains.

"Je ne vois pas de raison qui empêcherait l'adoption de cette recommandation", a avoué Bob Malaga, directeur exécutif de l'USLTA qui a précisé que le président Martin allait également obtenir l'interdiction aux joueurs liés à Lamar Hunt et aux joueuses liées à Tennis Magazine d'utiliser les facilités des clubs affiliés et des stades sous l'administration de l'Association américaine et donc déclarer hors-la-loi la quasi totalité de l'élite mondiale.

Rien ne permet en effet d'espérer que la recommandation qui soulèvera un tollé national, sinon mondial, sera repoussée mais on explique mal, dans les milieux spécialisés, les motifs politiques qui ont amené Alastair Martin, pourtant réputé pour ses idées libérales, à se faire le bourreau de l'omnium. N'avait-il pas accueilli comme "excellente idée" l'annonce du championnat du monde de Lamar Hunt lors du dernier tournoi de Forest Hills avant que l'I.L.T.F. prenne position?

MIAMI (AFP) — Une bourse de \$100.000 a été offerte à l'Argentin Carlos Monzon, pour défendre son titre.

En choisissant la guerre à outrance plutôt que la conciliation, les dirigeants américains risquent, à brève échéance, d'être malheureusement réduits au rôle de victimes, car si Lamar Hunt ne cherche pas à coup sûr à assu- les meilleurs joueurs et l'argent.

Tournoi de \$210,000

NEW YORK (AFP) — Neuf professionnels sous contrat avec le groupe de Lamar Hunt, lequel serait incessamment mis hors la loi par la Fédération américaine de tennis, participeront à un tournoi de \$210,000 de prix qui aura lieu sur plusieurs semaines et dans différentes villes américaines. Cette épreuve sera organisée par le promoteur texan en marge de son championnat du monde d'un million de dollars de prix et dont le premier des 20 tournois se déroulera en février à Philadelphie.

Un prix de \$10,000 sera en jeu et reviendra au seul gagnant dans les douze simples qui précéderont la phase finale dont les lieux et dates n'ont pas encore été fixés. Le vainqueur d'une demi-finale touchera \$15,000 contre \$5,000 au perdant et, pour la finale, le champion empochera \$35,000 dollars contre \$15,000 au finaliste.

Les Australiens Rod Laver, Ken Rosewall, Tony Roche, John Newcombe et Roy Emerson, les Américains Pancho Gonzales et Arthur Ashe, le Britannique Roger Taylor et le Hollandais Tom Okker seront les concurrents de ce tournoi professionnel de début d'année.

Les onze premiers matches de \$10,000 auront lieu successivement à New York le 2 janvier, Rochester (N. Y.) le 9 janvier, Boston le 13 janvier, Philadelphie le 16 janvier, New York le 21 janvier, Détroit le 23 janvier, New York le 28 janvier, Cleveland le 30 janvier, Los Angeles le 3 février, New York le 6 février et New York le 17 février.

Les dates et lieux du douzième simple préliminaire ne sont pas encore connus.

Monzon enlève son titre à Benvenuti

ROME (AFP) — Est-ce la fin de l'idole? La question est posée après le K. O. — le premier qu'il subit au cours de son incomparable carrière — de Nino Benvenuti devant l'Argentin Carlos Monzon, nouveau champion du monde des poids moyens. Il est prématuré de répondre à cette question. En revanche on peut bien dire que l'Italien est sur le déclin. En effet, sans cette conclusion avant la limite, le combat s'achevait inévitablement vers une nette victoire de Carlos Monzon dont l'avantage, avant cette ultime reprise, était de l'ordre de 5 à 6 points.

Ce qui est sûr aussi c'est que Nino Benvenuti n'a plus les réflexes ni la précision qui naguère faisaient l'admiration de tous. En effet, il se révéla incapable de se servir de son direct du gauche, une arme redoutable qui, dans un passé récent, lui avait permis de tenir en respect des adversaires aussi dangereux que Monzon.

Cependant, ces considérations n'ont rien de définitif. Le succès de Carlos Monzon, A l'entraînement, les spécialistes avaient décelé quelques faiblesses dans son jeu défensif mais, estimaient qu'il était à même, en raison de la puissance de ses coups, de causer la surprise de la soirée. Il y parvint d'autant plus aisément, qu'il sut dans une certaine mesure profiter à la fois d'une baisse de régime de l'Italien et aussi de son travail de sappe particulièrement efficace.

Benvenuti, incapable de tenir en respect son adversaire à l'aide de son direct du gauche, perdit ainsi une partie de ses moyens. Certes, on admira encore la précision de certains de ses coups, mais ceux-ci étaient loin d'être décisifs, son "punch" s'étant incontestablement émoussé. Et c'est pourquoi l'Italien ne fut que très rarement en mesure de prendre l'initiative, se trouvant nettement en difficulté, notamment à la septième reprise. A partir de cet instant et malgré un bon retour de sa part à la 9e ronde, Benvenuti dut subir un Monzon parfois désordonné, souvent irrégulier dans l'exécution mais constamment à l'attaque.

Le Triestin, à la onzième reprise fut de nouveau en difficulté sur trois droites dont deux à la tête. Respirant difficilement, il fut littéralement

pris de vitesse à la douzième reprise encaissant une longue série à la tête et au corps, coups à la suite desquels il subit le premier K. O. de sa longue carrière.

Un K. O. tout à l'honneur de Carlos Monzon qui, sans être brillant comme son prédécesseur, n'en a pas moins démontré qu'il était digne de ce titre. Et l'on comprend l'enthousiasme des partisans argentins à l'issue de cette rencontre qui vit les tifosi locaux, assister muets à la défaite de leur idole alors qu'ils ne l'avaient jamais vu perdre dans cette arène où, il v a dix ans, il avait remporté son premier titre officiel, celui de champion olympique.

Toronto 9, Canadien Jr 8

Première période

- 1-Montréal: Martin (Lalonde, Lemieux) 4:00
- 2-Toronto: Kirk (Vickers) 4:09
- 3-Toronto: Vickers (Gardner, Harris) 5:36
- 4-Montréal: Lalonde (Guévremont) 15:15
- 5-Toronto: Harris (Gardner, Maloff) 17:18

Pun: Morridge 3:17, Latreille 3:07, Durbano 7:08, 13:51, Shaw, St-Laurent majeurs 9:52.

Deuxième période

- 6-Montréal: Martin (Lemieux, Lalonde) 8:26
- 7-Toronto: Gardner (Shutt) 11:17
- 8-Montréal: Gamelin (Martin, Lemieux) 14:57
- 9-Toronto: Harris (Amadood, Gardner) 15:09
- 10-Toronto: Shutt (Vickers) 19:13

Troisième période

- 10-Toronto: Harris (Shutt) 0:25
- 11-Toronto: Harris (Shutt) 2:09
- 12-Toronto: Shutt (Gardner) 7:48
- 13-Montréal: Martin (Lemieux, Gamelin) 7:59
- 14-Montréal: Lalonde (Lemieux, Guévremont) 17:41
- 15-Montréal: Latreille (Guévremont, Lalonde) 18:48
- 16-Toronto: Shutt (Vickers) 19:13
- 17-Montréal: Lalonde (Guévremont) 19:22

Pun: Kirk, St-Laurent 1:49, Podmyski 8:43, Dailey 16:04, Amadood Martin mineures, majeurs 16:34, Kirk 18:42.

Lancers:
Toronto 11 17 9-37
Montréal 15 12 18-45
Gardiens: Ralph (T), Dion, Brosseau (M).
Assistance: 7,509.

Voyez les nouveautés qu'offre Accutron... la montre la plus précise du monde

ASTRONAUT MARK II, modèle 21500W. Elle indique l'heure en deux endroits du monde. Cadran ébène, acier inoxydable. \$180.

Modèle 21454W. Indique l'heure, le jour et la date, partout dans le monde... et même sous l'eau. En acier inoxydable. \$200.

L'Accutron modèle 23106, en jaune, laisse voir son mouvement digne de l'ère spatiale. \$190.

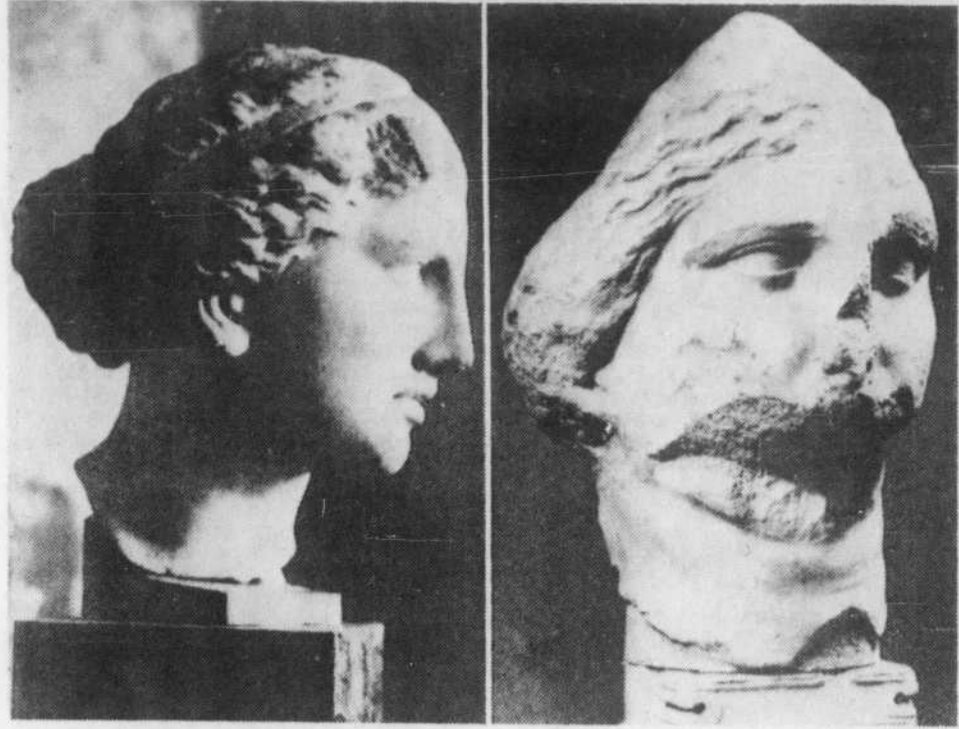
Deep Sea modèle No 21955. En acier inoxydable. Donne l'heure exacte jusqu'à 666 pieds de profondeur. Indicateur de temps écoulé et calendrier grossi. \$200.

Les Accutron, par Bulova. Leur précision est garantie à une minute près par mois. Mais elles vous offrent beaucoup plus que l'heure exacte. Une vaste gamme de modèles. Des caractéristiques supplémentaires. Des montres-calendriers, des modèles jour et date, des modèles de plongée sous-marine, des modèles à deux fuseaux horaires. Si vous voulez la montre la plus précise du monde, avec tous les extra qu'elle vous offre... venez voir les Accutron, par Bulova. A partir de \$125.

DATE AND DAY, modèle 25501Y. En or massif 14 carats, cadran taupe ou argent. \$275.

EN VENTE CHEZ LES BIJOUTIERS CONSCIENTS DE LA QUALITÉ ET DANS LES GRANDS MAGASINS, DANS TOUT LE CANADA

*Nous réglerons votre Accutron à cette tolérance, si nécessaire. La garantie est valable pour un an.



La sculpture de gauche est une des 52 copies de la tête de l'Aphrodite de Cnide, et celle de droite serait l'original, sculpté par Praxitèle, 350 années avant J.C. Une jeune archéologue américaine, Iris Love, a soutenu hier qu'elle a réussi à identifier cet original. Elle avait découvert la tête, très abîmée, dans les caves du British Museum, à Londres, en mai dernier. La

pièce avait été découverte en Turquie, en 1859, par une expédition archéologique. L'Aphrodite de Cnide est considérée comme la première représentation nue de la déesse de l'amour et de la beauté. Selon Miss Love, Praxitèle aurait pris comme modèle sa maîtresse, Phryné.

(Téléphoto AP)

M. Rousseau est élu président du Conseil de l'environnement

Le congrès du Conseil québécois de l'environnement Inc. a choisi, samedi, le premier conseil d'administration de l'organisme.

Les élus sont: MM. L.Z. Rousseau (président), Michel Maldaque, Paul Aird, J.-Alphonse Lapointe, Maurice Blain et Guy Pagé.

L'action du CQE a été définie par le docteur Michel

Maldaque: l'amélioration du milieu humain et la lutte contre la pollution ne pourront aboutir que si l'on parvient à faire naître, grâce à l'éducation, une réelle prise de conscience de la nécessité de la conservation des ressources naturelles; cette éducation doit toucher les milieux d'enseignement, le grand public, les responsables de l'aménagement des ressources, les industriels, les technocrates et les politiciens.

Une enquête effectuée dans les écoles primaires et secondaires du Québec révèle de profondes lacunes dans l'éducation en matière de conservation de la nature, a noté M. Maldaque.

"Il est urgent d'établir dans le Québec une charte de l'environnement, déclaration de principes sur l'utilisation rationnelle des ressources. Une telle charte pourrait consti-

tuer la base d'une législation sur l'amélioration de l'environnement au Québec."

Le CQE compte une centaine de membres individuels, avant même le lancement d'une première campagne de recrutement.

Les membres corporatifs sont: Association des camps du Québec, Association canadienne pour les Nations unies, Association québécoise des techniques de l'eau, Association protectrice des forêts laurentiennes, Bourse de Montréal, Club de pêche Molson, Compagnie des tabacs MacDonal, Département de biologie du CEGEP Bois-de-Boulogne, Fédération québécoise de camping et caravanning, Fédération québécoise de canot-kayak-camping Inc., Jeune chambre de Montréal, Programme biologique international (section "CT" Québec) et Quebec Association of Biology Teachers.

Time-Life et France-Soir publieront des "mémoires" de Nikita Khrouchtchev

Pierre Lazareff, directeur de "France-Soir" et un représentant de Time-Life Inc. se sont dits, hier, assurés de l'authenticité du manuscrit des mémoires de Nikita Sergueievitch Khrouchtchev, l'ancien "no 1" de l'URSS qui avaient été publiés sous peu. A Moscou toutefois, Mme Khrouchtcheva a confié hier à un reporter que c'était une "plaisanterie".

On ignore pour le moment le canal qui a permis la fuite de ces mémoires — si toutefois ces textes sont authentiques. M. Lazareff, fondeur du journal publiera une version française des mémoires de Khrouchtchev à compter du 23 décembre, s'est dit d'avis qu'il s'agissait de souvenirs enregistrés au magnétophone et qui sont parvenus aux Etats-Unis de différentes façons et en plusieurs fois. Le Life, lui, publiera les mémoires de M. "K" — dans ses meilleures "feuilles" — en quatre étapes à compter du 21 décembre. La maison d'édition Little, Brown and Co. se serait réservée les droits de publication des mémoires de M. "K" pour l'Amérique.

"Naturellement, a déclaré M. Lazareff, l'éditeur ne peut pas et ne veut pas révéler la façon dont ces documents lui sont parvenus. Mais je vous rappelle qu'il y a deux ans, la plus grande chaîne de télévision américaine, la N.B.C., a passé un film de montage d'images sur la vie de Khrouchtchev, qui était accompagné d'un texte de Khrouchtchev lui-même, pris au magnétophone, texte qui n'a jamais été démenti par Khrouchtchev, ni par les autorités soviétiques. Ce texte n'a jamais été publié et je crois qu'il est l'un des éléments des souvenirs qui vont être publiés".

Les mémoires de Khrouchtchev, a précisé le directeur de "France-Soir", commencent

au moment où il entre dans les hautes instances du parti communiste. Il raconte entre autre son entrevue avec Staline, la lutte pour le pouvoir après la mort de Staline, l'exécution de Béria et la rivalité Kaganovitch-Malenkov. Il va jusqu'à l'affaire de Cuba, mais il ne parle à aucun moment des dirigeants actuels de l'URSS. Il n'y a évidemment aucune attaque contre eux ni contre le régime".

Seule la situation sans précédent de M. Nikita Khrouchtchev le seul dirigeant suprême soviétique à bénéficier d'une longue période de repos et de réflexion après son départ des affaires publiques, a permis la naissance d'une affaire comme celle des "mémoires" de M. "K.", que

deux éditeurs occidentaux se préparent à publier.

En effet, Lénine mourut en 1927, dans ses fonctions, mais après une période de paralysie cérébrale. Staline passa directement, le 5 mars 1953, du pouvoir à la mort. Seul Trotsky, évincé par Staline, eut la possibilité d'écrire ses mémoires, mais dans l'émigration, avant d'être assassiné au Mexique en 1940.

En évincant Khrouchtchev le 14 octobre 1964, après onze ans de pouvoir, les nouveaux dirigeants de l'URSS (ceux qui dirigent actuellement le pays) lui accordaient le bénéfice de la retraite, mais, sans aucun doute, à une condition explicite: qu'il se considère comme interdit d'activités politiques et privé de mémoi-

re. Détenteur de secrets d'Etat capitaux pour l'URSS, M. Khrouchtchev était certainement prié de suivre l'exemple de Viatcheslav Molotov, l'ancien bras droit de Staline, qui conserve un silence de pierre depuis son éviction en 1957 (par Khrouchtchev).

Sans violer vraiment son engagement de ne se livrer à aucune activité politique, Khrouchtchev rédigeait ses "mémoires". Il semble que, à l'instar d'autres activités propres à un retraité, comme le jardinage dans lequel il se lança un moment, ou la peinture abstraite qu'il se prit à aimer après l'avoir dénoncée quand il régnait au Kremlin, ses activités rédactionnelles furent considérées comme un passe-temps inoffensif.

On suppose que cette sérénité dans les milieux responsables venait de la certitude qu'aucune exploitation de ses "mémoires" n'était possible, soit sur place, dans le cas où M. Khrouchtchev eût pu songer à proposer son manuscrit à un éditeur soviétique, soit à l'étranger, à la suite d'une "fuite".

L'idée que ces mémoires, évidemment impubliables en URSS, puissent être édités à l'étranger, n'était de même jamais venue à l'esprit des observateurs à Moscou et le sentiment général à l'annonce de leur prochaine édition en Occident a été d'incrédulité. Des officiels soviétiques, assistant à la réception du 7 novembre au Kremlin, samedi, se sont bornés à hausser les épaules.

Aucun diplomate américain de haut rang n'assiste aux fêtes de Moscou

MOSCOU (AFP) — Aucun diplomate américain de haut rang n'a assisté, samedi matin, à la revue militaire qui, sur la place Rouge, marquait le 53^e anniversaire de la révolution d'Octobre.

Cette absence a également été observée lors de la réception que les autorités soviétiques ont donnée samedi après-midi au Kremlin en l'honneur du corps diplomatique.

L'ambassade des Etats-Unis n'a été représentée sur la place Rouge que par deux conseillers et par les adjoints des attachés militaires des trois armes.

Un communiqué du département d'Etat américain avait précisé, vendredi soir, que les Etats-Unis, par cette attitude entendaient protester contre le maintien en déten-

tion des deux généraux américains passagers de l'avion "US" qui, le 21 octobre dernier, a fait un atterrissage forcé à Leninsk.

La revue militaire sur la place Rouge, toute enorgueillie depuis la nuit précédente, s'est déroulée, comme les années précédentes, en commençant par le défilé de plusieurs bataillons d'écoles militaires supérieures, de cadets des troupes de terre et de la marine, de détachements des troupes de trois armes.

Ce fut ensuite au tour des motorisés et des blindés de passer devant le mausolée. A l'apparition de ces derniers le speaker de radio-Moscou a précisé que le service militaire de leurs équipages dure deux ans. "Mais ils sont constamment prêts", a-t-il souligné.

La revue militaire s'est achevée par le défilé des fusées tactiques et tactiques-opérationnelles, balistiques de la marine et stratégiques. Les attachés militaires occidentaux ont déclaré n'avoir remarqué aucun engin nouveau.

Dans une déclaration faite sur les ondes de radio-Moscou, le général-colonel Grigoriev, commandant-adjoint des troupes de fusées stratégiques soviétiques, a souligné que "toutes les troupes soviétiques sont constamment prêtes à défendre les conquêtes d'octobre".

Dans un bref discours prononcé sur la place Rouge, le maréchal Grechko, ministre soviétique de la défense, a déclaré de son côté qu'en face de la complexité de la situation internationale, "le parti communiste et le gouverne-

ment soviétiques accordent une attention de tous les instants au renforcement de la puissance défensive de notre patrie".

En poursuivant la politique léniniste de coexistence pacifique entre Etats aux régimes sociaux différents, l'URSS suit avec vigilance les manœuvres de l'impérialisme international. Nous ne pouvons pas ne pas prendre en considération le fait que les forces armées agressives continuent la course aux armements, renforcent les blocs militaires, étendent leur lutte contre les pays socialistes et le mouvement de libération des peuples. C'est par la faute des impérialistes que les conflits internationaux aigus surgissent dans différentes régions de la terre".

Ventes des grands magasins

En septembre 1970, les ventes des grands magasins canadiens ont augmenté de 7,9% par rapport à septembre 1969. Dans les provinces de l'Atlantique elles se sont accrues de 20,4% et en Ontario, de 9,9%. Il n'y a eu diminution qu'en Saskatchewan (3,9%) et au Manitoba (0,2%).

Education des Adultes COURS DU SOIR

Depuis 1954, près de 14,000 gradués enthousiastes.

NOTRE EXPERIENCE VA VOUS AIDER A CULTIVER: LA VRAIE CONFIANCE EN SOI

(Pour mieux réaliser toutes vos ambitions)

L'ENTHUSIASME

(Pour vivre pleinement votre vie)

L'ESPRIT DE DECISION

(Pour prendre plus d'initiatives, assumer plus de responsabilités et devenir meilleur chef)

L'ART DES RELATIONS HUMAINES

(Pour mieux comprendre les gens et les rendre plus heureux)

L'ART DE PERSUADER PAR LA PAROLE

(Pour mieux vendre vos idées et vos produits, dans une discussion, une vente et même devant un public)

VOUS AUSSI

Quels que soient votre âge, votre occupation ou votre degré d'instruction, vous pouvez en tirer profit

Ce n'est pas un cours théorique, mais un cours pratique de 15 semaines UN SEUL SOIR PAR SEMAINE

Venez assister à une DÉMONSTRATION GRATUITE

Mardi le 10 ou mercredi le 11 ou jeudi le 12 novembre à 8 heures P.M. à Montréal, au Palais du Commerce, entrez par 1600 rue Berri, suite 219 (montez par l'ascenseur). Venez en Métro, descendez à la station Berri-de-Montigny et prenez la sortie Ontario.

Institution détenant un permis de culture personnelle du Ministère de l'Éducation du Québec.



Pour tout le monde

**l'institut
jean-guy leboeuf**
te révélera à toi-même!

1600 Berri, suite 213, Montréal 132

Aujourd'hui est le premier jour du reste de votre vie!

Vivez-le avec nous: **842-8186**



Pour un futur président de compagnie



Pour un futur dirigeant d'association



Pour un futur contremaître



Pour un futur vendeur



Pour un futur orateur



Pour un futur gérant



Auteur des volumes "Arrêtez d'avoir peur et Craquez au Succès" et "Grain de Sagesse"

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

"ELLES SONT EN OR!"

faites vite

APRÈS LE 13 NOVEMBRE, ELLES VOUS COÛTERONT PLUS CHER, CAR VOUS DEVREZ PAYER L'INTÉRÊT COURU.